

MONTRÉAL • FÉVRIER - MARS 2015 • 6.95 \$

# À bâbord!

58  
+

REVUE SOCIALE ET POLITIQUE

## MIGRATIONS MOUVEMENTÉES

**HYDROCARBURES**  
SORTIR DE LA DÉPENDANCE

**MÉDIAS**  
LES NOUVEAUX GATEKEEPERS

**SANTÉ**  
ENTREVUE AVEC  
RÉGINE LAURENT

**AUSTÉRITÉ**  
ENJEUX ET  
RÉSISTANCES



# FÉVRIER / MARS 2015

## AUSTÉRITÉ

- Propagande et rigueur économique 5  
*Claude Vaillancourt*
- Le visage politique de l'austérité 6  
*Philippe Boudreau*
- Faire l'économie du savoir et de la rigueur ! 7  
*Isabelle Bouchard*
- Préparer la bataille 8  
*Diane Lamoureux*
- L'austérité n'est pas une fatalité 9  
*Véronique Laflamme*
- Encore une réforme en santé. Portes ouvertes pour le privé 10  
*Jean-Pierre Larche et Nadine Lambert*
- Mieux vivre notre profession. Entretien avec Régine Laurent 12  
*Monique Moisan*
- Ode à la grogne populaire 14  
*Des Louves*
- ACTUALITÉ**
- Attaque contre la syndicalisation 15  
*Léa Fontaine*
- Alma, ville de combat 17  
*Isabelle Bouchard, Claude Côté*
- Ce que haïr veut dire 18  
*Martine Delvaux*

- Halte aux hydrocarbures au Québec 20  
*Stéphane Poirier et Martin Poirier*
- Médias. Les nouveaux *gatekeepers* 22  
*Philippe de Grosbois*
- Modestes contributions à la réussite scolaire 24  
*Normand Baillargeon*
- DOSSIER**  
**MIGRATIONS MOUVEMENTÉES**
- Introduction 26  
*Rémi Leroux et Amélie Nguyen*
- L'immigration soumise aux règles du marché 27  
*André Jacob*
- L'école doit devenir un sanctuaire 29  
*Collectif Éducation sans frontières*
- Les droits des migrants Entretien avec Lucie Lamarche 30  
*Rémi Leroux*
- La santé : un droit pour tous ! 32  
*Amélie Nguyen*
- Aides domestiques 34  
*Rémi Leroux*
- La précarisation des travailleurs étrangers temporaires 36  
*Jill Hanley et Marisa Berry-Méndez*

58  
+

## PORTRAIT

- Guy Rocher. Le réformiste 38  
*Yvan Perrier*

## INTERNATIONAL

- Le Mexique un pays sûr ? 40  
*Marie France Labrecque*
- Afrique. L'autonomie au féminin 42  
*Ghislaine Sathoud*

## CULTURE

- The Good Lie*  
Une imagerie d'Épinal 43  
*Paul Beaucage*
- La tyrannie de la valeur*  
Peur et pensée politique 44  
*Émilie Bernier*
- Livres 46
- À tout prendre • BD • CD 47  
*Ramon Vitesse*

## UNE REVUE SOCIALE ET POLITIQUE

### COLLECTIF DE RÉDACTION

Normand Baillargeon, Luciano Benvenuto, Isabelle Bouchard, Philippe Boudreau, Jean-Pierre Couture, Isabelle Duchesne, Léa Fontaine (coordonnatrice), Philippe de Grosbois, Philippe Hurteau, Diane Lamoureux, Jean-Pierre Larche, Rémi Leroux, Gérald McKenzie, Monique Moisan, Amélie Nguyen, Jacques Pelletier, Ricardo Peñafiel, Yvan Perrier, Magaly Pirotte, Chantal Santerre, Ghislaine Sathoud, Claude Vaillancourt, Marc-Olivier Vallée.

La revue *À bâbord!* est imprimée par Héon & Nadeau Lt. Le site de la revue est hébergé par Koumbit.org

### COMITÉ D'ÉDITION

Luciano Benvenuto, Gérald McKenzie, Monique Moisan, Jacques Pelletier, Marc-Olivier Vallée (secrétaire de rédaction).

### PRODUCTION & INFOGRAPHIE

Luciano Benvenuto, Monique Moisan.

### ILLUSTRATIONS

Aprilus, Mathieu Chartrand, Pierre Crépô, Rémi Leroux, Gérald McKenzie, Simon Pagé, Luciano Benvenuto (couverture).

### COLLABORATIONS SPÉCIALES

Paul Beaucage, Émilie Bernier, Marisa Berry-Méndez, Collectif des Louves, Collectif Éducation sans frontières, Claude Côté, Martine Delvaux, Benoit Gaulin, Jill Hanley, André Jacob, Marie France Labrecque, Véronique Laflamme, Lucie Lamarche, Nadine Lambert, Régine Laurent, Martin Poirier, Stéphane Poirier, Ramon Vitesse.

Dépôt légal bibliothèque nationale du Québec.  
ISSN 1710-2091

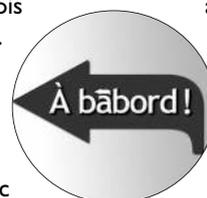
Nous reconnaissons l'appui financier du gouvernement du Canada pour nos activités d'édition par l'entremise du Fonds du Canada pour les périodiques. Canada

## À bâbord!

Un espace ouvert pour le débat politique et l'intervention sociale

info@ababord.org  
www.ababord.org

La revue *À bâbord!* est une publication indépendante, sans but lucratif, paraissant cinq fois par année depuis sa fondation en 2003. Elle est éditée par des militantes et des militants de toutes origines, proposant une révolution dans l'organisation de notre société, dans les rapports entre hommes et femmes et dans nos liens avec la Nature.



La revue a pour but d'informer, de formuler des analyses et des critiques sociales et d'offrir un espace ouvert pour débattre et favoriser le renforcement des mouvements sociaux d'origine populaire. *À bâbord!* veut appuyer les efforts de ceux et celles qui dénoncent les injustices et organisent la rébellion. Les articles de la revue peuvent être reproduits à condition d'en citer la source.

## Né-e-s pour un petit pain ?

**D**epuis avril dernier, le spectre de la lutte des classes hante à nouveau le Québec. Cette fois-ci, ce ne sont toutefois pas les classes populaires qui luttent pour plus de dignité, de justice ou de liberté. Non, nous assistons plutôt à la revanche des élites contre les peuples. Rigueur et austérité sont les maîtres mots des officines gouvernementales qui s'acharnent sur les plus pauvres, alors que les riches ne se font pas embêter dans leurs paradis fiscaux ou pour leurs primes mal acquises (qu'il s'agisse de député-docteur ou de banquiers)!

Au pays du « je me souviens », nous avons la mémoire courte. Alors que dans un élan de solidarité, au moment de la Révolution tranquille, nous avons travaillé collectivement à nous sortir de la pauvreté et nous doter d'institutions et de programmes sociaux, nous assistons actuellement à un rétrécissement de nos horizons, au rapetissement de nos espoirs, soumis à la logique comptable de la lutte au déficit budgétaire.

Il n'y a pas d'autres motifs pouvant expliquer une telle politique que la hargne des plus riches qui vivent dans un autre monde que le commun des mortels. Le nouveau mantra de nos élites, c'est celui de la baisse des impôts. Le déficit zéro est leur religion, pas si nouvelle. Leur stratégie : anémier les services publics pour que les plus aisé-e-s puissent se payer des services de première classe, tandis que les autres en seront réduits à choisir entre se loger ou se faire soigner, comme c'est déjà le cas chez nos voisins du sud qui leur servent de modèle à imiter. Prolifération des commerces de luxe, d'un côté, des banques alimentaires de l'autre. *Exit* le service public et vive le retour des tarifs : de plus en plus cher pour de moins en moins de services !

### Même politique ? Mêmes résultats

Cette politique nous conduit dans un cycle infernal : l'État, toujours à court de revenus du fait des baisses d'impôt consenties surtout aux entreprises et aux riches, incapable d'investir, devra imposer de nouvelles compressions qui affaibliront encore plus les services publics et les programmes sociaux, tout en appauvrissant un nombre croissant de personnes. L'autre volet d'une telle politique, c'est un État sécuritaire, brandissant le flambeau de « la loi et l'ordre ». C'est la logique qui a été à l'œuvre dans les programmes d'ajustement structurel qui ont affecté les pays du Sud dans les années 1990, de même que dans les programmes d'austérité imposés aux pays du sud de l'Europe ces dernières années.

Ceux qui orchestrent cette politique n'ont rien retenu de la crise économique mondiale de 2008. Comme des apprentis sorciers, ils renouvellent leur foi aveugle dans le capitalisme. Ils n'ignorent pas la misère que l'austérité va créer, mais refusent de la voir, murés qu'ils sont dans leurs intérêts privés, indifférents au sort de leurs compatriotes, puisque leur horizon c'est le jet-set international et leur passeport le sésame de la langue anglaise. L'éducation doit servir à préparer une main-d'œuvre docile et compétente, pouvant de surcroît parler en anglais aux investisseurs, forcément étrangers. La santé, ce sont les exploits technologiques de la médecine de pointe pour ceux qui peuvent se l'offrir ; tandis que les autres devront se contenter au mieux d'une médecine publique dégradée par les réformes incessantes, au pire d'une médecine payante, de médicaments surfacturés, de soins de plus en plus onéreux, entre autres pour les enfants, les personnes handicapées ou les personnes âgées.



Pierre Crépô

Il n'y a rien d'inéluctable dans ce scénario ! L'extraordinaire printemps érable de 2012 a vu se lever une jeunesse forte de ses rêves et de sa générosité. L'indignation s'est répandue un peu partout et le refus de l'austérité fait tache d'huile ; même la Banque mondiale et le FMI se posent des questions sur l'efficacité de cette orientation qui a pourtant longtemps été la leur. Plusieurs gouvernements d'Amérique latine cherchent d'autres voies. Dans le sud de l'Europe, soumis depuis près d'une décennie aux diktats de la « troïka », des alternatives se font jour : certaines alarmantes, comme la montée de la peste brune et du racisme, d'autres plus prometteuses incarnées par les partis Syriza en Grèce ou Podemos en Espagne.

À défaut de pouvoir le faire dans les urnes, il nous faut mettre en échec la stratégie libérale dans la rue. Les réformes actuelles en éducation, en santé et dans les services sociaux n'ont pas d'autres logiques que de détériorer suffisamment les services pour nous faire souhaiter une privatisation, tandis que le communautaire servira de roue de secours pour les plus pauvres. Les uns après les autres, nous sommes toutes et tous visés. Comme le soulignait il y a longtemps La Boétie, la force du pouvoir tient à notre « servitude volontaire » et à notre méfiance les un-e-s par rapport aux autres. Il n'en tient qu'à nous de leur offrir ce beau démenti qui a pour nom SOLIDARITÉ. ★

COLLECTIF DE RÉDACTION DE LA REVUE *À BÂBORD* !

**Lancement conjoint**



**Judi  
26  
février  
17h 30**

**À bâbord ! N° 58**  
**Migrations mouvementées**  
 Nouveaux Cahiers du socialisme  
**L'impérialisme au XXI<sup>e</sup> siècle**  
 au Bar Les Pas Sages  
 951 Rachel Est, Montréal

**La revue À bâbord ! sur le Net**

- Plus qu'un lieu d'archivage, le site d'*À bâbord !* est devenu un outil central pour la diffusion des idées et des activités liées à la revue.



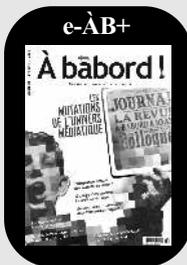
- Afin de réagir à l'actualité courante, le collectif de rédaction dispose d'un blogue. Venez nous lire à [ababord.org/blogue](http://ababord.org/blogue). Vous pouvez aussi nous suivre sur Facebook ([facebook.com/revueababord](https://www.facebook.com/revueababord)) et Twitter ([twitter.com/revueababord](https://twitter.com/revueababord)).

**À bâbord ! en version numérique**

Tous les abonné·e·s en règle (et ayant fourni leur adresse courriel) reçoivent automatiquement un compte d'utilisateur composé d'un identifiant personnel (log in) et d'un mot de passe. Ce compte d'utilisateur personnel vous donne accès gratuitement au téléchargement de la revue en cours sous forme numérique.

Pour accéder à la revue numérique *À bâbord !*, vous devriez déjà avoir votre compte d'utilisateur. Vous pouvez récupérer votre mot de passe si vous l'avez oublié. Lorsque vous entrez votre identifiant et votre mot de passe, vous avez ainsi accès au téléchargement de la revue. Si vous avez des problèmes en cours de route, écrivez à [nouvelles@ababord.org](mailto:nouvelles@ababord.org).

Votre compte d'utilisateur vous permet également de renouveler et de régler les frais de votre abonnement via le site de la revue. Il est même possible de faire un don en ligne pour nous soutenir !



**Polytechnique : se souvenir pour agir**

C'est le projet que l'on retrouve dans l'exposition ayant eu lieu à la Maison de la culture Frontenac (3 décembre 2014 au 18 janvier 2015) de même que dans le livre publié par Diane Trépanière, *Un cri, un chant, des voix*, publié aux Éditions du remue-ménage. Exactement 25 ans après l'attentat misogynne et antiféministe de Polytechnique, qui a coûté la vie à 14 femmes et qui a été commémoré de diverses façons le 6 décembre 2014, cette exposition et ce livre veulent puiser dans le geste créateur les forces nécessaires à l'action.

La démarche exemplaire de Diane Trépanière mérite d'être soulignée. Les quatre installations multimédias sont représentatives d'une forme d'art collaboratif où artiste et public contribuent à enrichir la réflexion et à laisser des traces. D'abord présentées en 1999, dix ans après les faits, ces installations ont été reprises dans plusieurs lieux lors de la Marche mondiale des femmes en 2000 et enrichies par un ouvrage collectif en 1999 et par des ateliers de création dans divers groupes de femmes au cours des 15 années suivantes. L'exposition et la publication du livre représentent donc l'aboutissement d'un cycle créatif où se mêlent plusieurs voix unies par une volonté de commémoration, de réparation et de lutte.

Si l'attentat de Polytechnique représente le paroxysme de la violence misogynne, sexiste et antiféministe, il ne faudrait pas oublier que, longtemps, les médias ont voulu imposer le silence aux féministes sur cette question, mini-

misant la portée de l'événement (un « tireur fou »), un peu comme est minimisée, aujourd'hui, la violence domestique, sans oublier le déni qui entoure trop souvent l'assassinat ou la disparition de femmes autochtones.

La commémoration est ce que nous devons aux 14 victimes. La réparation, c'est ce dont ont besoin toutes les femmes victimes de violence, privée ou publique, au Québec et partout dans le monde. On a beaucoup parlé récemment du harcèlement sexuel, mais on oublie trop souvent que nombre de femmes (et d'enfants) sont assassinées par un (ex-)conjoint violent. Sans parler des viols de guerre et autres violences

envers les femmes qui sont perpétrés par ces « hommes en armes » convaincus que le pouvoir est au bout du fusil. Quant à la lutte, c'est ce qui est encore aujourd'hui nécessaire pour que chaque femme puisse vivre dans la liberté et la dignité.

L'ouvrage retrace le parcours de Diane Trépanière, reproduit les installations et leurs diverses mises en œuvre et s'enrichit des contributions de celles qui, au fil des ans, ont poursuivi une démarche similaire. Ce que nous suggère cet ouvrage, c'est « *une autre force d'alliance / dans une pluralité de voix / gardiennes de mémoire / messagères d'une parole / solennelle et vigilante* » (p.135). Une polyphonie de chagrin, de colère et d'espoir. ★

DIANE LAMOUREUX





# Propagande et rigueur économique

## Sommes-nous vraiment en crise financière ?

Depuis qu'il est au pouvoir, le Parti libéral tente par tous les moyens de convaincre la population du Québec que la situation financière de notre État est catastrophique. L'enjeu est crucial, puisque seule la certitude d'une crise majeure des finances publiques peut justifier des compressions aussi considérables que celles amorcées par les libéraux. Mais notre situation financière est-elle aussi dramatique qu'on ne cesse de nous le répéter ?

CLAUDE VAILLANCOURT

Le gouvernement actuel ne tente pas de démontrer avec trop d'ardeur ses problèmes économiques. Il se contente plutôt de phrases creuses, du genre « *le Québec est dans une situation financière excessivement sérieuse* », ce qui nécessite « *des décisions qui sont courageuses, difficiles mais nécessaires* », comme l'a dit une fois parmi tant d'autres Philippe Couillard à l'Assemblée nationale le 24 novembre dernier.

Ce message passe pourtant très bien auprès d'une certaine population, véhiculé régulièrement par les médias de droite et qui correspond à une logique en apparence irréfutable : nous avons trop dépensé, il est donc temps maintenant de payer. Il est étonnant tout de même que les libéraux parviennent si bien à propager ces idées alors qu'ils sont au pouvoir depuis plus de dix ans, à l'exception d'une éclipse de 18 mois. Ne devraient-ils pas plutôt être blâmés, selon leurs dires, pour une si mauvaise gestion des affaires publiques ?

### Dette et déficit

Un examen sérieux nous montre que la situation économique du Québec est loin d'être aussi catastrophique qu'on le dit. Le gouvernement Couillard s'inquiète surtout d'un déficit qui ne cesserait de croître, selon lui. Pour bien alarmer la population, il a agité comme un épouvantail l'éventualité d'un déficit de 5,8 milliards de dollars pour l'année 2014-2015. Ce chiffre a été démonté même par la très sage Radio-Canada : il se base sur des comptes pas encore terminés, des décisions pas encore prises, des dépenses pas encore contrôlées.

Le gouvernement s'est aussi appuyé sur une étude qu'il a commandée à des experts, Luc Godbout et Claude Montmarquette, lesquels ont évalué le déficit pour l'année 2014-2015 à 3,7 milliards de dollars. Ces « experts » – qui se qualifient ainsi eux-mêmes à moult reprises dans leur rapport – se sont auparavant commis avec le Parti libéral : avec Pierre Fortin et Robert Gagné, ils ont rédigé les douteux fascicules *Le Québec face à ses défis* qui devaient justifier la « révolution tarifaire » entreprise par le ministre des Finances du gouvernement Charest, Raymond Bachand, une révolution sérieusement mise à mal par le mouvement étudiant de 2012.

Selon les deux auteurs, la situation est tellement catastrophique... qu'ils en arrivent à la conclusion

qu'il faut de nouvelles baisses d'impôt ! Avec une hausse de la taxe à la consommation, cependant, pour compenser. C'est donc offrir quatre vingt-cinq cents pour un dollar ? Pas vraiment, puisqu'on échange une mesure fiscale progressive, l'impôt, en faveur d'une mesure régressive. Au bout du compte, ce sont encore les pauvres qui, proportionnellement, paieront davantage.

En fait, le ministère des Finances propose le chiffre le plus fiable pour évaluer le déficit, soit 1 milliard de dollars, ce qui équivaut à 0,25 % du PIB. Aucune raison de s'inquiéter pour un montant somme toute peu élevé, et encore moins de faire souffrir d'importantes parties de la population pour régler un problème qui n'en est pas un...

Mais la dette ? Ne cesse-t-elle pas de croître de façon exponentielle ? Le discours libéral y fait en général très peu allusion, se contentant de cibler principalement le déficit. Jetons-y tout de même un coup d'œil. En 2012, Jacques Parizeau l'avait analysée et avait détaillé son travail dans deux articles parus dans *Le Devoir*. Selon lui, « *la dette du Québec, en pourcentage du PIB, est plus élevée que celle du Canada, mais moins que celle de la moyenne des pays de l'OCDE. Pas la peine de couper l'aide sociale pour ça.* » Cette analyse avait été précédée par un travail précis allant dans le même sens par l'économiste Louis Gill<sup>(1)</sup> et a été confirmée par l'IRIS dans *État de la dette du Québec 2014*.

Et contrairement à ce que disent les représentants du gouvernement, la dette ne s'est pas élevée à cause de dépenses exagérées de nos gouvernements, mais de taux d'intérêt abusivement élevés pendant les années 1990, qui ont pu satisfaire, une fois de plus, la cupidité des marchés financiers, aux dépens de la population.

### Se priver de revenus

Cette situation relativement confortable du Québec se produit à un moment où nos gouvernements, tant fédéral que provinciaux, se sont privés de milliards de dollars en revenus depuis plusieurs années. Le gouvernement fédéral a réduit les taux d'imposition des grandes entreprises à 15 %, le plus bas des pays du G7. Il a multiplié les accords sur la double imposition, favorisant les fuites fiscales dans les paradis fiscaux. Tout cela en diminuant ses paiements de transferts aux provinces, ce qui équivaut à une importante perte de revenus. Par des baisses d'impôts et par l'élimi-



Gérald McKenzie

« Un examen sérieux nous montre que la situation économique du Québec est loin d'être aussi catastrophique qu'on le dit. »

nation de la taxe sur le capital, le gouvernement du Québec quant à lui s'est privé d'au moins 5 milliards de dollars par année depuis 2001.

On peut ainsi facilement percer à jour la stratégie de nos gouvernements : il s'agit d'abord de créer artificiellement les conditions nécessitant les politiques d'austérité; puis alarmer la population devant une situation qui risque de devenir « hors contrôle »; et enfin, prendre les décisions « difficiles et responsables qui s'imposent ». Sous les coups de la propagande et d'une fausse rationalité économique, le modèle québécois se sera ainsi radicalement transformé. ★

(1) Louis Gill, *L'heure juste sur la dette du Québec*, Montréal, 2010. Disponible notamment à l'adresse suivante : <<http://classiques.uqac.ca>>.



# Le visage politique de l'austérité

## Duplessis, phase 2

On aurait tort d'examiner les politiques d'austérité sous leurs seuls aspects économiques ou budgétaires, car elles procèdent avant tout d'une vision politique particulière de l'organisation de l'État et de ses rapports avec la société. Avec le train de mesures qu'il tente de mettre en œuvre, le gouvernement Couillard propose ni plus ni moins qu'un retour à l'État dirigiste, rompant ainsi avec plus de 50 ans d'évolution démocratique des institutions et services publics.

PHILIPPE BOUDREAU

Pour bien apprécier le changement de paradigme envisagé par Québec, il est utile de se rappeler certaines des caractéristiques de la gouvernance duplessiste. Elle était marquée par la répression des syndicats et des revendications sociales; elle était traditionnelle, chauvine et misogyne; elle reposait sur la valorisation d'un rapport politique paternaliste entre gouvernement et citoyen·ne·s; elle affichait une complaisance à l'égard de la sous-scolarisation de la main-d'œuvre; sa pratique politique partisane était fondée sur le clientélisme; enfin, elle était remarquablement accommodante face aux multinationales.

Surtout, il n'existait pratiquement pas – dans l'édifice politique lui-même – de contre-pouvoirs aptes à instiller au sein des structures politiques des dynamiques relevant davantage des préoccupations populaires. Avec la Révolution tranquille, un autre projet se met en place. Il porte en lui des aspirations de démocratisation, de modernisation et de développement de l'État québécois. Les mesures d'austérité mises en œuvre aujourd'hui par le PLQ tournent radicalement le dos à ce projet.

### L'esprit de la Révolution tranquille

Dans notre histoire nationale, deux grandes interprétations de la Révolution tranquille se côtoient : le récit technocratique et le récit populaire. Le premier valorise les aptitudes et ambitions des leaders politiques ou des technocrates de l'État québécois : Jean Lesage, René Lévesque, Paul Gérin-Lajoie, Guy Rocher, Gérard Filion, Jacques Parizeau, etc. Le second met en lumière le rôle joué par les aspirations sociales – et les luttes – des communautés locales et des groupements citoyens. Les mouvements sociaux ont été à la base d'un remarquable éveil politique, dont l'un des pivots était l'idée d'« empowerment », c'est-à-dire de prise en charge du milieu par lui-même. On expérimentait à large échelle l'auto-gestion, la cogestion, le fonctionnement coopératif, la définition des besoins par les communautés locales, l'investissement des structures politiques par le pouvoir citoyen.

La société était aspirée dans un processus consistant à confier le contrôle des institutions et services publics aux usagers et usagères ainsi

qu'aux employé·e·s. Du point de vue populaire, la démocratisation ne signifiait pas seulement l'accessibilité à une offre de services; elle renvoyait aussi au contrôle exercé par les forces vives des communautés sur ces services.

Aujourd'hui, le gouvernement veut ramener sous son contrôle la décision politique ainsi que la gestion des organismes publics et péripublics. L'austérité est un projet essentiellement autoritaire, visant à assujettir les pouvoirs locaux ou régionaux restés minimalement fidèles à leurs racines. C'est sous ce prisme historique que devraient être examinées les initiatives réactionnaires du gouvernement libéral : le projet de loi 10, la réorganisation du milieu scolaire, les interventions musclées du gouvernement en milieu municipal, le chamboulement du réseau des services de garde...

### Les rebelles ont raison de résister

Quand le gouvernement étrangle les commissions scolaires récalcitrantes, en soumettant leurs choix budgétaires à l'autorité d'un vérificateur nommé par Québec, il centralise un peu plus le pouvoir. Quand il menace d'enlever à certaines municipalités leur pouvoir de taxation (sous prétexte de défendre les intérêts des contribuables), il s'attaque directement à la démocratie locale. Quand il réduit unilatéralement, et de façon paramétrique, la taille des effectifs du secteur public, il décrète l'offre de services nonobstant les réalités et besoins particuliers des différents organismes, institutions ou établissements.

Au total, il y a un projet de société démocratique qui est liquidé peu à peu, secteur par secteur. Pour le moment, les mesures sont reçues isolément et sont dénoncées en silos. Milieu de travail par milieu de travail, ou service public par service public, les gens crient à l'injustice (avec raison), mais sans chercher nécessairement à faire le lien avec le portrait d'ensemble, c'est-à-dire le démantèlement de l'œuvre collective du dernier demi-siècle.

Il appartient désormais à ces composantes locales, régionales ou sectorielles de faire l'analyse fine des mesures gouvernementales à l'aune de l'histoire populaire de nos services publics, pour voir explicitement à quoi s'attaque le gouvernement Couillard... et pour envisager la nécessité



« Au total, il y a un projet de société démocratique qui est liquidé peu à peu, secteur par secteur. »

d'une riposte conjointe et solidaire à ce vaste plan antidémocratique. En outre, les syndicats ont encore à approfondir leur analyse des enjeux de la négociation du secteur public, qui est confinée pour le moment à une bataille de chiffres autour de la rémunération, sous prétexte d'un enjeu de « difficulté de rétention » de la main-d'œuvre. Avec les 550 000 salarié·e·s du secteur public qu'ils représentent, les syndicats sont dans l'œil du cyclone; eux qui avaient joué un rôle significatif dans la mise en échec de la réingénierie en 2003-2004 pourraient avoir à jouer encore un rôle-clé dans l'évolution de notre vie politique nationale. ★



# Faire l'économie du savoir et de la rigueur !

ISABELLE BOUCHARD

Il y a quelque chose de contradictoire à associer l'éducation à une forme « d'économie du savoir ». C'est comme s'il fallait admettre que, pour qu'on la prenne au sérieux, l'éducation doit générer des profits et être partie prenante de l'économie. Comme si l'éducation relevait d'une véritable industrie. S'il est vrai qu'elle participe déjà à cette logique, il faut toutefois rappeler que sa visée première doit être émancipatrice, qu'elle doit permettre de générer et de partager des connaissances. Les paradoxes de cette logique économiste sont nombreux et ressortent de manière encore plus évidente dans un contexte d'austérité.

## Une politique contradictoire

La situation ne risque pas de s'améliorer. Devant les coupes imposées dans le financement des universités, des administrations ont annoncé qu'elles réduiraient le nombre de cours. Ce choix entraînera la mise à pied de personnes chargées de cours et réduira la diversité de l'offre de cours. La qualité de l'éducation, profondément liée à cette diversité, sera ainsi sacrifiée en faveur des impératifs de l'austérité, ce qui aura des effets à long terme sur le réseau de nos universités, si la situation n'est pas corrigée.

Le projet que réserve le gouvernement libéral au système d'éducation du Québec est très contradictoire. D'une part, selon la logique néolibérale qui nourrit ce gouvernement, l'éducation est un facteur qui favorise le développement économique. Mais d'autre part, il faut réduire son financement et donc l'affaiblir considérablement.

L'attaque de ce gouvernement contre l'éducation est frontale et touche tous les niveaux d'enseignement (sauf dans le secteur privé, semble-t-il), et cela, même si la Commission permanente de révision des programmes, dirigée par la mère de la réforme collégiale de 1993, Lucienne Robillard, a annoncé en grande pompe que l'éducation et la santé seront épargnées... pour le moment. Le prochain rapport de la Commission est attendu pour juin.

**« L'attaque de ce gouvernement contre l'éducation est frontale et touche tous les niveaux d'enseignement. »**

L'imposition de mesures d'austérité dans les réseaux primaire et secondaire n'est absolument pas nouvelle. Malgré quelques investissements sporadiques, force est de constater qu'il n'y a pas eu de réinvestissement majeur depuis fort longtemps; les coupes ont toujours été prédominantes. Ainsi, il n'est pas rare que des professeur·e·s paient eux-mêmes les frais associés à l'achat de matériel dans leur classe. L'État a aussi cessé de financer le perfectionnement nécessaire à leur mise à niveau. Plus récemment, les

enseignant·e·s ont vu diminuer leur nombre de journées de congé de maladie.

## Des coupes chirurgicales un peu partout

Certains écoliers passent des journées dans des immeubles délabrés. Plusieurs n'auront plus le droit au petit-déjeuner et à l'aide aux devoirs. En jurant qu'il n'y aura pas de diminution de service direct aux élèves et sans s'appuyer sur quelque étude que ce soit, un projet de réduction du nombre de commissions scolaires est en cours, et ce, après avoir diminué drastiquement leur financement. Ce qui a inévitablement affecté les services. Ainsi, bon nombre de parents se sont vu refuser des programmes d'aide aux devoirs. Les plus privilégiés peuvent aller chercher ce service dans le privé, tandis que les autres, surtout dans les milieux pauvres, ne pourront pas en profiter. Par contre, en dépit de ces manques, un choix douteux a fait que les classes sont pourvues de tableaux interactifs coûteux...

Le réseau collégial est aussi victime des attaques libérales. En novembre dernier, on lui demandait de réduire son budget de 19 millions \$, et ce, sans respecter les exercices budgétaires en cours. Ces compressions suivent celles de 20 millions \$ annoncées six mois plus tôt et s'ajoutent à cinq autres vagues de compressions imposées aux cégeps ces quatre dernières années, pour arriver à un total de 109 millions \$. Ces mesures affectent particulièrement certains établissements en région qui, déjà, se trouvent dans une situation où leur survie est en jeu. Doit-on craindre davantage pour leur existence ? À moins que l'intention des libéraux soit ultimement, à force de créer une situation financière toujours plus étouffante, d'imposer des frais de scolarité de manière à élargir les sources de financement ?

Toutes ces mesures destructrices qui affectent le milieu de l'éducation exigent une réponse ferme de la part de celles et ceux qui soutiennent un système public de qualité. Il faudra continuer à nous opposer avec force aux politiques de démantèlement de l'État québécois et affirmer haut et fort que nous n'avons surtout pas les moyens de faire des économies aux dépens de notre système d'éducation. ★



**A**u Québec comme ailleurs dans le monde, les cours à l'université sont de plus en plus donnés par du personnel dont les conditions de travail sont précaires. Alors que l'éducation doit se plier aux règles d'une logique comptable, la prestation des cours est désormais assumée à 50 % au 1<sup>er</sup> cycle au Québec par des contractuel·e·s qui, pour la plupart, travaillent dans des conditions difficiles. Si l'éducation rapporte, c'est donc sur le dos de ses travailleurs et travailleuses. La même tendance se dessine dans le réseau collégial. La formation régulière est dispensée par 40 % d'enseignant·e·s au statut précaire (cela, en excluant l'éducation des adultes). Si l'éducation, dit-on, est source d'enrichissement, ce n'est visiblement pas le cas pour une grande proportion d'enseignant·e·s...



# Préparer la bataille

Depuis son arrivée au pouvoir en avril dernier, le gouvernement du PLQ dirigé par Philippe Couillard s'est lancé dans une entreprise sans précédent de réorganisation néolibérale de l'appareil d'État : réforme des régimes de retraite municipaux, réorganisations majeures dans le domaine de la santé, transformations de structure dans le domaine de l'éducation, cure minceur pour ne pas dire disette pour une série de programmes culturels, sociaux ou éducatifs. Sans parler de l'offensive en règle contre les syndiqué·e·s du secteur public.

DIANE LAMOUREUX

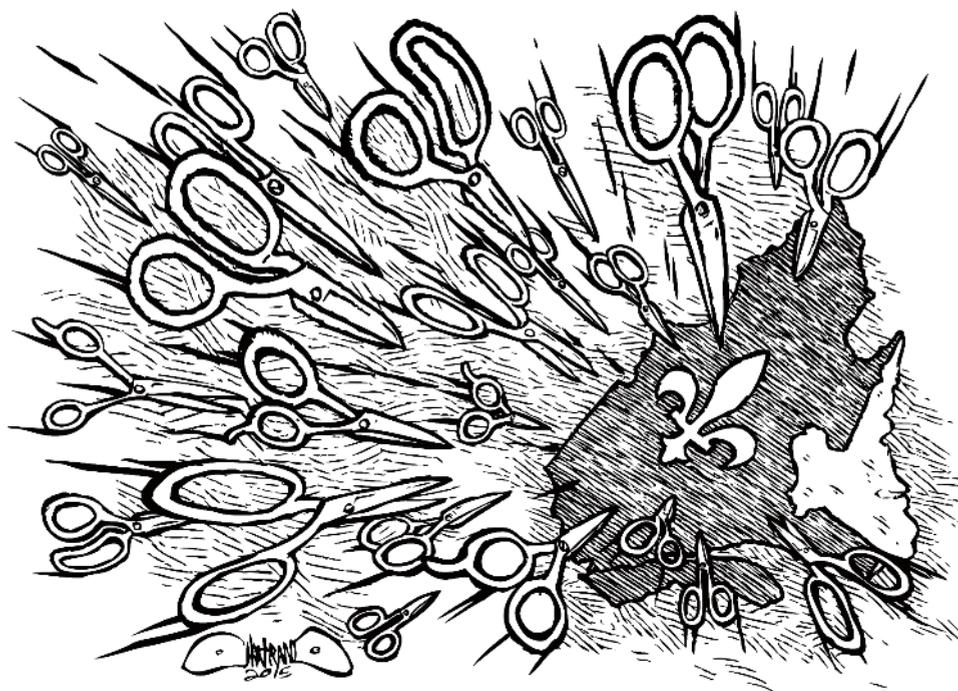
**F**ace à cette attaque sans précédent, la riposte s'organise, mais dans un ordre qui reste encore assez dispersé. Les employé·e·s municipaux insistent sur le droit de négocier et sur la défense de leurs acquis, les policiers n'hésitant pas, au passage, à « voler » le carré rouge qu'ils avaient si violemment combattu en 2012. La Coalition main rouge (opposée à la tarification des services publics) a appelé à une grande manifestation contre le « massacre à la tronçonneuse » libéral le jour de l'Halloween. Les grandes centrales syndicales nous ont par ailleurs invité·e·s à refuser l'austérité lors de la manifestation du 29 novembre dernier. Quant au secteur public, l'unité d'action risque fort d'être malmenée par le maraudage qui accompagnera les changements de structure en santé, services sociaux et éducation.

Deux manifestations, la première le 31 octobre et la seconde le 29 novembre 2014, ont été d'une grande ampleur, malgré le silence des médias sur le nombre de participant·e·s : de 25 000 à 30 000 personnes à Montréal pour la première; plus de 100 000 personnes à Montréal et 40 000 à Québec pour la seconde. Mais il faudra probablement plus et surtout mieux pour faire reculer le gouvernement. Pas étonnant que certain·e·s préparent le printemps 2015, alors que l'idée de grève sociale, évoquée lors du printemps érable, refait surface.

## Définir le terrain

Le quatuor de docteurs, soutenu par le trio d'économistes, n'hésite pas à recourir à la novlangue en prétendant qu'il s'agit de rigueur plutôt que d'austérité, comme à une autre époque leur ex-collègue avait préféré le terme de boycott à celui de grève. Il est important d'imposer dans la discussion publique que ce que le gouvernement libéral pratique actuellement, c'est bien de l'austérité; on comprend que, devant les désastres causés ailleurs par des politiques similaires, il cherche à employer un autre terme. Mais si nous voulons gagner la bataille de l'opinion, il est important de maintenir le terme « austérité ». D'autant plus que cette expression est associée aux politiques néolibérales qui ont du plomb dans l'aile depuis le printemps 2012 au Québec.

Il importe également de définir nous-mêmes les termes et les enjeux des luttes à venir. Une grande partie de la force du gouvernement tient au fait que, pour l'instant du moins, le *momentum*



« Il faut définir notre propre terrain de lutte et ne pas se contenter de réagir aux initiatives gouvernementales. »

politique lui appartient. Le terrain de mobilisation le plus solide pour rallier le plus grand nombre de personnes demeure la défense des droits sociaux et des services publics de qualité : il faut définir notre propre terrain de lutte et ne pas se contenter de réagir aux initiatives gouvernementales.

Les droits sociaux ne sont pas un luxe qu'on peut se payer uniquement en cas de prospérité économique. Ils sont au contraire une nécessité pour toute société qui pense que la solidarité et la coopération ont meilleur goût que la méfiance et la compétition. Depuis deux décennies, les gouvernements qui se sont succédé tant à Québec qu'à Ottawa n'ont eu de cesse de réduire les impôts des plus riches et des entreprises, sous prétexte de stimuler l'investissement, alors que cela n'a suscité que plus de spéculation et de dépenses somptuaires. Quant aux services publics de qualité et accessibles, ils sont bien plus que des entreprises publiques ou des ressources communautaires : ils nous permettent de nous définir comme société et de donner corps aux valeurs d'inclusion, d'égalité, de liberté et de solidarité, de donner forme à notre vivre ensemble collectif.

## Se donner les moyens de nos ambitions

Il faut aussi être réalistes quant aux enjeux. Nous sommes en plein dans cette « revanche des élites », dont parlait Christopher Lasch pour décrire la propension des élites sociales et des gouvernements néolibéraux à faire payer les pauvres pour les pots cassés et le train de vie des riches. Si on appauvrit l'école publique, combien choisiront de se tourner plutôt vers l'école privée ? Si on désorganise le système public de santé, ne prépare-t-on pas la privatisation des soins ? Si on demande au communautaire de prendre la relève dans la dispensation des services, comment pourra-t-il en plus structurer des groupes marginalisés et lutter pour les droits ?

Pour contrer l'offensive néolibérale actuelle, il sera donc nécessaire de faire preuve de cohésion, d'audace dans les moyens d'action et d'imagination pour recomposer le tissu social que nos gouvernements n'ont de cesse de lacérer. L'offensive néolibérale est générale; nos alternatives devront être à la hauteur. ★



# L'austérité n'est pas une fatalité !

## 10 milliards \$ de solutions

Les efforts pour revenir à l'équilibre budgétaire du gouvernement Couillard sont presque essentiellement concentrés sur les dépenses publiques du gouvernement. À l'heure où nos programmes sociaux et nos services publics sont plus que jamais attaqués, il est pressant de mener une lutte pour la redistribution de la richesse. C'est ce que les mouvements sociaux font avec plus d'intensité depuis les derniers mois.

VÉRONIQUE LAFLAMME \*

**L**a Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics propose un ensemble de solutions fiscales pour mieux financer les services publics et les programmes sociaux, en mettant davantage à contribution les plus riches et les grandes entreprises. L'automne dernier, la Commission d'examen de la fiscalité québécoise a été l'occasion pour d'autres groupes sociaux et des économistes progressistes de mettre de l'avant des propositions similaires. Voyons quelques-unes des solutions proposées.

### ► Augmenter la contribution des entreprises

L'effort fiscal des entreprises ne cesse de diminuer. En moins de 15 ans, l'impôt fédéral sur le revenu des entreprises est passé de 28 % à 15 %, l'un des plus bas parmi les pays développés. Le Québec peut récupérer une partie de ces points d'impôt. Ainsi, en augmentant le taux d'imposition provincial des entreprises de 11,9 % à 15 %, le Québec se comparerait aux autres provinces canadiennes, ne serait pas en situation désavantageuse par rapport aux États américains et irait chercher 1,2 milliard \$ par année. Augmenter la contribution des entreprises passe aussi par une révision des privilèges fiscaux dont elles bénéficient et par un grand ménage dans les subventions accordées par l'État. Par exemple, en abolissant le crédit d'impôt pour gain en capital des entreprises, en éliminant les mesures permettant de reporter le paiement des impôts dus et en revoyant les politiques de congés fiscaux, Québec irait chercher 1,17 milliard \$ par année.

### ► Revenir à une plus grande progressivité de l'impôt sur le revenu des particuliers

Augmenter les impôts n'est pas une mesure populaire. Pourtant, l'impôt est essentiel car il permet une fiscalité progressive; il évite aussi le dangereux glissement vers le principe d'utilisateur-payeur. Depuis 1988, le Québec est passé de 16 différents paliers d'imposition à seulement 4. Qui plus est, au fil des ans, le premier palier d'impôt a augmenté, tandis que le dernier palier a diminué. Résultat : la progressivité de l'impôt n'est pratiquement plus assumée par les hauts revenus. La Coalition soutient qu'une réelle équité fiscale passe par l'augmentation du nombre de paliers d'imposition. Celle-ci permettrait d'aller chercher plus de 1 milliard \$ supplémentaire par année, sans que les gens à revenu modeste et la majeure partie de la classe moyenne ne soient pénalisés.

### ► Revoir les dépenses fiscales ne bénéficiant qu'aux plus fortuné·e·s

Au Québec, il est possible de diminuer son revenu imposable à l'aide de multiples mesures fiscales, allant des exemptions et remboursements de taxes aux déductions, crédits et autres reports d'impôt. Ces dépenses fiscales qui ne profitent majoritairement qu'aux plus fortuné·e·s doivent être revues. L'exemption dont bénéficient les gains en capital en est un bon exemple. Lorsqu'une personne fait un gain en capital (un profit) lors de la vente d'une action, d'une obligation, d'un terrain et/ou d'un immeuble, 50 % de ce revenu n'est pas soumis à l'impôt. Pourtant, 100 % des revenus provenant d'un emploi sont imposables. Cette mesure est donc discriminatoire. Selon les calculs des économistes de la Centrale des syndicats du Québec, 57 % de tous les gains en capital ont été empêchés par le 1,5 % des contribuables qui gagnent plus de 150 000 \$ par année<sup>(1)</sup>. Traiter les gains en capital de la même façon que les revenus de travail rapporterait 739 millions \$ annuellement.

### ► Réinstaurer la taxe sur le capital pour les institutions financières

La taxe sur le capital, qui visait à ce que chaque entreprise contribue minimalement aux finances publiques, a été abolie en 2011. Le gouvernement invoquait alors que la taxe pouvait nuire à l'investissement des entreprises manufacturières. Or, cet argument n'ayant aucune validité pour les entreprises financières, pourquoi les faire alors bénéficier de cet avantage ? Rappelons que ces entreprises

sont les plus rentables au Québec et, du même coup, les moins imposées. Cette année, les bénéfices nets des six plus grandes banques sont encore une fois en hausse et s'élèvent à plus de 34 milliards \$. La taxe sur le capital est encore appliquée pour un type d'entreprises financières, soit les compagnies d'assurances. Dans son énoncé budgétaire de décembre 2014, le gouvernement a d'ailleurs augmenté le montant de la taxe prélevée auprès de ces dernières. Il ne serait pas compliqué de remettre la mesure en vigueur pour les banques, ce qui permettrait d'aller chercher annuellement au moins 600 millions \$.

En plus des mesures fiscales à proprement parler, le gouvernement peut économiser des sommes importantes ailleurs que dans les services publics et les programmes sociaux, par exemple en contrôlant le coût des médicaments qui gruge une part grandissante du budget de la santé, en cessant de recourir aux agences privées de placement dans les institutions publiques de santé, ou encore en utilisant les logiciels libres dans l'ensemble de l'appareil gouvernemental. Mises ensemble, ces mesures de contrôle des dépenses et ces solutions fiscales totalisent 10 milliards \$ par année ! ★

(1) Centrale des syndicats du Québec, « Imposer plus pleinement les gains en capital va affecter la classe moyenne », octobre 2012. Disponible en ligne : <<http://www.lacsq.org/>>.

\* L'auteure est organisatrice communautaire au FRAPRU et membre du comité de suivi de la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics.



Véronique Laflamme



# Une réforme en santé et services sociaux

## Portes ouvertes pour le secteur privé

Notre réseau public de santé et de services sociaux est à la croisée des chemins. Alors que tous les intervenants et intervenantes voient de plus en plus la nécessité de mettre leurs différends de côté afin de se mettre à la recherche de solutions rassembleuses pour améliorer l'accessibilité et mieux contrôler la croissance des coûts, le ministre de la Santé et des Services sociaux, Gaétan Barrette, nous lance dans des réformes qui vont dans le sens opposé de ce que nous devrions faire, qui paralyseront le réseau et pourraient diviser les différents acteurs à l'heure où il y a urgence de nous rassembler.

JEAN-PIERRE LARCHE  
NADINE LAMBERT \*

Conçu en vase clos, sans aucune consultation auprès des intervenant·e·s, le projet de loi 10 est l'exemple typique d'une réforme qui aggravera les problèmes bien plus qu'elle n'en corrigera. C'est pour cela que ces derniers mois la FSSS-CSN a fait une priorité absolue de la lutte à ce projet de loi et aux politiques d'austérité dans lesquelles il s'inscrit.

À l'instigation de la CSN, deux grands rendez-vous nationaux sur l'avenir du réseau public ont été organisés ces derniers mois. En décembre, les participant·e·s – des représentant·e·s syndicaux de tous les titres d'emploi et patronaux de tous les types d'établissements, des médecins, des ordres professionnels, des chercheur·euses, des usagers et usagères – ont mis en avant des propositions générant des économies totalisant quelque 5 milliards \$ qui pourraient être mieux utilisés par l'État, notamment pour améliorer l'accessibilité aux services qui constitue notre véritable défi collectif. Des chantiers de travail seront d'ailleurs mis sur pied pour concrétiser ces solutions. Il s'agit de propositions ambitieuses, plus que tout ce que le gouvernement libéral promet depuis son élection. Et pourtant, rien n'indique que le ministre Barrette entend prendre la balle au bond...

On doit donc se demander quels sont les véritables objectifs du gouvernement dans ces réformes qu'il entend imposer, contre l'avis pratiquement unanime de toutes les composantes du réseau.

### Privatisation

Dans les projets libéraux, tout pointe vers la privatisation de services. Tout d'abord, il faut bien voir que la vaste opération de fusions des établissements de santé et de services sociaux vers de méga-établissements régionaux qui centraliseraient les décisions et les budgets entraînerait une période d'instabilité importante. Nous avons vécu cela il y a à peine dix ans, lors d'une précédente vague de fusions lancée par le ministre de l'époque, Philippe Couillard.

Non seulement ces fusions ont-elles entraîné plus de lourdeur bureaucratique, le nombre de cadres ayant augmenté de plus de 30 % depuis 10 ans, mais l'incapacité des établissements à répondre aux besoins durant cette période de restructuration a renforcé le mouvement de privatisation passive, c'est-à-dire que les citoyen·ne·s cherchent au privé ce que le public n'est plus capable d'assurer, faute de moyens.

Cette tendance à la privatisation, on la voit déjà à l'œuvre dans de nombreux secteurs, pensons à tous les examens médicaux qui sont de plus en plus réalisés au privé, faute d'une utilisation optimale des ressources au public. De plus, il y a fort à parier que, devant l'obligation légale d'équilibrer leur budget, les méga-établissements seraient tentés de puiser à même les sommes dévolues aux missions sociales, comme la prévention, les services aux jeunes en difficulté et la réadaptation, pour renflouer le volet médical. Ces services, déjà sous-financés, souffriraient davantage; le résultat d'un

hospitalo-centrisme encore plus marqué ! On peut penser que, dans certains cas, le secteur privé y verra des occasions d'affaires.

Les méga-établissements constituent en outre des marchés alléchants pour le secteur privé. Tous les services sont dans la mire, des cuisines aux laboratoires. Les conseils d'administration, nommés par le ministre, auraient toute la latitude pour privatiser ces services. Le ministre a même prévu, dans le projet de loi, un article lui permettant d'imposer lui-même aux établissements la conclusion d'une entente de services avec le privé. Ces services devront être payés par les citoyen·ne·s ou par leurs assurances privées.

Le gouvernement libéral cache bien mal son biais en faveur du privé. C'est le premier ministre actuel, Philippe Couillard, qui avait lancé les fusions d'établissements en 2003. C'est lui aussi qui a ouvert la porte à la privatisation de diverses chirurgies dans le secteur privé, par exemple le cas

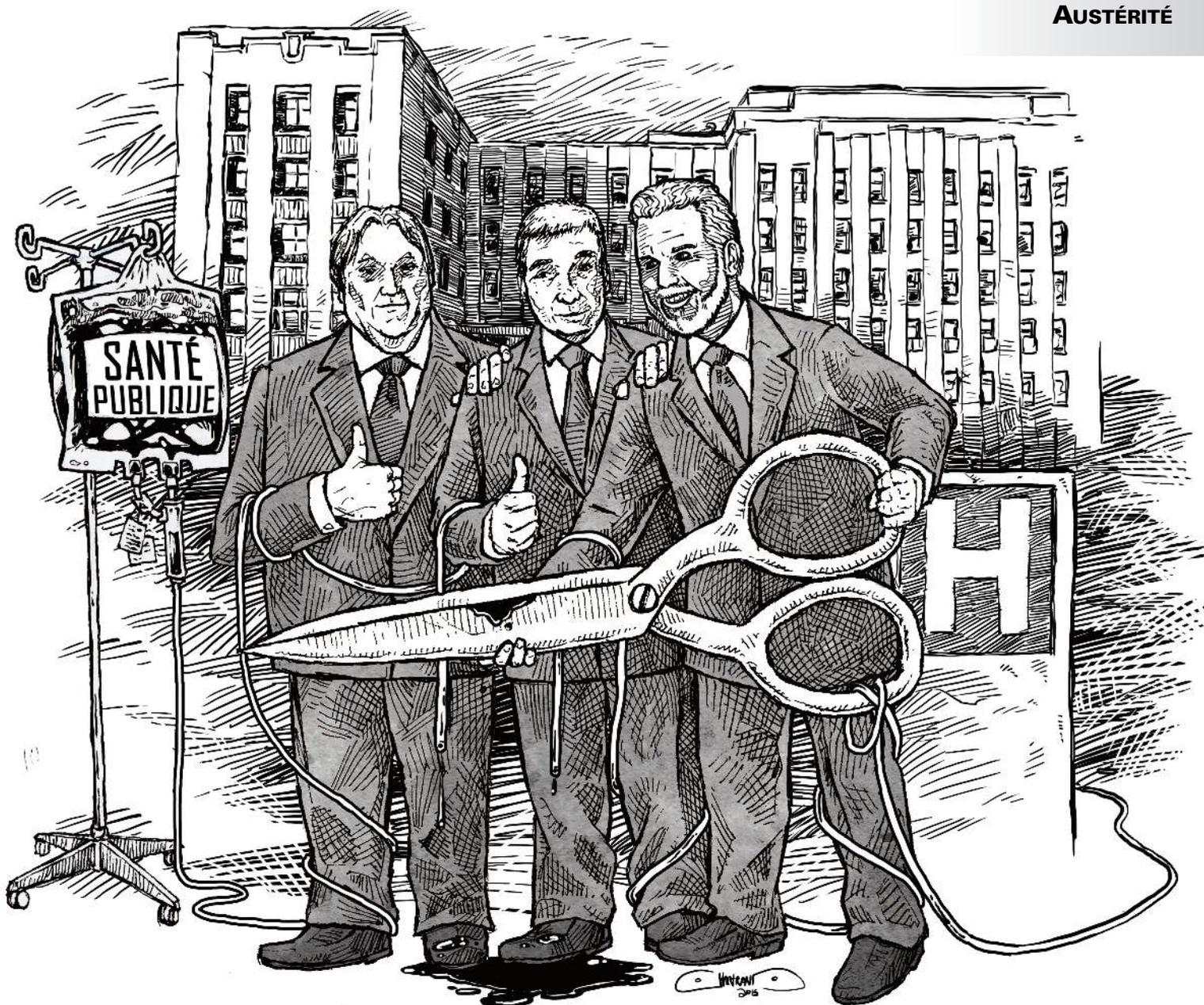
fameux de Rockland MD. On doit aussi à Philippe Couillard les PPP en santé, dont le CHUM et le CUSM qui, selon l'IRIS, nous coûtent jusqu'à 4 milliards \$ de trop. Aujourd'hui, le ministre Barrette entend accélérer le virage vers la privatisation. Il a déjà promis de mettre en place de nouvelles super-cliniques, pour faire le travail qui devrait être confié aux CLSC déjà implantés partout au Québec.

Bref, pas étonnant que l'un des seuls éloges au projet de loi 10 soit venu de la Fédération des chambres de commerce du Québec ! Or, le privé nous

coûte beaucoup plus cher, collectivement, car il doit engranger des profits. Partout dans le monde, les États qui contrôlent le mieux les coûts de leur système de santé et de services sociaux misent sur le public et sur la décentralisation du système. Le Canada fait partie des pays développés où le système coûte le plus cher par habitant, notamment parce que plus de 30 % des dépenses en santé au pays sont de nature privée. Les seuls pays développés où le système coûte plus cher qu'ici sont des pays comme les États-Unis ou la Suisse, où le secteur privé joue un rôle encore plus important qu'ici.

C'est pourtant la voie que choisit ce gouvernement. Lorsqu'il prétend n'avoir pas d'autre choix, vu l'état des finances publiques, ce ne sont que des mots. Il a le choix. Il choisit de faire payer les citoyen·ne·s pour des services auparavant soutenus par la fiscalité. Aujourd'hui, on appelle cela de l'austérité, mais c'est la suite des mêmes politiques néolibérales qui sont appliquées depuis des décennies au Québec.

« Pas étonnant que l'un des seuls éloges au projet de loi 10 soit venu de la Fédération des chambres de commerce du Québec ! »



« Pour faire avancer les intérêts des travailleurs et travailleuses que nous représentons et assurer l'avenir de nos services publics, il faudra mettre nos énergies à la bonne place, c'est-à-dire combattre tous ensemble ces réformes et les politiques d'austérité. »

### Pas d'amélioration aux services

Le ministre nous promet une amélioration des services. Nous en doutons. D'abord, il remplace les membres bénévoles des conseils d'administration locaux par des gens nommés et payés par le ministre à la tête de mégastuctures. La nécessaire interaction entre les établissements et les citoyen·ne·s n'aurait plus les mêmes effets d'émulation. Les décisions importantes telles que l'adoption des budgets pour un centre jeunesse ou un centre de réadaptation seraient dorénavant prises au sein d'une mégastucture, le CISSS, où les missions sociales seraient traitées comme des responsabilités secondaires.

Les fusions entraîneraient également l'abolition de points de service dans les communautés plus éloignées. C'est une perte, non seulement pour ceux et celles qui utilisent ces services, comme les personnes âgées d'un CHSLD de la petite municipalité où elles ont passé leur vie, mais aussi pour toute la communauté. C'est une catastrophe pour un village lorsqu'on ferme un établissement pour relocaliser les usagers et usagères dans une autre ville. C'est ce qui s'est produit lors du précédent train de fusions, et celles que nous annoncent le ministre seront plus importantes encore.

Par ailleurs, nous sommes plongés en pleine période d'austérité, où le gouvernement exige des compressions budgétaires draconiennes à tous les niveaux. Ce que nous constatons jusqu'à maintenant, ce sont des diminutions de services fort préoccupantes. Des postes sont supprimés, partout. Comment peut-on parler d'améliorer les services dans ce contexte ?

### Diviser pour régner

Un aspect peu connu du projet de loi 10 mérite d'être souligné et expliqué peut-être l'empressement du ministre à procéder malgré le tsunami de critiques, en espérant que cela lui donne les coudées franches pour d'autres changements à venir... Car en procédant à des fusions d'établissements, le gouvernement force également un rebrassage des accréditations syndicales. Le projet de loi prévoit ainsi que les travailleurs·euses devront choisir leur syndicat à compter du 1<sup>er</sup> mai 2015.

Le gouvernement libéral fait peut-être le pari que les syndicats mettront plus d'énergie à se concurrencer les uns les autres qu'à se réunir autour d'une cause commune comme le renouvellement des conventions collectives qui viennent à échéance le 31 mars 2015 ou encore la lutte à l'austérité qui a vu, jusqu'à maintenant, toutes les organisations syndicales se réunir au sein d'un vaste mouvement social. Il ne déplairait certainement pas au gouvernement libéral de voir la CSN, la FTQ et les autres organisations syndicales se chamailler dans les lieux de travail au lieu de dénoncer ensemble les coupes de postes d'infirmières et infirmiers et de préposé·e·s... À la FSSS-CSN, nous croyons que le mouvement syndical doit relever ce défi difficile. Nous devons demeurer unis devant ces attaques de toutes parts. C'est un piège que le gouvernement nous pose. Pour faire avancer les intérêts des travailleurs et travailleuses que nous représentons et assurer l'avenir de nos services publics, il faudra mettre nos énergies à la bonne place, c'est-à-dire combattre tous ensemble ces réformes et les politiques d'austérité. ★



# Mieux vivre notre profession

## Entrevue avec Régine Laurent présidente de la FIQ

Propos recueillis par  
MONIQUE MOISAN

La négociation dans le secteur public et le projet de loi 10 du ministre Barrette sont des enjeux majeurs cette année pour la Fédération interprofessionnelle de la santé (FIQ). Lors d'un entretien avec la présidente, Régine Laurent, nous avons abordé les thèmes faisant partie des priorités de l'organisation et de ses membres.

**À bâbord !** : Quelle a été votre approche pour préparer votre projet de convention qui a été soumis au ministre de la Santé ?

Régine Laurent : On a d'abord demandé à nos équipes locales de faire un travail terrain, de tenir des assemblées et de recueillir les grandes préoccupations de nos membres en vue de la négociation à venir. Par la suite, le comité de négociation a fait la compilation de toutes les propositions et on a produit un document les regroupant sous quatre thèmes. Le comité exécutif est alors parti en tournée avec ce document afin que les assemblées locales votent formellement les quatre grandes priorités de la négociation : 1. la diminution de la charge de travail, 2. la diminution de la précarité d'emploi, 3. la bonification des conditions de travail – et ce, dans un objectif d'attraction et de rétention –, et 4. la reconnaissance de la formation et la valorisation de la profession, qui est un objectif très particulier.

En septembre 2014, les délégué-e-s ont adopté le projet de convention collective que nous avons soumis au gouvernement, en ce qui concerne nos propositions sectorielles. Pour ce qui est de l'intersectoriel – comme les salaires, le régime de retraite, les droits parentaux –, nous avons fait une coalition avec la Fédération autonome de l'enseignement (FAE). Nous sommes deux organisations se ressemblant à bien des égards, et nous avons voulu nous regrouper et demander au gouvernement qu'on ait ensemble une table économique, une table de discussion où débattre de ces sujets. Jusqu'à maintenant, c'est une expérience vraiment très intéressante. Nous organisons aussi des activités ensemble.

**ÀB !** : Comment envisagez-vous la diminution de la charge de travail ?

R.L. : Quand on parle de diminution de la charge de travail, la première préoccupation est de stabiliser les équipes en favorisant les postes à temps plein. Actuellement, plus de 50% des infirmières et plus de 60% des auxiliaires sont à temps partiel. Lorsque sur une équipe de cinq personnes il y en a trois qui ne sont pas habituées, cela peut avoir de sérieux impacts sur notre capacité de réaction face à une personne ayant un besoin urgent, et donc sur la qualité des soins.



Jacques Lavallée

**« Il y a un haut niveau de détresse, et il n'y a plus de valorisation de la profession de la part de l'employeur. »**

Nous sommes face à une philosophie de gestion telle que l'employeur refuse par exemple d'afficher les postes à temps plein même si cela est justifié, mais en plus, il n'y a aucune planification de la main-d'œuvre. Pourtant, cela permettrait d'éviter de recourir à des agences ou au temps supplémentaire. On peut évaluer, pour les cinq prochaines années, le nombre de départs à la retraite, ce qui n'est pas fait actuellement. Cela permettrait de prévoir le recrutement en conséquence et d'assurer le transfert d'expertise des plus anciennes avant leur départ. Pour plusieurs, au moment de prendre leur retraite, ce qui leur brise vraiment le cœur, c'est de ne pas avoir pu transmettre leur expertise.

**ÀB !** : Pourquoi une campagne de valorisation et de reconnaissance de la formation ?

R.L. : Nous sommes le seul secteur où la formation n'est pas reconnue automatiquement. Ainsi, les infirmières qui obtiennent un baccalauréat ne sont pas reconnues. L'employeur va dire qu'il n'a pas besoin qu'elle ait un bacc pour le travail à faire. Nous on dit : ce n'est pas parce qu'il s'agit d'un groupe majoritairement composé de femmes que vous allez continuer à ne pas reconnaître les connaissances acquises. Il y a un haut niveau de détresse, et il n'y a plus de valorisation de la profession de la part de l'employeur. On voit plutôt la concurrence au sein d'une même équipe de travail, ce qui brise la solidarité. En fait, toutes nos demandes visent, en bout de piste, à assurer des soins sécuritaires à la population grâce à des équipes stables et valorisées.



### AB! : Quelle est votre impression générale du projet de loi 10 ?

R.L. : Dans le projet de loi 10, il n'y a rien pour le patient, rien pour les professionnelles en soin et rien pour régler le problème de l'accessibilité. C'est carrément idéologique. On tente d'imposer une structure analogue à la structure d'une compagnie. Par ailleurs, la mise en place de très grandes structures englobant plusieurs établissements pourrait ouvrir la porte à des appels d'offres internationaux, car le seuil minimum requis serait alors atteint. Par exemple, un appel d'offres pour des débarbouillettes pourrait devoir aller à l'international, avec un impact réel sur les PME québécoises qui fournissent actuellement les établissements de santé. En Alberta, la responsable du gouvernement a déclaré, en 2014, que les grandes structures n'ont pas de sens, il faut revenir à la proximité. Là-bas, on ne comprend pas ce que le Québec est en train de faire alors que l'Alberta recule. On en a pour au moins 10 ans afin d'harmoniser tout ça... Il y aurait d'autres projets

de réorganisation des soins dans les cartons du ministre, mais on ne sait pas encore quoi. À mes yeux, quand on regarde ce à quoi les libéraux se sont attaqués, leur stratégie c'est de frapper tout le monde et frapper vite pour faire plier la société.

### AB! : Qu'en est-il de la mobilisation de vos membres ?

R.L. : Nos membres sont fortement mobilisés : nos priorités sectorielles ont été adoptées à plus de 90% des voix. Cela veut dire que le travail terrain a vraiment été bien fait, que les membres ont été rencontrés et écoutés et que le projet correspond à leurs attentes. Les perceptions que nous avons des différents problèmes se correspondent, ainsi que les voies de solutions. Collectivement, nous sommes fortes et nous avons l'espoir de mieux vivre notre profession. Toutes nos demandes visent également à offrir de meilleurs soins, et c'est notre plus grande motivation.

\*\*\*

Les gouvernements se succèdent et enclenchent des réformes pour soi-disant régler les problèmes du réseau de la santé... sans tenir compte du point de vue du personnel soignant qui, au quotidien, est à même d'identifier des solutions concrètes et applicables. Il serait grand temps qu'ils écoutent enfin les propositions de ceux et celles qui consacrent leur vie à prendre soin de leurs concitoyens. ★

### Des ratios professionnels en soin / patients

Un objectif qui me tient beaucoup à cœur, car cela est possible et a été réalisé ailleurs, est l'établissement de ratios professionnelles en soin / patients. Cela n'existe pas au Québec, contrairement à ce que tout le monde croit, à l'exception des soins intensifs. Cela permet à l'employeur, par exemple, de ne pas remplacer un soir deux personnes absentes sur une équipe de quatre : aux deux autres de se répartir la tâche. C'est comme ça qu'on a pu voir dans un CHSLD une infirmière pour 160 patients. C'est l'employeur qui décide. Il n'y a aucun levier légal pour dire que cela n'a aucun sens.

C'est pour nous quelque chose d'important. Nous sommes en lien avec des syndicats d'infirmières des États-Unis, de l'Australie et d'ailleurs. C'est ainsi qu'on a appris qu'en Australie, les ratios font partie de leur convention collective. Il y a aussi des ratios en Californie, mais pas dans leur convention collective. Les infirmières de Californie ont réussi à en faire une loi, dans un État où les établissements sont privés. Les compagnies ont poursuivi le syndicat, mais au bout de cinq ans elles ont constaté qu'elles faisaient des bénéfices et ont cessé les poursuites. La raison est simple : quand le ratio est adéquat pour répondre aux besoins d'un groupe de patients, ils reviennent moins souvent parce qu'ils ont moins de complications.

### L'approche Lean

L'objectif principal est de mettre un prix sur chaque acte posé. Le Lean découpe le travail et impose des barèmes. Par exemple, une relation d'aide 1<sup>er</sup> niveau a une durée de 15 minutes. Si le patient est dans un état tel que cela prend plus de 15 minutes, on dira que tu ne sais pas t'organiser. Cela change toute la nature de la profession. En sachant, grâce à ce qu'on peut voir ailleurs dans le monde, que l'approche Lean est souvent associée à une restructuration du réseau de la santé (standardisation, simplification, réduction des soins et des services, recours accru à la technologie), on peut se demander si l'implantation et le déploiement du Lean n'est pas une première étape vers un réseau répondant moins aux besoins de la population, des patients et des professionnelles en soin qu'à des impératifs financiers.



Régine Laurent,  
présidente de la FIQ,  
et Sylvain Mallette,  
président de la FAE.



## Comités Printemps 2015

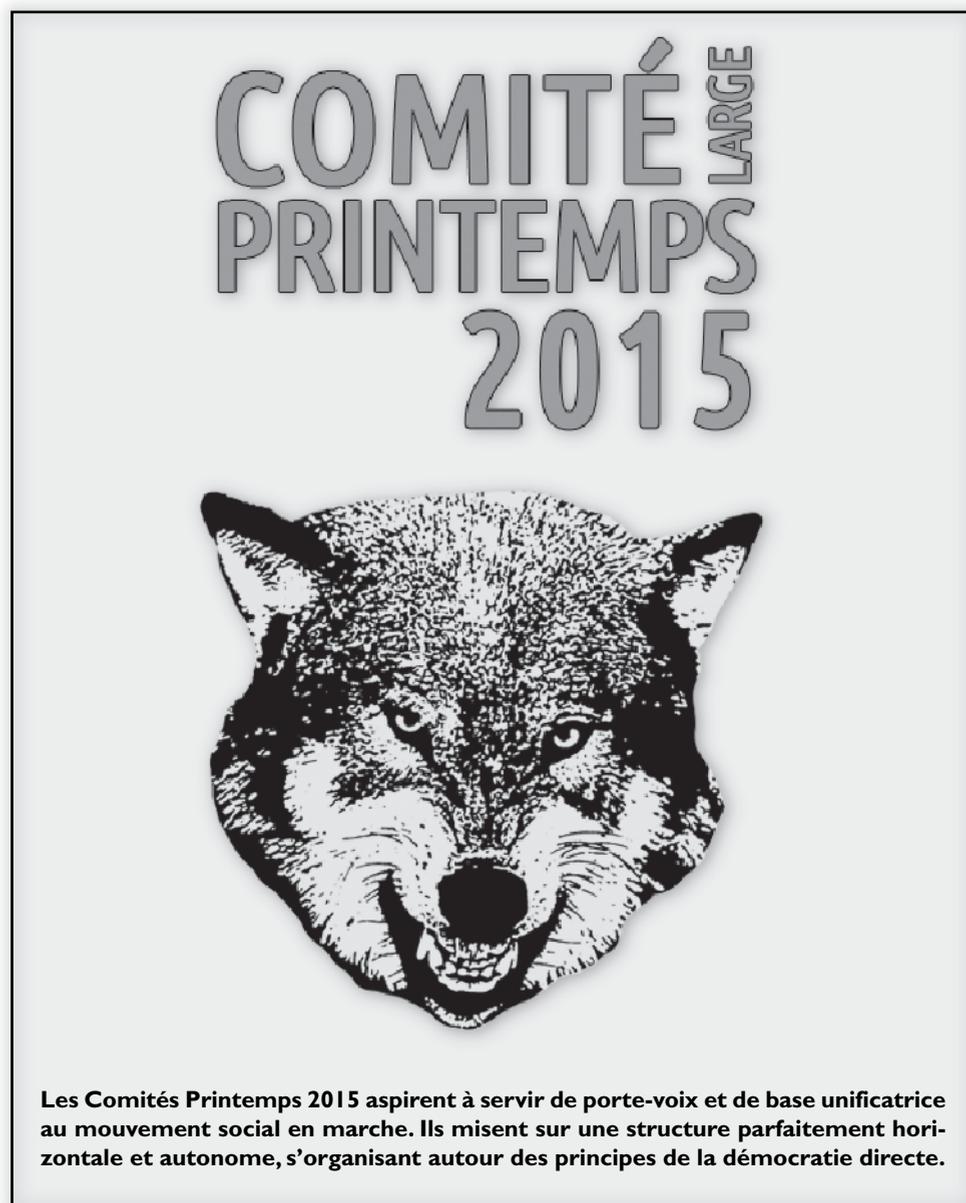
# Ode à la grogne populaire

Si les mesures d'austérité du gouvernement libéral actuel semblent nous arriver comme un coup de poing au ventre, elles s'inscrivent pourtant dans un vent idéologique qui est loin d'être nouveau.

DES LOUVES

**D**epuis la fin des années 1970, le néolibéralisme imprègne les gouvernements successifs dans la plupart des démocraties avancées d'une idéologie du portefeuille qui travaille à désengager l'État de ses responsabilités sociales pour prioriser l'entreprise privée. Un peu partout, l'austérité s'inscrit dans un mouvement de compressions du secteur public et de privatisations des services essentiels. Au Québec, le gouvernement de René Lévesque lançait le bal avec le budget de Jacques Parizeau, déposé le 10 mars 1981, qui comportait de vastes compressions d'un milliard de dollars dans le secteur public. Dans les années 1995-1997, Lucien Bouchard se met à marteler l'objectif du déficit zéro. Sous le gouvernement Charest, nous voyons naître le Plan Nord et les coupes continuent de s'accroître sévèrement. Avec Couillard, nous assistons à une continuation plutôt prévisible du projet néolibéral au Québec. Parallèlement, il y a présentement une invasion totale de nos territoires par les compagnies pétrolières, que l'État, obsédé par l'ouverture du marché aux firmes multinationales, accueille à bras ouverts. Au bout du compte, le calcul est simple : appauvrir massivement la population, pour ensuite imposer des « solutions miracles » qui passent par le saccage environnemental et avantagent les grandes entreprises.

Nous constatons que derrière ces politiques se cache une volonté antidémocratique de dépolitiser les débats sociaux, en les réduisant à un discours économique. Nous disons que la population générale est lasse de se faire enfoncer dans la gorge des politiques qui vont à l'encontre de son intérêt général. La société n'a d'autre choix que de se lever contre un autre gouvernement autoritaire et paternaliste, et doit entreprendre dès maintenant une marche résolue contre ces politiques d'austérité et d'extractivisme si elle veut espérer un avenir viable. Nous croyons que ce printemps, alors que se renégocieront plusieurs conventions collectives importantes au Québec, représente un momentum important à saisir. En ralliant les milieux travailleurs, étu-



diants et populaires, nous aurons l'occasion tous et toutes ensemble d'établir un rapport de force puissant contre le gouvernement Couillard. Les Comités Printemps 2015 aspirent à servir de porte-voix et de base unificatrice au mouvement social en marche.

### Rameuter pour contourner les structures traditionnelles

La volonté première est de créer un espace combatif large, permettant à tous et toutes de se réunir et de s'organiser pour une solide escalade des moyens de pression. Nous observons que de nombreux travailleurs et travailleuses syndiqués et plusieurs syndicats locaux, quels que

soient leurs secteurs d'activités, sont habités d'un vif désir de passer à l'action. Toutefois, force est d'admettre que le Code du travail québécois a imposé d'immenses limitations à l'élaboration d'une lutte politique émanant des bases syndicales traditionnelles. Entre l'interdiction de faire grève pendant toute la durée des conventions collectives, les injonctions qui les encadrent, la loi sur les services essentiels et l'efficacité des méthodes de répression gouvernementale avec les lois spéciales, les dés semblent pipés d'avance. Devant cette conjoncture paralysante, nous croyons que les leçons du syndicalisme de combat, de la démocratie directe et des rassemblements populaires pourraient permettre de contourner l'intimidation étatique. C'est en créant nos propres lieux de

rassemblement, de partage d'information et d'organisation que nous arriverons à tisser un dialogue social puissant en mesure de s'opposer au discours gouvernemental.

Les Comités Printemps 2015 misent sur une structure parfaitement horizontale et autonome, s'organisant autour des principes de la démocratie directe : au sein du mouvement, quelle que soit son implication individuelle, tous et toutes parlent et agissent en leur nom propre. La formule semble efficace. Depuis le mois de septembre, de nombreux Comités Printemps 2015 sont apparus un peu partout sur le territoire québécois. À Montréal seulement, on compte un comité femmes, un comité environnement, un comité bien-être collectif, un comité histoire, etc. Le comité large, pour sa part, a pour fonction de permettre une coordination entre ces différentes instances autonomes, tout en fournissant un espace de rassemblement et de discussions ouvert à tous et toutes <sup>(1)</sup>.

### Un élan solidaire pour le bien commun

Rejetant toute affiliation politique partisane, nous choisissons une structure libre qui permet de favoriser la multiplication des discours et d'encourager la diversité du mouvement. Né d'un désir de solidarité, le mouvement se veut conséquemment en opposition avec toute forme d'oppression. Ce sont les couches les plus vulnérables et sous-représentées de la société qui subiront de plein fouet les coupes dans les services publics et les conséquences de l'exploitation irresponsable de notre environnement, à commencer par les femmes, les populations autochtones, les communautés racisées, les sans-emploi et les sans-abri. Il est donc nécessaire, pour lutter d'un front commun contre les politiques qui nous nuisent collectivement, de mener un combat parallèle contre le racisme, le colonialisme, le sexisme, l'exclusion sociale et toute autre forme de discrimi-

nation et d'oppression. Nous nous donnons ainsi les moyens de dépasser nos divergences politiques et nos appartenances multiples, en abattant les obstacles à l'unité sociale. C'est dans l'espoir d'une société plus égalitaire où l'autonomie et la différence seront reconnues et célébrées que nous voulons regagner nos lieux communs. C'est dans un arrangement disparate, coloré et vibrant de grogne solidaire que nous arriverons ensemble à reprendre nos rues, réclamer nos droits, faire entendre nos voix. Transperçons nos frontières et ensemble, fabriquons demain. ★

(1) Les auteures de cet article agissant à Montréal, il nous est malheureusement difficile de peindre un tableau fidèle du fonctionnement des multiples comités en action dans les autres régions de la province, mais nous savons qu'une mobilisation active se prépare partout au Québec.

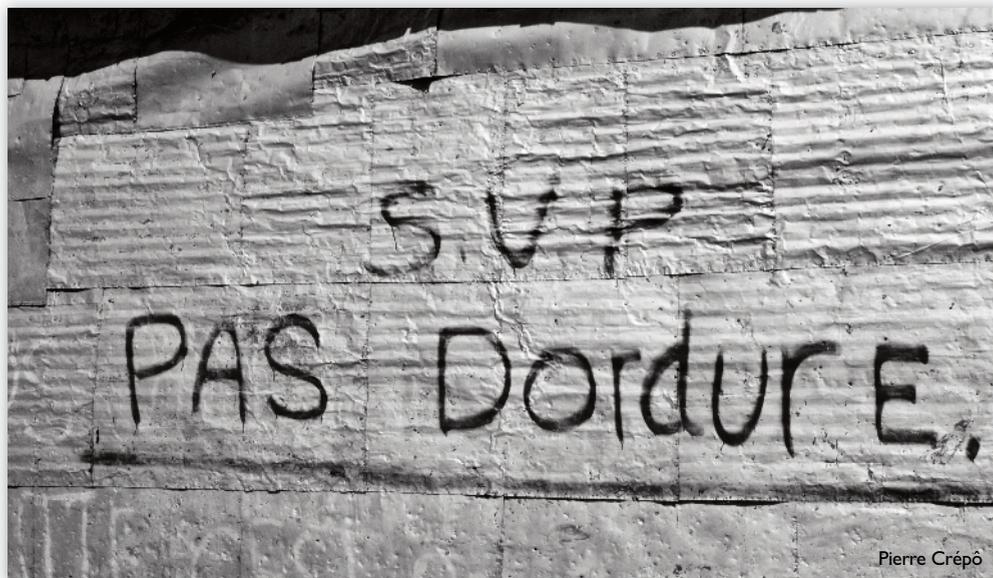
## Projet de loi C-525

# Une attaque fédérale contre la syndicalisation

LÉA FONTAINE

Ce n'est pas la première fois que l'accès à la syndicalisation par les travailleuses et travailleurs des entreprises de nature fédérale est menacé. Mais il n'est plus question de paroles en l'air, le gouvernement fédéral est passé des menaces aux actes. Fini le décompte des cartes d'adhésion, passons au vote secret; et l'abolition syndicale avec ça !

**P**arrainé par le député conservateur albertain Blaine Calkins, le projet de loi C-525 contourne allègrement le processus éprouvé depuis des dizaines d'années, qui réside en l'organisation de consultations tripartites entre les employeurs, les syndicats et le gouvernement pour modifier le Code canadien du travail. Et ce, malgré le fait que des employeurs et des spécialistes des relations industrielles ont prévenu le Parlement canadien qu'une adoption trop rapide du projet de loi serait très néfaste. Le projet a finalement été adopté par la Chambre des communes en avril 2014, après seulement trois heures d'étude par un comité parlementaire. L'automne dernier, le législateur s'est empressé d'agir : après l'adoption en Chambre, lorsque des erreurs sont relevées dans un texte – comme c'est le cas en l'espèce – et que le Sénat procède à des



Pierre Crépô

modifications, habituellement, le projet de loi doit retourner en Chambre des communes afin d'obtenir l'assentiment des député·e·s. Or, dans le cas du C-525, les sénateurs conservateurs ne voulaient pas retarder le processus. Concrètement, ils ne voulaient pas risquer que le projet de loi ne soit pas adopté. Ce dernier a donc été adopté tel quel, le 16 décembre dernier.

La dénomination du projet lui-même est assez vicieuse, car elle laisse entendre que les travailleuses ont à y gagner : il est en effet question de la « Loi sur le droit de vote des employés ». Ce projet de loi C-525 vise, purement et simplement, à casser la syndicalisation dans les entreprises de nature fédérale, et concerne pas moins de 800 000 travailleuses et travailleurs.



Luciano Benvenuto

Jusqu'alors, la législation fédérale permettait l'accréditation syndicale automatiquement, par simple décompte des cartes d'adhésion des travailleurs et des travailleuses. En vertu du Code canadien du travail, le Conseil canadien des relations industrielles doit accréditer le syndicat sans organiser de scrutin secret s'il est convaincu que la majorité des travailleurs·euses de l'unité de négociation proposée appuie la syndicalisation.

Mais le projet de loi C-525 force maintenant la tenue d'un vote secret des travailleurs·euses. En outre, pour qu'une demande d'accréditation soit acceptée, il faudra l'appui de la majorité des personnes salariées et non seulement la majorité des participant·e·s au vote.

Le résultat, c'est qu'il est aujourd'hui plus facile de dissoudre un syndicat. Toute travailleuse ou tout travailleur qui voudrait révoquer son syndicat n'aurait qu'à démontrer à la Commission du travail qu'au moins 45 % de ses col-

lègues sont d'accord avec lui ou elle. La Commission demandera alors la tenue d'un scrutin secret. Le syndicat doit impérativement obtenir plus de 50 % des votes de ses membres pour ne pas être dissous.

### Conclusion

Après le projet de loi fédéral sur la transparence financière des syndicats, qui est toujours à l'étude au Sénat, cette double attaque – scrutin secret et dissolution syndicale – n'est pas surprenante. Les gouvernements conservateur et libéral font peu de cas de la syndicalisation; leur idéologie les pousse à l'agiter comme un épouvantail destiné à effrayer les travailleuses et les travailleurs. Ce qui a primé dans cette réforme législative, ce n'est ni son impact sur les salarié·e·s ni son effet sur le fragile équilibre des relations de travail entre ces derniers et l'employeur, soit la paix industrielle. Bien au

### Entreprises de nature fédérale

Aux termes de la Constitution canadienne (art. 91), par défaut, le législateur provincial est compétent en matière de lois du travail. Toutefois, il est possible que le législateur fédéral (art. 92) intervienne dans ce domaine, lorsque les activités normales et habituelles de l'entreprise ont un caractère fédéral : tel est le cas pour le transport interprovincial ou international, la poste, les banques, etc.

### Les syndicats nuisent-ils au Québec ?

Selon notamment l'Institut économique de Montréal <sup>(1)</sup> (IEDM), le haut taux de syndicalisation du Québec (39,9 % de la main-d'œuvre) serait la cause du faible investissement économique, du faible taux d'initiatives privées et de la lenteur de la croissance économique. Ces *inconvenients* s'expliqueraient principalement par « *l'absence d'un équilibre, comparable à celui présent chez nos principaux concurrents économiques, dans les relations de travail entre syndicats et employeurs [...]* ». Depuis des années, l'IEDM fait campagne pour modifier le Code du travail dans le but d'imposer un scrutin secret.

Les syndicats résistent avec force à ces menaces. Car selon eux, et comme l'affirme l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS), « *un taux de syndicalisation élevé est synonyme d'un marché du travail offrant des emplois plus stables et mieux rémunérés, une répartition des richesses plus égalitaire et une meilleure capacité collective à influencer sur les choix et orientations politiques des gouvernements* <sup>(2)</sup> ».

(1) Marcel Boyer, « Accréditation syndicale : la nécessité d'une mise à niveau en matière de relations de travail au Québec », *Les cahiers de l'Institut économique de Montréal*, septembre 2009.

(2) Philippe Hurteau, « Les syndicats nuisent-ils au Québec ? », Institut de recherche et d'informations socio-économiques, 7 octobre 2014. <<http://iris-recherche.qc.ca/publications/syndicats>>.

contraire, seule l'idéologie conservatrice anti-syndicale importait. En effet, les mesures introduites par ce projet de loi n'ont d'autre intention que de nuire à la syndicalisation des travailleuses et travailleurs du secteur fédéral. Il est possible ici de faire le parallèle entre le comportement parlementaire qui a prévalu dans cette histoire et celui d'un employeur : concrètement il s'agit d'intimidation, d'entrave et de domination sur les syndicats et leurs membres. Un employeur se comportant de la sorte serait condamné aux termes du *Code du travail* du Québec.

Cette législation n'est qu'une attaque parmi d'autres destinées à affaiblir le rapport de force opposant employeur et travailleurs·euses, le droit d'association et la représentation collective visant la négociation collective des conditions de travail. Le processus actuel, soit celui de la signature des cartes d'adhésion des membres, est le meilleur moyen de protéger les travailleuses et les travailleurs contre la pression patronale. Les syndicats fédéraux s'unissent actuellement pour surveiller de près l'application de cette loi dès 2015. ★

# Alma, ville de combat !

Telle devrait devenir la devise de cette ville créative de 30 000 âmes jeannoises. Au cours des années, elle a été le théâtre de nombreux conflits et de luttes qui ont forgé son histoire. La ville d'Alma est constituée de deux pôles industriels : Rio Tinto Alcan (RTA) depuis 1943 et Produits forestiers Résolu (initialement Price) depuis 1925.

ISABELLE BOUCHARD  
CLAUDE CÔTÉ  
*Almatoise et Almatois*

**A**elles seules, ces usines ont mis en scène de nombreux conflits de travail qui ont marqué ses citoyens. En conséquence, il serait ambitieux de présenter l'ensemble de ceux-ci. Nous limiterons notre courte analyse à quatre événements qui ont en commun leur contemporanéité et leur caractère avant-gardiste. En effet, ces situations se sont produites dans les trois dernières années et elles revêtent un caractère annonciateur d'une tendance qui pourrait se généraliser ailleurs.

## ► Un lock-out chez RTA à saveur internationale

Le 30 décembre 2011, les syndiqué·e·s de l'usine RTA ont été forcé·e·s de quitter celle-ci à la suite du déclenchement d'un lock-out. Les demandes syndicales étaient novatrices : lutte à la sous-traitance et maintien d'un plancher d'emploi. Personne ne pourra les accuser de corporatisme. Le conflit a pris des allures internationales, le président du syndicat local ayant fait le tour du monde pour dénoncer des pratiques dégradantes de la multinationale à visage inhumain.

La stratégie syndicale a été originale, car elle s'est concentrée sur les relations publiques et les stratégies de communication au lieu des habituels moyens de pression. Ainsi, la réaction au lock-out devait être propre. Des modérateurs se sont chargés d'aplanir les commentaires sur leur page Facebook fort populaire. La ville est devenue le théâtre d'une grande marche de solidarité où pas moins de 7 000 personnes de partout peupleront les rues.

À travers ce conflit, il y a eu une politisation d'un enjeu qui, au départ, ne semblait être qu'un conflit de travail ordinaire. Cette situation forcera une prise de conscience des travailleuses de Rio Tinto Alcan à propos des enjeux nationaux du travail qui prendra forme à travers une solidarité internationale créée par les métallos des quatre coins du monde.

## ► Un printemps étudiant en plein hiver

Si le conflit étudiant s'est davantage polarisé au printemps 2012, c'est au collège d'Alma qu'il s'est judiciairisé en premier. En riposte à l'injonction du 30 mars, les militant·e·s du cégep ont décidé de l'invalider par la force, confrontant ici le judiciaire et le politique. Le 2 avril, ils ont déplacé le mobilier du collège afin d'en bloquer les accès. Étant donné le nombre de personnes mobilisées, il a été impossible pour les employé·e·s du cégep d'intervenir, forçant ainsi la direction générale à annuler les cours pour la journée. Le lendemain, les entrées furent surveillées par des agents de sécurité qui vérifiaient les cartes d'identité. Une fausse alerte à la bombe força tout le monde à évacuer l'établissement pendant 45 minutes. Au cours de l'après-midi, une manifesta-



L'usine de Rio Tinto Alcan à Alma.

tion fut organisée devant le Palais de justice afin de dénoncer l'injonction.

Ces différents événements permettent de mettre en lumière l'action autonome et déterminée des étudiant·e·s visant à faire respecter l'aspect politique du conflit. Nous nous demandons si cette judicia-risation n'a pas été orchestrée comme une pratique à petite échelle avant de l'étendre au reste de la province. Nous croyons en effet que le collège d'Alma a été le banc d'essai du conflit étudiant, mais qu'il n'a malheureusement pas bénéficié de l'attention et de l'appui qu'il méritait à l'époque.

## ► IGA, une très courte mais efficace grève

Plus récemment, les 27 et 28 novembre derniers, les employé·e·s de la coopérative IGA d'Alma, membres d'un syndicat affilié à la CSN, ont eu le temps de faire grève et d'accepter à 98 % l'entente de principe. Ils ont notamment obtenu la mise sur pied d'un REER collectif où l'employeur cotisera. La décision de déclencher une grève dans ce secteur quelques semaines avant la période des Fêtes s'est révélée drôlement plus efficace. Nous estimons que ce premier règlement pourra en inspirer d'autres dans la région et que les tentatives de négociations regroupées porteront leurs fruits.

## ► Un lock-out éternel chez les concessionnaires automobiles

Les conflits précédents ont tous été réglés de manière relativement satisfaisante. Or, les quelque 450 employé·e·s de garage de 25 concessionnaires automobiles en lock-out de la région du Saguenay-Lac-St-Jean sont sur le trottoir depuis 24 mois. Les demandes de leur syndicat affilié CSD sont de conserver les acquis des travailleurs et des travailleuses.

Un médiateur spécial a été nommé par le ministère du Travail. Depuis le début du conflit, les syndiqué·e·s demandent à la population de les appuyer notamment en retardant les achats locaux de véhicules ou en les achetant dans une autre région. La page Facebook des syndiqué·e·s fait régulièrement état de la situation : espionnage, dénonciations, fausses accusations, empoignades, etc. Les radios locales se font très critiques des tactiques syndicales.

À nos yeux, ce conflit est une attaque à la représentation syndicale. Le regroupement en une instance régionale patronale pour tenir tête aux syndiqué·e·s est une tactique à surveiller. Par ailleurs, la partie patronale utilise des injonctions dont la portée est juridiquement inspirée de celles de la grève étudiante. Les concessionnaires tentent à chaque occasion de porter plainte auprès des lock-outé·e·s pour outrage au tribunal, revendiquant même des peines de prison pour leurs employé·e·s. Des dizaines de requêtes de la sorte ont été répertoriées.

## Quelles leçons ?

En dernière analyse, on peut se demander quels sont les facteurs explicatifs de cette avant-garde régionale ? Quelles leçons tirer de ces conflits ? Quelles conséquences auront-ils sur la résolution de futurs conflits ? Comment éviter la judicia-risation des luttes ? Comment les internationaliser davantage ? Quelle sera la place de Facebook et des autres réseaux sociaux dans la résolution de conflits de travail ? Le recours à la grève dans une coopérative est-il une solution porteuse ? Comment éviter que des conflits perdurent dans le temps ? Il est encore trop tôt pour conclure. ★

# Ce que haïr veut dire

J'écris cette chronique entre les dénonciations d'agressions sexuelles concernant Jian Gomeishi et Bill Cosby, celles qui ont envahi le web et tant de lieux d'activités, des salles des médias à la colline parlementaire en passant par l'université. Je l'écris à la veille du 6 décembre, 25 ans après l'attentat de l'École polytechnique et la mort de 14 femmes, des étudiantes, au bout d'une arme de destruction massive : la misogynie et l'antiféminisme.

MARTINE DELVAUX

« **J'**haïs les féministes », a dit Marc Lépine avant d'ouvrir le feu, des mots prononcés en plein « *backlash* » contre le féminisme, un ressac qui, entre ses mains, est devenu mortel. Un *backlash* est une réaction adverse soudaine et violente, un recul, le fait d'être tiré brusquement vers l'arrière. Dans le cas du féminisme, le message de Lépine ne pouvait pas être plus clair : les féministes devaient se taire. Non seulement elles ne devaient plus parler, leur mort étant une mise sous silence pour toute l'éternité, mais après les faits, devant les crimes, elles ne devaient pas dire que le massacre du 6 décembre 1989 était un attentat contre les femmes et contre les féministes. Mettre à mort les femmes, les féministes pour qu'elles ne puissent pas témoigner du mal qui leur est fait. Quotidiennement.

La journaliste Sue Montgomery, pendant la cérémonie de commémoration du 6 décembre dernier, rappelait le *backlash* des années 1990 de la façon suivante : « *The «F» word – feminism – became a bad word... they didn't want to hear that men hated us* <sup>(1)</sup>. » Au cours des dernières semaines, cette haine a été nommée 8 millions de fois sur Twitter via le mot-clic #BeenRapedNeverReported et ses nombreuses traductions, dont #Agression-NonDénoncée. La haine, c'est la balle qui transperce le corps d'une femme, ce sont les coups qui lui sont portés avec les poings ou le sexe, et c'est aussi cette « zone grise », comme l'a nommée ce jour-là Francine Pelletier, des violences domestiques et sexuelles qui ont pour objectif et pour effet de nous rendre « *juste un peu moins libres* », dit la journaliste Josée Boileau le même jour. La haine, c'est ce jeu du chat et de la souris, comme l'exprime Günther Anders (*La haine*, Paris, Rivages, 2007), dont jouissent ceux qui haïssent, avides non seulement de déguster la souris, mais de « courir à ses trousses ». Une avidité qui relève ainsi à demi de l'amour et à demi de la haine, le plaisir d'attraper l'autre résidant dans le fait de différer le moment où on va l'attraper. Haïr serait un amour qui veut annihiler l'autre, le faire disparaître en l'absorbant en soi – le consommer, assimiler son corps, le faire sien et soi. Le prendre en soi après l'avoir chassé, un reflet de cette rengaine bien connue, sou-



« Quand devant la haine manifeste, on dénonce en disant : *Vous nous haïssez*, la réponse est une deuxième salve de haine. »

ligne Anders, que celle des chasseurs qui se donnent comme de grands amis des bêtes qu'ils tuent. Figurer l'autre comme un animal ou un insecte n'a donc pas seulement à voir avec sa déshumanisation, son humiliation au statut de sous-espèce; ça a à voir avec l'expression de cette haine qui est amour de la haine, la haine comme amour.

En mai 2014, le tueur d'Isla Vista, dans une littéralisation du lien entre chasser et cette autre forme de chasse qui consiste à *faire la cour*, a ouvert le feu sur des femmes sous prétexte qu'elles ne voulaient pas sortir avec lui, qu'il les chassait sans jamais les attraper. Cette fois, il les a attrapées pour de bon, il les a tuées.

## Boucs émissaires mortifères

Plus on chasse, plus on hait, dit Anders. Plus on est proche de la victime, plus on fait l'expérience de la haine. D'où le regard qu'il faut poser sur les nouveaux moyens de faire la guerre, penser à ce que ça signifie de tuer quand, entre soi et l'autre, la distance se fait

de plus en plus grande, que les victimes deviennent une masse de plus en plus indistincte et leur visage effacé le pâle souvenir d'une lointaine humanité. Si, pour haïr, il faut être proche, si c'est la proximité du vrai combat qui fait haïr, que devient la haine quand le combat est mené dans la distance ? Pour pallier cette proximité, pour nourrir la haine, suggère Anders, reste à donner l'illusion d'un combat mené de près, et ainsi diaboliser un type, un groupe, « *de préférence une minorité sans défense, qui la plupart du temps n'a rien à voir avec ceux qu'il s'agit de combattre ou d'éradiquer* » pour, par ricochet, entretenir une haine qui permettra d'agir contre les ennemis. « *Si vous souhaitez que vos gens combattent ou éradient un élément A inconnu d'eux, écrit-il, non perçu par eux, également impossible à percevoir et à*

(1) « Le mot «F» – féminisme – est devenu un gros mot... Ils ne voulaient pas entendre que des hommes nous détestaient. »

*hàir, vous engendrez en eux, par le moyen du langage ou de la caricature, la haine d'un B qu'ils croient connaître.* » Et à la suite de cet exposé dans le dialogue philosophique entre le narrateur d'Anders et le président Traufe, on lit :

- Qu'est-ce que cela vous rappelle donc ?

- Les GI qui, le soir après leur journée, s'excitaient à l'aide de *mighty sexy pin-up girls* pour ensuite pouvoir, sur les *girls* insipides se tenant à leur disposition...

- Tirer leur coup à balles réelles ?

- *You said it, buddy.*

Ce n'est pas tant la question de l'image ou de la *pin-up* versus les femmes réelles qui m'intéresse ici, mais le fait que ce soit le rapport aux femmes qui serve d'exemple, et que s'y trouvent soudainement amalgamés combat et sexualité. Tirer leur coup à balles réelles, n'est-ce pas ce qu'ont fait les tueurs d'Isla Vista et Polytechnique ? Prendre de force des femmes et des féministes, qui se refusaient à eux et à la domination masculine, en tant que proies ? Dans cette perspective, comment ne pas relire les agressions non dénoncées comme une sorte d'envers de la violence extrême manifestée par ces meurtriers ?

Les femmes qui dénoncent ne sont pas des chasseresses, même si c'est ce qu'on tente de faire d'elles dans cette perversion de la réalité où les victimes se font dire qu'en fait, elles sont

les bourreaux. Pourtant, elles ne tirent pas leur coup à balles réelles. Ce qu'elles font, c'est simplement sortir du silence, refuser d'obéir à l'injonction de se taire, refuser le fait qu'on leur interdise de parler, en tant que femmes et en tant que féministes, quand on leur demande de ne pas dire ce que ça signifie de vivre en faisant partie de ce groupe qu'on identifie comme « les femmes ». Ne pas dire « que les hommes nous haïssent ».

Et quand elles sortent du silence, c'est au prix du mépris, de l'arrogance, de la vengeance; au prix, encore et toujours, de la haine. Comme si à la haine, il fallait toujours plus de haine. Que quand devant la haine manifeste, on dénonce en disant : « Vous nous haïssez », la réponse est une deuxième salve de haine.

### Contre la chasse, la lutte

Pour que la haine cesse, il faudrait d'abord pouvoir la localiser en soi, suggère Philippe Ivernel dans sa préface au texte d'Anders. Et de ça, sommes-nous capables ? Sommes-nous capables, au lieu de sortir notre arme à la vitesse de l'éclair, de débusquer la haine à l'intérieur de nous ? Dans cette perspective, sommes-nous vraiment capables, aujourd'hui, de laisser monter ce « *F word* » forcé de se tapir dans l'obscurité pendant de longues

années, pour lui accorder enfin le droit de circuler dans cette forêt qu'est l'espace public ? Est-ce que ça ne commence pas par là : reconnaître la nécessité d'une lutte qui, contrairement à ce que laissent entendre ceux qui se font une joie de la détourner, n'est pas motivée par le goût du sang, mais par le besoin de se libérer des cages et des pièges qui continuent à rendre les femmes « *juste un peu moins libres* » ?

Parce que ce que disent ces voix qui montrent comme un seul bruit, immense, l'expression collective d'une colère sourde qui n'est pas tributaire de la haine, mais d'un besoin de justice et d'égalité, c'est que le harcèlement de rue, la misogynie ordinaire, le sexisme, la violence conjugale et les variations innombrables sur le motif de l'agression sexuelle, sont autant d'expressions de ce dont les femmes sont encore l'objet : une chasse à courre. ★



Simon Pagé

# Hydrocarbures au Québec

## Sortir de la dépendance

Que ce soit les hydrocarbures en milieu marin dans le golfe du Saint-Laurent, les gaz de schiste dans la vallée du Saint-Laurent, le pétrole de schiste sur l'île d'Anticosti, les réservoirs compacts de la Gaspésie, le déploiement des sables bitumineux par train, par bateau et par oléoduc, le Québec fait face, depuis quelques années, à une invasion sans précédent de « projets fossilisés ». Nul besoin de rappeler que ces derniers n'ont jamais fait l'objet d'une réelle consultation publique digne de ce nom. Par ailleurs, serait-ce qu'il n'y ait qu'un seul projet relevant des énergies fossiles : celui de faire du Québec un État pétrolier à l'image du Canada d'aujourd'hui ? Bien des observateurs le pensent de plus en plus...

**A**u-delà de cette possibilité, les risques socioéconomiques et environnementaux, eux, sont bien réels. D'où cette courageuse résistance de la société civile qui est organisée et qui tente, depuis bientôt cinq années, d'obtenir un moratoire complet sur l'ensemble de la filière des hydrocarbures dits non conventionnels. Les communautés du Québec ont le droit et le devoir de décider de leur avenir économique, énergétique et écologique. Nul gouvernement, à la solde de certains lobbys énergétiques, ne peut éviter *ad vitam æternam* de faire face aux citoyennes et citoyens décidés d'en finir avec cette mascarade industrielle.

### Une mobilisation qui ne s'essouffera pas

À l'heure où nous devons nous orienter vers une « décarbonisation » de nos sociétés, certains désirent poursuivre avec la culture des « mauvais terreaux » ; avec la complicité de quelques-uns de nos élus, en voulant faire jaillir du sol, par fracturation ou par forage en milieu marin, des hydrocarbures inexistants ou quasi inexistants. Tant de volonté et d'acharnement à vouloir développer quelque chose de profondément nocif. Résumons brièvement la « sauce brune à la provinciale » : démantèlement de la Société québécoise d'initiative pétrolière (SOQUIP) et de la division Pétrole et Gaz d'Hydro-Québec ; privatisation des droits d'exploration pour la modique somme de 10 cents l'hectare ; réveil citoyen partout le long de notre beau et grand fleuve Saint-Laurent ; multitude de consultations publiques éparées sans pour autant répondre réellement aux exigences des citoyen·ne·s ; exploration et exploitation des hydrocarbures toujours encadrées par la Loi sur les mines ; fracturation (hydraulique, propane, etc.) pour la recherche de gaz et de pétrole toujours pas interdite ; adoption du « très frileux et permissif » Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP) balayant du même coup le Règlement dit de St-Bonaventure adopté par plus de 70 municipalités ; et finalement, les communautés n'ont encore jamais eu droit à un BAPE (Bureau d'audiences publiques sur l'environnement) digne de ce nom. Un BAPE qui permettrait une analyse en profondeur des coûts en regard des bénéfices du déploiement invasif de l'ensemble de l'industrie des hydrocarbures non conventionnels provenant du sous-sol québécois, en tenant compte notamment de la notion de gestion intégrée des ressources. Malgré les défis titanesques auxquels nous sommes confrontés, nous sentons bien que la population est lasse d'accepter la privatisation des profits liés à l'exploitation de ses ressources naturelles et d'en absorber les coûts sociaux et environnementaux laissés par les entreprises extractives. Les gouvernements qui se succèdent et qui, malheureusement, se ressemblent trop souvent n'auront pas la vie si facile avec des citoyennes et citoyens de plus en plus informés et conscients des enjeux pouvant affecter sérieusement la viabilité de leur territoire.

STÉPHANE POIRIER  
MARTIN POIRIER \*



« Les pays riches de demain seront les pays les moins dépendants des hydrocarbures. »

### Un déploiement bitumineux tous azimuts

En premier lieu, rappelons certains faits de la réalité pétroéconomique canadienne. La vaste majorité des hydrocarbures est de nature non conventionnelle, en l'occurrence les sables bitumineux et le pétrole de schiste. L'objectif de la politique canadienne est de doubler, voire de tripler la production des sables bitumineux d'ici 2030. Donc, l'importance de désenclaver la ressource tous azimuts est cruciale pour le gouvernement fédéral à la solde des actionnaires. Soulignons, au passage, que la vaste majorité de ceux-ci sont étrangers <sup>(1)</sup>. De plus, lorsque l'on constate qu'il existe une clause, dans le cadre de l'ALÉNA, nommée « clause de proportionnalité <sup>(2)</sup> », on comprend mieux pourquoi le Canada est si lié énergétiquement à son voisin du sud. En effet, cette clause « assure aux États-Unis, en cas de crise énergétique ou de contraction de la production canadienne, le maintien du pourcentage de livraisons dont ils ont bénéficié durant les trois années précédentes <sup>(3)</sup> ». Un pourcentage qui correspond non pas à notre production nationale d'hydrocarbures, mais à l'approvisionnement

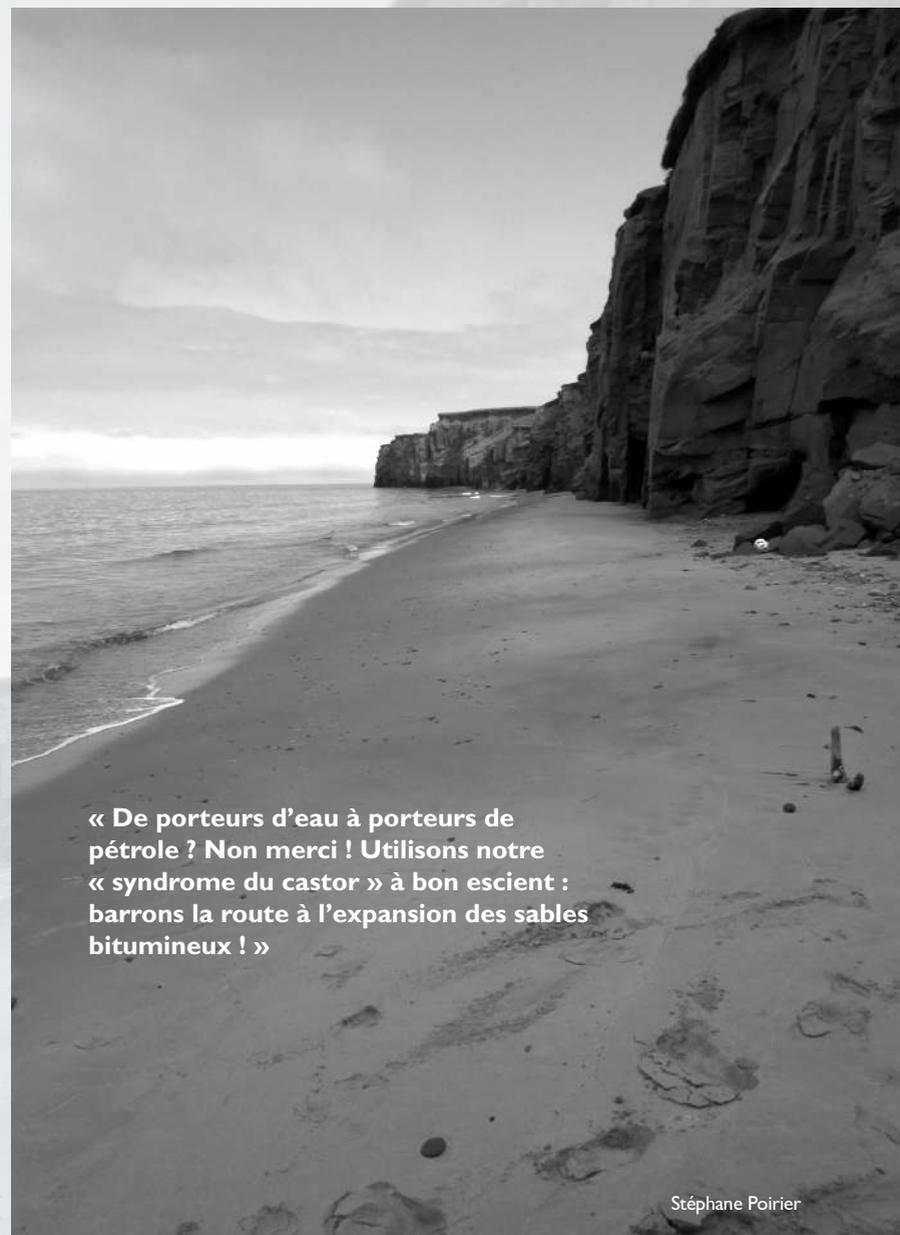
total, ce qui inclut donc nos importations en cette matière. Aussi paradoxal que cela puisse sembler, en raison de cette clause, le Canada est ainsi l'un des rares pays à avoir sacrifié sa propre politique de sécurité énergétique... La belle affaire !

### Le champ est libre : « all in Cacouna »

Sans pour autant refaire l'histoire de la saga de TransCanada que certaines personnes qualifient de « *belugate* », il est important de souligner que le seul fait de vouloir implanter un terminal pétrolier en plein cœur de la pouponnière des bélugas – ce qui n'aura vraisemblablement pas lieu <sup>(4)</sup> – et à deux pas du parc marin du Saguenay–Saint-Laurent en dit long sur la profonde influence des lobbys pétroliers sur nos représentant·e·s politiques. Par ailleurs, il faut mentionner que la compagnie a tenté d'implanter son installation portuaire à Lévis, mais la ville a décliné l'offre. Peu importe l'endroit choisi le long du fleuve, on peut supposer que la compagnie pipelinère a misé le tout pour le tout en se disant que, à la suite des lois mammoth du gouvernement Harper (lois omnibus C-38 et C-45), ce serait relativement facile et qu'il n'y aurait pas trop d'embûches... Rappelons également que tous les projets liés aux sables bitumineux – le projet Énergie Est de TransCanada, le projet d'inversion de la ligne 9b de la compagnie Enbridge, le projet Chaleur Terminals à Belle Dune, le terminal ferroviaire à Sorel et, indirectement, le projet de cimenterie à Port-Daniel alimentée au coke de pétrole – qui se multiplient à vitesse folle à l'intérieur de ce qui reste de « La Belle Province » se situent essentiellement au sein de l'écoumène principal du Québec, c'est-à-dire les rives du Saint-Laurent. De porteurs d'eau à porteurs de pétrole ? Non merci ! Utilisons notre « syndrome du castor » à bon escient : barrons la route à l'expansion des sables bitumineux !

### Libérons-nous de notre pétrodépendance : le Québec, un leader malgré tout

Pourquoi est-il si important pour le Québec de se libérer de sa dépendance aux combustibles fossiles autre que pour des raisons écologiques, sociales et économiques ? Parce que nous le pouvons ! Nous sommes privilégié·e·s en tant qu'État en raison de notre immense potentiel en énergie renouvelable. En effet, il est possible que le Québec puisse s'affranchir de sa dépendance aux énergies fossiles, et ce, dans un avenir proche, sans que nous soyons obligés d'exploiter les énergies du passé. Pourquoi et comment ? Parce que nous sommes déjà en avance par rapport aux autres États du monde quant à la transition vers une économie basée sur les énergies renouvelables. Le Québec possède un bilan énergétique très enviable. En effet, environ 50 % de ce bilan est d'origine renouvelable (40 % en hydroélectricité et 8 % en biomasse). Notre consommation en hydrocarbures se chiffre approximativement à 14 milliards \$ par année. Environ 70 % de notre consommation en combustible fossile va dans le secteur des transports. Si on veut baisser cette facture de 14 milliards, ce n'est pas en exploitant nos ressources fossiles non conventionnelles et en devenant des porteurs de pétrole des sables bitumineux, c'est plutôt en réduisant ce pourcentage. Imaginez que l'on puisse le réduire de 50 % en électrifiant une partie de nos transports grâce, entre autres, à un projet révolutionnaire comme le monorail suspendu électrique de l'inventeur Pierre Couture. On pourrait épargner, disons, quelques milliards de dollars par année. Par le fait même, on pourrait peut-être bien passer d'une facture de 14 milliards à 9 ou 10 milliards par année. Ce serait déjà un énorme pas dans la bonne direction ! De plus, rappelons que nous sommes en situation de surplus énergétique jusqu'en 2023 <sup>(5)</sup>. Selon les estimations du physicien Pierre Langlois, nous pourrions électrifier 40 % du parc automobile québécois avec ces surplus <sup>(6)</sup>.



« De porteurs d'eau à porteurs de pétrole ? Non merci ! Utilisons notre « syndrome du castor » à bon escient : barrons la route à l'expansion des sables bitumineux ! »

Stéphane Poirier

Les pays riches de demain seront les pays les moins dépendants des hydrocarbures. Même si on exploitait nos hydrocarbures non conventionnels, les gens ne paieraient pas moins cher l'essence à la pompe et ce pétrole ou ce gaz serait exporté sur les marchés internationaux sans que l'on puisse véritablement contrôler sa distribution et son prix. Le Québec ne doit pas régresser, il doit avancer dans la bonne direction et cette direction ne se trouve pas dans les énergies fossiles. Un important chapitre de l'histoire du Québec se joue présentement. Restons-nous assis en attendant gentiment les directives de l'Office national de l'énergie ou de quelque gouvernement réactionnaire ou allons-nous réveiller cette fameuse bête féroce de l'espoir qui sommeille en nous ? À nous d'en décider ! ★

\* Membres de l'organisme Non à une marée noire dans le Saint-Laurent

(1) Forest Ethics Advocacy, « Who Benefits? An Investigation of Foreign Investment in the Tar Sands », 2012. En ligne sur <<http://www.forestethics.org/>>.

(2) Centre canadien de politiques alternatives, « Pénurie ou pas, le Canada est tenu de maintenir ses exportations de gaz naturel et de pétrole vers les États-Unis », 28 mai 2008. En ligne sur <<https://www.policyalternatives.ca/>>.

(3) Louis-Gilles Francoeur, « Le Canada, colonie énergétique des États-Unis », *Le Devoir*, 30 mai 2008.

(4) Guillaume Bourgault-Côté, « La porte se ferme à Cacouna », *Le Devoir*, 3 décembre 2014.

(5) Hydro-Québec, « Bilan des activités en 2013 », en ligne : <<http://www.hydroquebec.com/developpement-durable/energie-environnement/equilibre-offre-demande.html>>.

(6) Pierre Langlois, « Rouler sans pétrole c'est possible ! », en ligne : <<http://tinyurl.com/mghwhbj>> [PDF], 8 décembre 2014.

# Médias : les nouveaux *gatekeepers*

Jusqu'à récemment, la question « faut-il publier ou pas ? » relevait du groupe relativement circonscrit des professionnel·le·s de l'univers de la diffusion médiatique. La donne s'est grandement complexifiée ces dernières années puisque la parole publique est accessible à un nombre beaucoup plus grand de gens, alors même qu'elle est encadrée, filtrée et exploitée avec une intensité inégalée par les plateformes corporatives que sont Facebook, Google, Amazon et Apple. Cette bouleversante irruption de nouveaux « gatekeepers » (ou « portiers des médias ») dans l'écosystème médiatique est un phénomène d'une portée politique déterminante. Parce que publier, c'est justement rendre public ce qui relevait jusqu'alors du privé.

PHILIPPE DE GROSBOIS

## Renouvellement de la formule « le privé est politique »

Le sociologue français Dominique Cardon est l'un de ceux qui fournissent les analyses les plus fines de ces transformations. Sur Internet, soutient-il, c'est à l'internaute que revient la décision de garder pour lui ou elle certains aspects de son existence ou de les (re)présenter à son entourage ou à autrui. Ces nouvelles opportunités, explique Cardon, permettent à l'individu de politiser un événement biographique ou une condition personnelle en la faisant surgir dans l'espace public.

Le mouvement #AgressionNonDénoncée, apparu l'automne dernier, en fournit un bel exemple. Lorsque l'animateur-vedette de la CBC Jian Ghomeshi fut mis à pied en raison de témoignages d'agression fournis par plusieurs femmes, certain·e·s se demandèrent pourquoi ces plaintes ne furent jamais formalisées par le biais d'instances judiciaires. S'ensuivit un flot de révélations sur Twitter et Facebook de victimes d'agression qui firent état de leurs propres difficultés à dénoncer leur agresseur. Pour chacun de ces témoignages, la décision individuelle fut la même : celle de faire passer un événement personnel dans la sphère publique, et du même coup, de le poser comme un problème politique. Le cas du mouvement #AgressionNonDénoncée est d'autant plus intéressant qu'il soulève justement l'insuffisance des canaux traditionnels (judiciaires, notamment) par lesquels il est possible pour une victime de communiquer ce qu'elle a vécu. D'ailleurs, l'une des premières sorties menant au déboulonnage de Jian Ghomeshi fut un compte Twitter anonyme entretenu par l'une des victimes qui relatait des crimes allégués de l'animateur<sup>(1)</sup>.

Ainsi, dans notre recherche des nouveaux *gatekeepers* des médias, on peut retracer un premier mouvement de fond, qui part du privé, de l'intime, du personnel, pour en faire un enjeu politique. Cette tangente en est une d'ouverture des vannes. Que l'on pense aux cas d'abus policiers avec le mot-clic #MyNYPD aux États-Unis ou à la page Facebook « Spotted Austérité », le principe est le même : se montrer sur la base



Le pouvoir que développent les géants du Net (Google, Apple, Facebook et Amazon) est fondamental pour savoir qui dispose de la capacité de déterminer ce qui parviendra à un auditoire ou pas.

d'une conviction politique et, par le fait même, illustrer concrètement un phénomène social qui pourrait demeurer abstrait.

Cette publicisation explosive du personnel comprend aussi un versant beaucoup moins reluisant, comme en témoigne la fronde masculiniste de nombreux *gamers* face aux critiques grandissantes de féministes à l'endroit du sexisme dans l'industrie des jeux vidéo : menaces de mort, harcèlement, dévoilement d'informations personnelles... Dans ces cas-ci, comme pour ces célébrités dont on a subtilisé des photographies à caractère sexuel pour les distribuer à grande échelle sur le web, le dévoilement de l'intime est non désiré<sup>(2)</sup>. Doit-on voir dans les trolls et les harceleurs une nouvelle forme de *gatekeepers* ? Telle semble être l'intention de ces derniers : intimider les voix discordantes et les exclure de l'espace public. Pour

remédier, il faut davantage que des vœux pieux, mais plutôt d'authentiques gestes de solidarité pour celles et ceux qui prennent la parole, de même que des poursuites judiciaires pour les intimidateurs. Mais sur le long terme, on voit mal comment ces contre-attaques pourraient parvenir à leurs fins, tant sont nombreux les groupes marginalisés qui saisissent les nouvelles opportunités de politisation du déni de justice vécu par leurs semblables. De #ICantBreathe aux États-Unis, cri de ralliement des Afro-Américain·e·s qui subissent la violence policière, à #YaMeCansé (« j'en ai marre »), qui réunit des Mexicain·e·s qui dénoncent la disparition de 43 étudiants de l'État de Guerrero dans un contexte de forte corruption gouvernementale, on voit émerger une vague de fond d'élargissement de l'accès à la parole publique.

## La discussion politique dans une agora privée

Il y a pourtant une autre menace à cette prolifération de paroles, beaucoup plus sourde, plus subtile et plus profonde. De manière paradoxale, alors même que les possibilités de débats publics croissent sur le web, ceux-ci tendent à prendre place sur des espaces corporatifs extrêmement contrôlés. Comme l'explique Astra Taylor dans *Démocratie.com*, récemment traduit chez Lux éditeur, sur le plan économique, les grands gagnants de la mutation médiatique actuelle sont les plateformes qui ne créent pas de contenu, mais qui l'hébergent et le rendent disponible. Les barrières ont sauté, tous et toutes peuvent produire, publier, diffuser et partager du contenu, souvent gratuitement ou presque. Mais par quels intermédiaires ? Une étude faisait récemment état que presque 40 % du trafic Internet cellulaire nord-américain était accaparé par Facebook et YouTube. Le pouvoir que développent ces géants du Net (Google, Apple, Facebook et Amazon, principalement) est fondamental pour la question qui nous préoccupe ici, à savoir qui dispose de la capacité de déterminer ce qui parviendra à un auditoire ou pas. YouTube menaçait récemment de petites étiquettes de disques de bloquer l'accès à la diffusion de leurs clips si elles n'acceptaient pas ses termes, alors qu'Amazon ralentissait la distribution des produits diffusés par Hachette dans le cadre de négociations d'ententes<sup>(3)</sup>.

Le deuxième mouvement de fond, en ce qui a trait à l'émergence de nouveaux *gatekeepers*, suit donc le parcours inverse du premier : celui qui voit la cacophonie du web être logée chez quelques grandes corporations qui y filtrent des éléments précis à des fins lucratives, voire politiques. Et c'est ici que les algorithmes entrent en scène. Qu'est-ce qu'un algorithme ? Il s'agit d'une série d'opérations mathématiques permettant de traiter des quantités massives

d'informations (le fameux « *big data* ») et ainsi de résoudre des problèmes. Ces algorithmes ont maintenant atteint un tel degré de raffinement que les machines « apprennent » par elles-mêmes et se perfectionnent au fur et à mesure que les données sont accumulées.

Il est capital de mieux comprendre les impacts que peuvent avoir ces algorithmes sur l'accès à certains contenus et sur nos capacités d'expression et d'échanges en ligne. Eli Pariser, dans l'ouvrage *The Filter Bubble*, démontre que Google ne fournit pas les mêmes résultats de recherche selon ce que l'algorithme connaît de nos habitudes de navigation. Facebook estime qu'un usager moyen pourrait recevoir près de 1 500 nouveaux messages par jour sur son fil, que l'algorithme réduit aux 300 considérés les plus « pertinents » pour cette personne. Selon quels critères ?

La plupart du temps, ces algorithmes sont maintenus à l'abri du regard du public, même si leur portée est éminemment politique : c'est de plus en plus par leur intermédiaire qu'une nouvelle nous parviendra... ou pas<sup>(4)</sup>. Sur

Facebook, l'algorithme sélectionne les envois les plus susceptibles d'augmenter le nombre de visites des utilisateurs sur le site, la durée de chacune de ces visites, le nombre de « J'aime » et de commentaires provoqués, etc. Jamais n'a-t-on eu meilleure occasion de constater le pouvoir que cache cet algorithme qu'en juin 2014, lorsque Facebook révéla un peu candidement avoir commandé une recherche sur près de 700 000 usagers et usagères du site<sup>(5)</sup>. Les chercheurs ont modifié l'algorithme d'un groupe de manière à ce que seules les publications aux émotions positives leur parviennent; pour l'autre groupe, c'était l'inverse. On a ensuite cherché à vérifier si cela avait un effet de « contagion » auprès des utilisateurs. Au-delà des considérations éthiques autour d'une telle recherche (les cobayes n'ont jamais été mis au courant de l'expérience), ce cas révèle, mieux que tout autre, le caractère politique de tels algorithmes : sur Facebook, une analyse critique de l'austérité ne fait pas le poids face à une photo de nouveau-né.



## Pour une sphère pleinement publique en ligne

L'algorithme, si machinique soit-il, n'est pas un outil neutre : il est conçu par des êtres humains qui répondent aux ordres de leurs employeurs, eux-mêmes régis par des impératifs de profit et de pouvoir politique. De même, la manière dont la plateforme est conçue reflète souvent les intérêts et les privilèges de ses concepteurs, riches hommes blancs scolarisés de la Silicon Valley. L'interdiction de pseudonymes ou de comptes anonymes par certains médias sociaux et ses impacts sur des communautés marginalisées (personnes trans, dissident·e·s politiques, etc.) en est une bonne illustration.

C'est pourquoi la réappropriation de ces espaces numériques de discussions et d'échanges est aussi importante. Celle-ci pourrait prendre la forme d'une expropriation en bonne et due forme, les relations humaines et l'échange d'idées étant trop précieux pour être laissés entre les

maines de corporations privées. Mais la réappropriation doit aussi être pensée dans les termes des tenant·e·s du logiciel libre et de l'ouverture du code : il est devenu essentiel de mieux connaître et de débattre des mécanismes, algorithmiques ou autres, qui contribuent à mettre en forme nos échanges sur Internet. Ces questions sont extrêmement riches, et jamais dans l'histoire n'y a-t-il eu autant de personnes prêtes à y travailler. La « salle de nouvelles » lancée par Ricochet, dans laquelle les personnes qui ont soutenu financièrement le média peuvent proposer et soutenir un futur sujet d'article, est un bel exemple d'initiative visant à ramener vers les citoyen·ne·s la question que se pose tout *gatekeeper* : sur quelles bases doit-on décider de ce qui sera publié ?

À terme, il nous faut aspirer à un écosystème médiatique dans lequel chacun·e d'entre nous

peut définir, individuellement, les aspects de sa vie qu'il ou elle souhaite voir amené à l'attention du public, et où nos espaces médiatiques d'échanges sont eux-mêmes conçus, construits et débattus collectivement. ★

(1) Voir l'excellent reportage « The unmaking of Jian Ghomeshi », *The Fifth Estate*, CBC, 28 novembre 2014.

(2) Voir Martine Delvaux, « À qui appartiennent les femmes ? », *À bâbord!*, n° 57, décembre 2014-janvier 2015.

(3) Voir « From YouTube to Amazon, tech innovators need to be held to account », *The Observer*, 22 juin 2014.

(4) Voir Stuart Dredge, « Strictly Algorithm : how news finds people in the Facebook and Twitter age », *The Guardian*, 10 mars 2014.

(5) Voir Robert Booth, « Facebook reveals news feed experiment to control emotions », *The Guardian*, 29 juin 2014.

# Modestes contributions à la réussite scolaire

NORMAND BAILLARGEON

Je vous suggère cette fois quelques moyens simples, mais qu'on peut raisonnablement penser efficaces, pour aider vos étudiant·e·s à apprendre plus et mieux. Notez que ce que je propose ici vaut surtout pour les plus grands – disons pour les élèves de la fin du secondaire et pour les étudiant·e·s de cégep et d'université. Il vous revient bien entendu de décider si cela est pertinent pour votre classe, pour la matière que vous enseignez et si c'est compatible avec la pédagogie que vous utilisez.

## Le système de prise de notes Cornell

Nos étudiant·e·s semblent avoir du mal à prendre correctement des notes de cours. Le cours est pourtant bien souvent la première et fort précieuse étape de l'apprentissage. Mais si un cours bien fait peut être une véritable mine d'or, c'est une mine dont il faut savoir extraire la riche substance.

Le système de prise de notes Cornell peut y aider. Tout simple, il a été conçu par Walter Pauk dans les années 1950 à l'université Cornell, d'où son nom. Il est désormais utilisé dans de très nombreuses universités.

La feuille de prise de notes est divisée en sections, comme ceci.

NOTES CORNELL	
Nom	Date
Thème	Classe / Sujet
Questions Mots-clés	
	Résumé

Après les entrées d'usage dans le haut de cette feuille (le cours, la personne qui l'enseigne, la date), on procède comme suit.

Dans la grande section de droite, on note, en ses mots et en style télégraphique (au besoin en schémas et en dessins) les idées, les concepts importants du cours; on les organise en sections; on change de ligne quand on change d'idée; faute de temps, on se permet d'omettre certains mots (le, une, etc.); on prévoit des abréviations familières de mots fréquents; on identifie les définitions (« déf. », par exemple); et on laisse volontairement des espaces dans tout cela (quelques lignes ici et là), histoire de pouvoir ajouter des idées au besoin.

Ensuite, le plus tôt possible après le cours, mais pas plus tard que 24 heures après, dans la petite section de gauche, on inscrit des questions qu'on formule soi-même et dont les réponses sont données dans le texte qui se trouve en regard de la question dans la section de droite. On peut aussi y inscrire des mots-clés, qui jouent le même rôle que les questions. Enfin, durant cette même séance de travail, on note dans la section du bas de la page un résumé, en une phrase ou deux, de ce que contient la page.

Vos notes sont prêtes. On recommande bien entendu d'y revenir – et je vous dirai comment plus loin –, et on suggère de les étudier en masquant par une feuille la grande section et en répondant aux questions (ou en réagissant aux mots-clés) de la petite section de gauche.

## Comment étudier ?

Une intéressante synthèse de ce qu'on sait des techniques d'étude des étudiant·e·s, surtout américain·e·s, vient d'être publiée (j'en donne la référence à la fin du texte). On y apprend qu'ils étudient le plus souvent mal ou très mal, qu'ils utilisent des techniques peu ou pas efficaces et qu'ils n'utilisent pas ou guère des techniques efficaces ou très efficaces – et cela vaut aussi pour nombre de ceux et celles qui ont des parcours scolaires brillants et qui accèdent à des programmes convoités. Ces personnes auraient donc sans doute pu faire mieux en travaillant moins !

Les techniques examinées sont évaluées selon ce qu'en dit la recherche sur les quatre variables suivantes :

1. Conditions et environnement d'apprentissage. Par exemple, apprend-on seul ou en équipe ?
2. Caractéristiques des étudiant·e·s : âge, habiletés, savoirs préalables.
3. Critères d'évaluation : rappel, résolution de problèmes, compréhension.
4. Contenu, allant de simples concepts à des sujets et des problèmes plus complexes.

### Les dix techniques étudiées et leur impact

Les dix techniques d'étude suivantes sont examinées dans cet article. J'en donne au besoin une description très sommaire et vous invite à retourner à l'article pour en savoir plus. Pour le moment : comment évalueriez-vous chacune de ces techniques ? La diriez-vous peu efficace, modérément efficace ou très efficace ?

- 1 ► Interrogation/élaboration. Cela consiste à se poser à soi-même des questions qui demandent de fournir des explications élaborées et y répondre.
- 2 ► Autoexplication. C'est une variante de la stratégie précédente; elle consiste à s'expliquer à soi-même durant l'apprentissage des processus, des concepts, des idées.
- 3 ► Rédaction de résumés.
- 4 ► Lecture avec surlignage ou soulignage.
- 5 ► Mnémotechnique du mot-clé. Les Grecs la pratiquaient déjà ! On associe un mot à apprendre, par exemple *xìexìè* (qui signifie merci en mandarin) à un mot similaire de la langue connue (*scié, scié*).
- 6 ► Recours à des images mentales que l'on se construit pendant la lecture d'un texte.
- 7 ► Relecture – lors de la préparation à un examen.
- 8 ► Évaluation formative, en classe ou faite par soi-même et qui ne compte pas ou très peu dans la note finale.
- 9 ► Pratique échelonnée ou répartie : on étudie en une série d'essais successifs entre lesquels on laisse un intervalle de temps – et pas juste avant l'épreuve.
- 10 ► Pratique entrelacée. On étudie un peu de chaque matière à la fois, plutôt que de consacrer de longues sessions d'étude à une seule.

Les techniques 3, 4, 5, 6, et 7 – avec toutes les nuances qui s'imposent – ont été classées peu efficaces. Les techniques 1, 2 et 10 sont efficaces et prometteuses. Mais ce sont les techniques 8 et 9 qui remportent la palme.

On peut en tirer quelques enseignements.

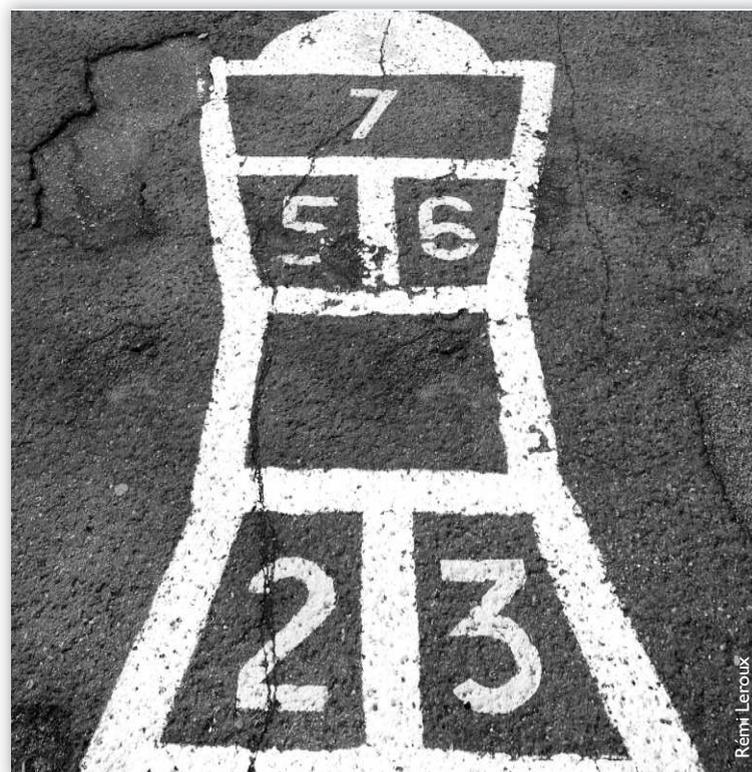
Pour commencer, il semble raisonnable de penser qu'ici comme ailleurs, nombre de nos étudiant·e·s procèdent comme ceci : après avoir mal pris des notes de cours, ils lisent en surlignant les textes devant être lus. Ils y reviennent avant l'examen et les relisent en portant une attention particulière aux passages sur- ou soulignés. Bref : ils utilisent surtout des techniques peu efficaces !

Que faudrait-il leur proposer ?

#### Pour en savoir plus

Walter Pauk et Ross J. Q. Owens, *How to study in college*, Wadsworth Publishing, 11e édition, Boston, 2013. Il existe également un site web : <http://howtostudyincollege.com>

John Dunlosky et coll., « Improving Students' Learning With Effective Learning Techniques: Promising Directions From Cognitive and Educational Psychology », *Psychological Science in the Public Interest*, janvier 2013, p. 4-58.



« Pour apprendre mieux et durablement, il faut privilégier des sessions plus courtes et étalées dans le temps. »

#### Ce qui s'ensuit

Pour commencer, leur dire qu'étudier à la dernière minute en se bourrant le crâne (ce qu'on appelle bachoter) est certes modérément efficace pour passer un examen, mais ce qui est ainsi appris est aussi, hélas, vite oublié.

Il faut, pour apprendre mieux et durablement, privilégier des sessions plus courtes et étalées dans le temps. Il faut lire non en surlignant, mais en pratiquant l'interrogation/élaboration et l'autoexplication. Et il est sage de se tester ou de se faire tester : cela facilite la mémorisation, surtout si on obtient un feedback immédiat. Comment se tester soi-même, demandez-vous ? Mais avec la méthode Cornell de prise de notes, voyons !

Je laisse le mot de la fin à l'un des auteur·e·s, Daniel T. Willingham, de cette superbe et utile recension d'écrits, que je vous recommande chaudement – je n'en ai tiré ici que quelques bribes. « *Chacune de ces techniques a été étudiée, pas seulement en laboratoire, mais aussi en salle de classe. Elles ont toutes été testées pour un grand nombre de matières, pour différents groupes d'âge et il y a donc de bonnes raisons de penser qu'elles fonctionneront pour vous. Toutefois, la mémoire, la rétention, cela ne représentent qu'une partie de ce qui se joue en classe. Les techniques décrites sont donc à considérer comme des instruments qui s'ajoutent à la boîte à outils des personnes qui enseignent et il faut se rappeler que leur utilisation peut aussi avoir des effets non prévus sur d'autres aspects des performances des étudiant·e·s. Pour prendre un exemple grossier, le fait de constamment faire passer des tests peut être bon pour la mémorisation, mais sera aussi nuisible pour la motivation.* » ★

## DOSSIER



# Migrations mouvementées

Masques d'Alfred Pellan

Luciano Benvenuto

**P**arallèlement à l'accroissement des inégalités mondiales, on assiste à un contrôle sans précédent de la mobilité vers l'Occident des citoyennes et citoyens des pays les plus fragilisés. Rappelons-nous simplement qu'au début du 20<sup>e</sup> siècle, avant la Première Guerre mondiale, on n'utilisait même pas de passeports !

La migration est la question par excellence qui démontre les limites et la nature oppressive et raciste des États-nations. Lorsqu'une personne se retrouve à l'extérieur des frontières géographiques et abstraites au sein desquelles l'État est garant de son bien-être, un cycle d'oppression s'enclenche, sans limites dans le temps. Celui ou celle qui n'est plus sujet de l'État devient, par défaut, un ennemi qui souhaite s'approprier ses ressources ou une menace pour la sécurité nationale.

Aujourd'hui, l'agitation de la menace terroriste contribue à renforcer ce que certains nomment « l'identité nationale » et à exclure d'autant plus celles et ceux qui sont identifiés comme les « Autres ». Au Canada, l'accès au statut de résident permanent devient factice pour toute une part de la population mondiale avec l'accord des tiers pays « sûrs » et avec la création de nouveaux statuts de travailleuses et travailleurs temporaires qui n'y donnent pas accès. Les personnes victimes de trafic sont aussi de plus en plus perçues comme des criminelles. Le pays d'asile n'est plus.

Alors que l'accès aux services de santé et à l'éducation est toujours plus restreint pour les migrants, force est de constater que notre mode de vie repose pourtant sur la pauvreté de ces derniers, qui cher-

chent avant tout à échapper à une vie sans avenues, à l'oppression, aux conflits.

La résistance s'organise pourtant, afin de lutter contre les nombreuses déportations et détentions, élargir l'accès aux services, dénoncer les manipulations orchestrées par les tenants d'un intérêt national qui nous divise.

Ce dossier présente plusieurs engagements comme autant de témoignages de cette résistance. Les femmes philippines du groupe Pinay soutiennent les travailleuses domestiques depuis plus de 20 ans. La clinique de Médecins du monde offre un accès médical inconditionnel aux migrants en situation de précarité. Les membres du collectif Éducation sans frontières militent activement pour faire de l'éducation et de l'accès à l'école un droit inaliénable.

Face à un gouvernement qui a rompu depuis longtemps l'équilibre entre utilitarisme migratoire et accès à la citoyenneté pour privilégier des politiques d'immigration temporaire, de telles initiatives sont essentielles.

Il est indispensable de donner un visage humain à ces migrantes et migrants, de mieux comprendre comment nous contribuons à leur oppression et de défendre, ensemble, notre commune humanité. ★

Dossier coordonné par  
RÉMI LEROUX et AMÉLIE NGUYEN

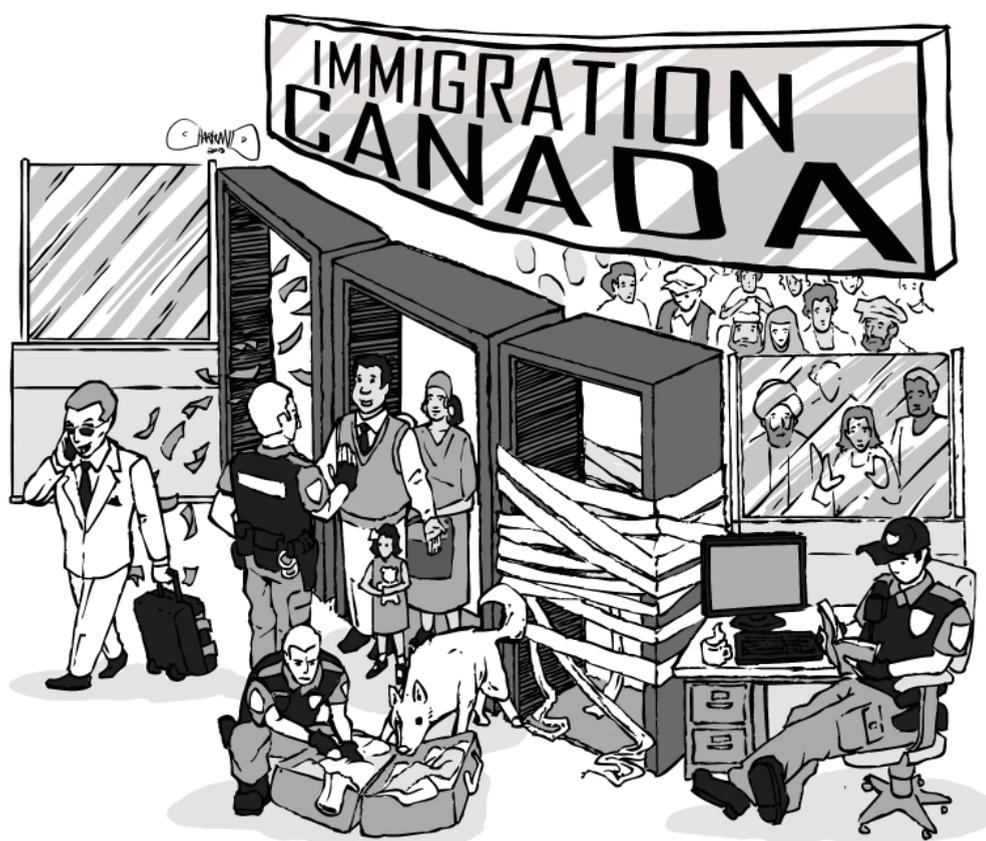
# L'immigration soumise aux règles du marché

ANDRÉ JACOB \*

*L'importation d'une main-d'œuvre temporaire traitée comme une marchandise fait l'objet de nombreuses critiques depuis fort longtemps. Ainsi, pendant que l'on déroule le tapis rouge devant une minorité d'immigrants-investisseurs pour leur permettre de bénéficier de procédures rapides (acceptation, certificat de résidence, conditions d'établissement privilégiées, etc.), on renforce les mesures de précarisation de la situation d'importantes catégories d'immigrants, notamment les demandeurs d'asile et les travailleurs temporaires à contrat.*

Les politiques d'immigration canadienne ont beaucoup changé au cours de la dernière décennie et obéissent maintenant à un nouveau paradigme fondé sur l'idéologie du laisser-faire au cœur d'une vision utilitariste de l'immigration : il s'agit d'imposer le principe de la mobilité de la main-d'œuvre entre les frontières au nom de la liberté d'entreprise. Cet état de fait génère une nouvelle forme de discrimination systémique à l'égard de personnes fragilisées en raison de leurs ressources financières et professionnelles limitées, de même qu'en raison de leur origine ethnique et nationale. Ainsi, une masse de travailleurs-euses désireux d'améliorer leur sort à cause des disparités entre les pays et les régions du monde se trouve plus facilement embrigadée dans un système d'exploitation structurelle. Dans ce contexte, les demandeurs-euses d'asile rencontrent de plus en plus de difficultés à faire accepter leur requête. Ils doivent présenter un profil de plus en plus conforme aux critères d'employabilité des autres catégories d'immigrant-e-s et traverser le filtre serré des services de la sécurité nationale.

La « loi C-11 », ou la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés selon son libellé officiel, compte déjà neuf catégories d'interdiction du territoire : sécurité, atteinte aux droits de la personne et aux droits internationaux, criminalité, activités de criminalité organisée, santé, motifs financiers, fausses déclarations, manquement à la loi, inadmissibilité familiale. À cette loi s'ajoutent maintenant la Loi antiterroriste et le nouveau projet de « loi 44 » sur la sécurité que le gouvernement Harper compte adopter dès janvier 2015 à la Chambre des communes <sup>(1)</sup> dans une sorte d'indifférence générale, même si cette loi donnera encore plus de pouvoir et de ressources aux services de renseignements et aux forces policières. En réalité, il s'agit de profiter de la conjoncture mondiale de la peur, de l'insécurité, de l'islamophobie et du déni par rapport aux



« Le niveau de scolarité moyen des immigrant-e-s et leur contribution financière au pays deviennent des facteurs déterminants dans l'acceptation ou non au pays. »

séquences négatives de la guerre en Irak sous de faux prétextes pour inventer une panoplie de mesures de plus en plus répressives à l'égard des immigrant-e-s bien sûr, mais aussi à l'égard de l'ensemble de la population. Cette problématique de « l'insécurité » a une incidence directe sur les politiques de gestion de l'immigration et de la diversité. Pourquoi ? Tout simplement parce que depuis l'attaque contre le World Trade Center le 11 septembre 2001, la lutte au terrorisme s'est avérée la pierre d'assise de la loi sur l'immigration. Ainsi, aujourd'hui, les différents incidents provoqués par des militant-e-s conscrits dans la mouvance djihadiste alimentent les arguments démagogiques du Parti conservateur pour justifier des contrôles renforcés de l'immigration. Les services de renseignements sont sur les dents. En découle une diminution marquée du nombre d'entrées de réfugié-e-s au Canada et il y a de fortes chances que le mouvement s'accroisse.

## Changements dans les orientations des migrations

Quels sont les changements majeurs ? Premier changement : sont bonifiées diverses formes de conscription de la main-d'œuvre inscrites dans la mouvance de la mondialisation de l'économie et de la compétition entre des « marchés » extrêmement concurrentiels; les programmes d'utilisation d'une main-d'œuvre migrante à contrat temporaire recrutée dans les pays du Sud (surtout Amérique latine, Afrique et Philippines) deviennent de plus en plus la norme dans plusieurs secteurs d'emploi (agriculture, abattage d'animaux, hôtellerie, restauration, mines et services divers comme l'aménagement paysager, le soutien clérical, etc.). Ce changement fait en sorte que l'entrée au Canada de citoyen-ne-s de l'étranger dépasse maintenant le nombre des demandeurs de résidence permanente. Les statistiques

(1) Le projet de loi en était à l'étape de la troisième lecture à la Chambre des communes au moment de mettre sous presse. NDLR.

\* Membre du Centre de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté, UQAM



Rémi Leroux

« Un enjeu éthique significatif sous-tend l'immigration : l'obligation pour une société de permettre à chaque sujet actif de voir ses droits respectés et de vivre des rapports sociaux fondés sur l'expression de la liberté et de la responsabilité. »

rèvent clairement cette nouvelle tendance : en 2013, ce sont 57 100 immigrant·e·s temporaires qui sont arrivés au Québec alors que la moyenne annuelle durant la période de 2008 à 2013 était de 53 264<sup>(2)</sup>. Pourquoi ? Parce que le socle de la politique repose sur la recherche d'une contribution économique de la part de ce bassin de main-d'œuvre « à bon marché » peu importe leur statut (résidents permanents, travailleurs temporaires, demandeurs d'asile, investisseurs). Pour ce seul motif, le niveau de scolarité moyen des immigrant·e·s et leur contribution financière au pays deviennent des facteurs déterminants dans l'acceptation ou non au pays.

Deuxième changement : l'État cautionne les changements idéologiques et structurels et institutionnalise une forme de discrimination systémique. En quoi ? Tout d'abord, la politique d'immigration vise à favoriser les employeurs qui recherchent constamment la diminution des coûts de la main-d'œuvre et le moins de règles à observer sous le prétexte des exigences de la compétitivité. Deuxièmement, s'ajoutent à cela les nouvelles règles de l'immigration calquées sur les demandes des associations patronales attelées à restructurer l'organisation du travail en créant une constante pression à la baisse sur les salaires; la main-d'œuvre étrangère en vient à servir de pression sur les Canadien·ne·s qui n'acceptent pas de se conformer à des conditions jugées inacceptables (faibles salaires, horaires brisés, longues heures de travail, absence de cumul d'ancienneté, diminution de la sécurité, menace de rapatriement, retrait des documents personnels dans certains cas, non-respect des droits, etc.). Une telle situation favorise ainsi l'imposition de diminutions salariales aux travailleurs·euses nationaux. Troisièmement, dans bien des cas, le processus d'embauche est confié au secteur privé. À cet égard, le cas de la main-d'œuvre agricole en fournit une illustration évidente : l'organisme privé FERME (Fondation des entreprises en recrutement de main-d'œuvre agricole étrangère) recrute dans le pays d'origine, fait payer les frais de transport aux travailleurs et les répartit ensuite chez les fermiers employeurs. Enfin, la présence de travailleurs sous contrat temporaire réduit presque à néant l'organisation syndicale et constitue une attaque frontale contre le droit d'association et, par le fait même, le droit à la négociation.

Les nouvelles règles des contrôles migratoires s'inspirant de cette idéologie néolibérale font en sorte que, dans la plupart des cas, ces travailleurs et travailleuses ne peuvent participer à la dynamique de la société à égalité avec n'importe quel citoyen ou citoyenne. La Commission des droits de

la personne et des droits de la jeunesse du Québec a dénoncé cette forme de discrimination systémique, particulièrement dans le domaine agricole, notamment en ce qui a trait à la limite du droit d'association<sup>(3)</sup>. « À deux reprises au moins, la Commission s'est déclarée d'avis que l'exclusion des travailleuses et travailleurs agricoles d'un régime législatif en matière de droit du travail constitue une discrimination fondée sur leur condition sociale<sup>(4)</sup>. » La Commission réitère aussi le fait que ces travailleurs sont victimes de discrimination en raison de leur origine ethnique ou nationale, de leur condition sociale, de leur langue et, dans le cas des aides familiales résidentes, de leur sexe. Cette discrimination systémique implique que les travailleurs migrants temporaires n'ont pas droit à l'aide juridique, à l'aide sociale, à l'instruction publique ou aux programmes de soutien à l'intégration des immigrants (apprentissage de la langue, etc.). Ils sont aussi exclus de certaines dispositions du Code du travail, de la Loi sur les normes du travail, de la Loi sur la santé et la sécurité du travail et de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles.

Cette situation, même si l'expression peut paraître excessive, ressemble à une forme d'esclavage moderne conçue et maintenue à la lumière du sacro-saint dogme central de l'idéologie néolibérale, soit la liberté de circulation du capital, des biens et... de la main-d'œuvre. La situation actuelle correspond au laisser-faire qui voue une adoration sans limites aux principes et aux tactiques de la loi du marché dit libre; une large proportion de la main-d'œuvre en vient ainsi à ressembler à des produits de consommation, achetables, vendables et... exploitables. Malgré les difficultés, est-il pensable de promouvoir la protection des droits comme un rempart contre l'exploitation ? Une telle stratégie interpelle les entreprises privées, mais en premier lieu l'État, responsable de l'application des Chartes des droits et libertés.

### Immigration et enjeux éthiques

Enfin, il importe de le souligner, un enjeu éthique significatif sous-tend l'immigration : l'obligation pour une société de permettre à chaque sujet actif de voir ses droits respectés et de vivre des rapports sociaux fondés sur l'expression de la liberté et de la responsabilité. Pour atteindre cet idéal, il faut sortir du cercle vicieux qui veut que chaque individu soit responsable de son propre sort sans appartenance à une dynamique collective. Cette visée questionne l'éthique des entreprises mises à l'épreuve parce qu'elles réfèrent, inconsciemment ou pas, à une idéologie<sup>(5)</sup> sur le plan de l'organisation du travail qui devient la base de la construction normative des rapports sociaux. En somme, l'éthique correspond au sens des responsabilités des institutions, des entreprises et des citoyens et citoyennes. Le conformisme à des modes d'organisation du travail assimilés comme des normes de référence entraîne un laisser-faire, un déni des droits fondamentaux, sociaux et économiques, l'individualisme et la déresponsabilisation individuelle et collective. Aujourd'hui, l'emploi massif de la main-d'œuvre venue de l'étranger semble une évidence et l'opinion publique tolère facilement la précarité, la soumission et la dépendance face au pouvoir des entreprises privées. En même temps, il devient de plus en plus difficile de se maquiller de l'insouciance, de l'ignorance ou de l'inconscience en se drapant d'un consensus hypocrite au sujet de la responsabilité collective face aux nouveaux impératifs de la sécurité qui nous sont imposés. Les premiers à en souffrir sont nos sœurs et nos frères qui souhaitent obtenir la citoyenneté canadienne. ★

2) Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, *L'immigration temporaire au Québec : 2008-2013*, Gouvernement du Québec, septembre 2014, p. 5.

(3) Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec, *Commentaires sur le projet de loi No 8, loi modifiant le Code du travail à l'égard de certains salariés d'exploitations agricoles*, septembre 2014.

(4) *Idem*, *Commentaires sur le projet de loi no 126 : Loi sur les normes du travail*, (Cat. 2.412.27.1), mars 1979, p. 7; *Conformité avec la Charte des droits et libertés de la personne du projet de loi : Loi modifiant les normes du travail*, M<sup>e</sup> Maurice Drapeau, (Cat. 2.412.27.2), novembre 1990, p. 4.

(5) L'idéologie réfère à un ensemble de principes et de connaissances vagues qui, dirait Hannah Arendt, semble offrir les clés explicatives de lois universelles censées gouverner la nature et l'homme. Hannah Arendt, *Les origines du totalitarisme : Eichmann à Jérusalem*. Paris, Gallimard (Quarto), 2002, p. 416.

# L'école doit devenir un sanctuaire

À Montréal, le 15 janvier 2014, Émilio, 16 ans et résidant au Québec depuis 2008, est convoqué dans un bureau de son école secondaire. On lui dit que si sa mère ne vient pas payer la facture pour régler les frais de son inscription, Immigration Canada sera appelé et sa famille sera déportée. Des frais de 6 000 dollars par enfant et par année sont exigés pour l'inscription de la plupart des enfants sans-papiers dans les écoles publiques québécoises.

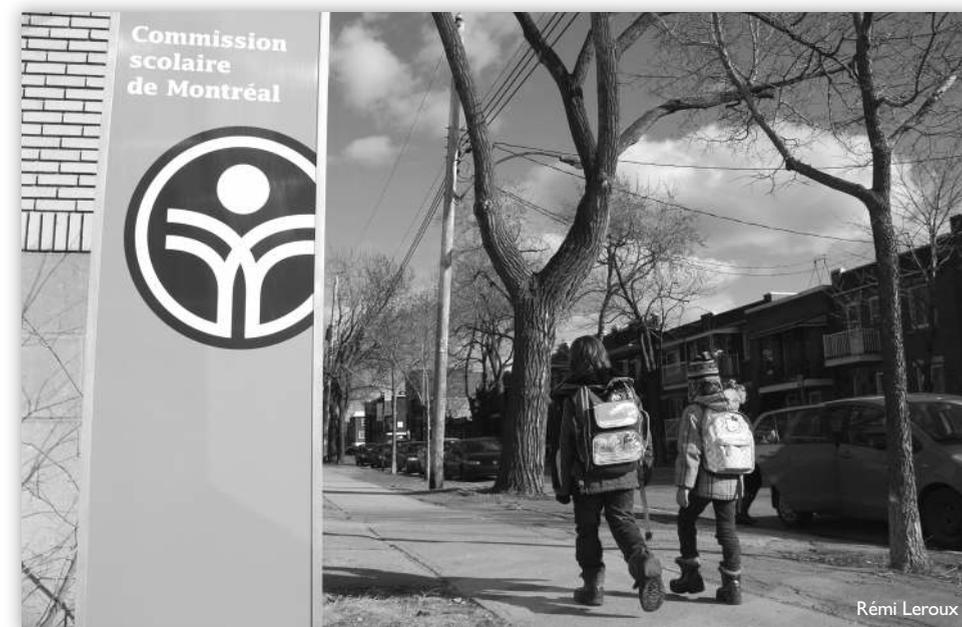
LE COLLECTIF ÉDUCATION  
SANS FRONTIÈRES

Quelques mois plus tard, avec d'autres jeunes de son âge, Émilio est pris dans une affaire de vol à l'étalage dans un dépanneur. Il est le seul du groupe à être arrêté par la police. Parce qu'il est sans-papiers, il est enfermé plusieurs jours au centre de détention de Laval et reçoit un avis de déportation vers le pays où il est né, seul, alors qu'il est mineur. Cette sentence disproportionnée vise ce jeune homme car il est sans-papiers, le Canada ayant refusé la demande d'asile de sa famille à plusieurs reprises dans le passé. Il est libéré du centre de détention et ne se rend pas aux autorités le jour prévu de la déportation, souhaitant rester à Montréal où il vit depuis des années. Sa vie, sa famille, ses ami·e·s sont ici.

Pour rester anonyme, la famille change de quartier, de logement et d'école. La rentrée dans le nouvel établissement scolaire se passe bien. Émilio a de bons résultats et reçoit des commentaires positifs de la part de ses professeur·e·s.

Le 8 octobre 2014, jour de ses 17 ans, il va rendre visite à ses camarades dans son ancienne école. Le groupe de copines et copains se rassemble sur le trottoir puis rentre dans l'école. Émilio est immédiatement ciblé par le service de sécurité. Le SPVM arrive, l'arrête et le menotte devant tous ses ami·e·s. Il n'est, semble-t-il, pas le bienvenu pour le personnel et la direction de cette école qui se sont déjà montrés hostiles envers lui et sa famille à plusieurs reprises.

Pour Émilio, les conséquences de ce qui s'est passé ont été dramatiques. Dans les murs d'une école montréalaise, la vie d'un jeune homme scolarisé au Québec depuis des années a été bri-



Rémi Leroux

sée : il a été remis par le SPVM entre les mains de l'Agence des services frontaliers du Canada, a été détenu pendant une semaine, isolé dans le centre de détention de Laval car mineur; puis, le jeudi 16 octobre 2014, il a été déporté au Mexique, seul, dans l'indifférence générale.

## Le Québec loin derrière

Ce sont précisément ces dénis du principe d'égalité et du droit à l'éducation qu'a dénoncés la Protectrice du citoyen dans son rapport, publié le 7 novembre 2014, sur l'accès à l'éducation publique pour les enfants en situation d'immigration précaire. Pourtant en juin 2013, Marie Malavoy, alors ministre de l'Éducation, des Loisirs et du Sport, avait annoncé l'ouverture des écoles pour tous les enfants. En réalité, le gouvernement a seulement ajouté quelques catégo-

ries d'exemption et une bonne dose d'arbitraire, puisque l'interprétation de ces exemptions est laissée à l'appréciation du personnel de chaque commission scolaire qui décide seul de l'inscription gratuite ou non des enfants. Pire encore, aucune mesure n'a été prise pour garantir la confidentialité des familles. Dans certaines commissions scolaires, les fiches d'inscription comportent une mention « famille sans-papiers ». Tout individu membre du personnel d'un établissement scolaire a alors la capacité de devenir un agent improvisé de l'Immigration, avec un pouvoir considérable sur des personnes, à commencer par le pouvoir de briser des vies. L'histoire de ce jeune garçon déporté est loin d'être une exception. D'ailleurs, le rapport de la Protectrice du citoyen en fait mention en indiquant que « certaines commissions scolaires excèdent les exigences réglementaires actuelles en obligeant, chaque année, les parents d'un enfant à faire la preuve de la régularité de la situation d'immigration de l'enfant ».

Si la Protectrice note dans son rapport qu'elle « a été à même de constater la sensibilité et la volonté d'agir dont a fait preuve le ministère à l'égard de cette situation », force est de constater que rien ne bouge. Seul un véritable changement de la loi, qui ne lie plus droit à l'éducation et statut migratoire, pourra mettre un terme à cette discrimination systémique qui place le Québec à la traîne, loin derrière la plupart des États européens, des États-Unis et de plusieurs provinces canadiennes. ★

Actif depuis l'automne 2011, le **Collectif éducation sans frontières** réunit des migrant·e·s et leurs allié·e·s – parents, étudiant·e·s, enseignant·e·s, chercheurs et chercheuses, militant·e·s – qui se sentent concerné·e·s par le problème du nonaccès à l'éducation publique en raison du statut d'immigration. Le collectif est relié à Solidarité sans frontières (SSF), un réseau impliqué dans les luttes immigrantes depuis 2003 et revendiquant la régularisation des sans-papiers et la fin des détentions, des déportations et de la double peine. La formation du collectif est issue de la campagne « Cité sans frontières » (menée par SSF), qui se propose de faire de Montréal une ville où quiconque, peu importe son statut d'immigration, pourrait avoir accès aux services essentiels tels que les soins de santé gratuits (dans les hôpitaux, les cliniques et les CLSC), l'éducation, les logements sociaux ainsi que les services pour personnes victimes de violence.



# « Où qu'il se situe sur sa trajectoire, le migrant a des droits »



Avant d'être travailleur saisonnier, sans-papiers, demandeur d'asile ou travailleuse domestique, le migrant est une personne. Au-delà des catégories que le droit international s'acharne à définir, un migrant s'inscrit dans une trajectoire qui lui est propre. Professeure à l'UQAM, spécialiste du droit international, des droits économiques et sociaux, des droits des femmes et des institutions des droits de la personne, Lucie Lamarche milite pour une reconnaissance des trajectoires de mobilité des migrant·e·s. Afin qu'ils et elles cessent d'être perçue·s tantôt comme une menace potentielle pour les États, tantôt comme des personnes asservies à la fluidité des biens et services, héritage toxique des accords de commerce international. Entrevue.

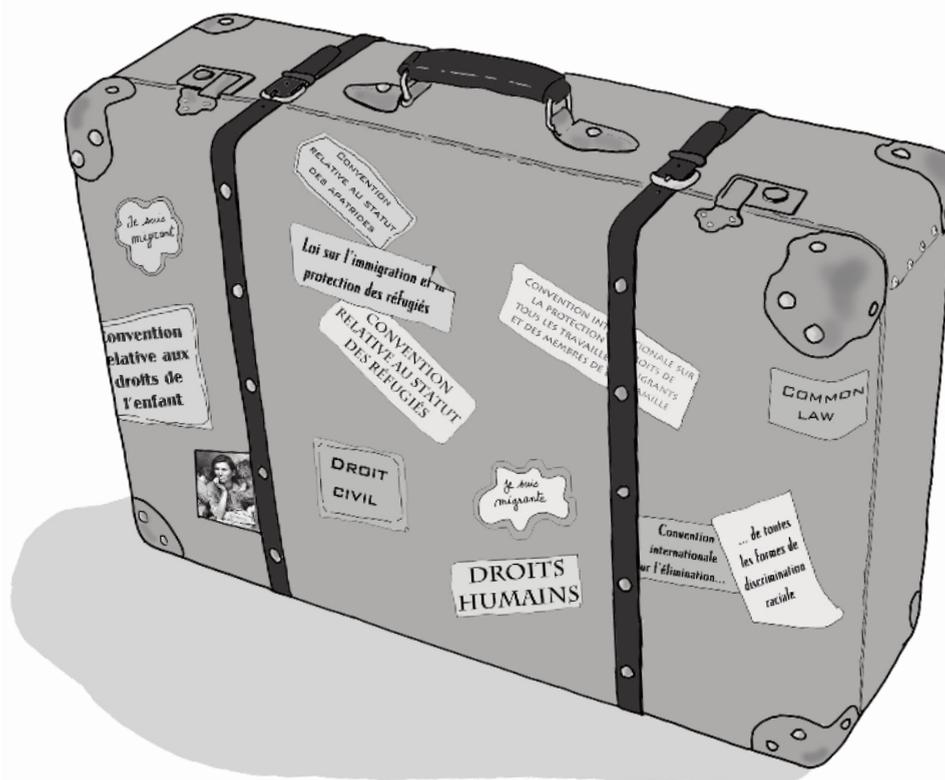
Propos recueillis par  
RÉMI LEROUX

**À bâbord!** : Dans un monde en mouvement, la figure du migrant présente de nombreuses facettes qui ne sont pas toujours faciles à appréhender. En particulier du point de vue des droits. Quelle approche privilégier ?

**Lucie Lamarche** : Je suis très sensible à la littérature qui déconstruit l'idée que le migrant ne serait qu'une victime. C'est bien plus complexe. À partir du moment où ils s'inscrivent dans une trajectoire de migration, les gens sont infiniment créatifs. On touche ici à l'idée d'*agency*, d'agentivité [notion qui veut qu'une personne a la capacité d'agir sur sa propre vie et sur le monde qui l'entoure, NDLR]. Lorsqu'on promeut les droits humains et que l'on clame et déclame les procédures d'*empowerment*, c'est toujours paradoxal de ramener le migrant à cette seule posture de victime. Cela devient gênant et c'est un peu contre-productif. De ce point de vue, la communauté philippine est un exemple intéressant d'agentivité. Il y a une telle expertise dans les villages philippins, des choix collectifs sont faits et il n'est plus possible de percevoir les travailleuses domestiques au Canada seulement comme des victimes. Il faut prendre en considération les postures complexes du migrant et faire émerger les migrants comme des personnes. Ce ne sont pas des êtres de transit.

**ÀB!** : D'où nous vient cette culture de l'être de transit ?

**L. L.** : Je pense qu'elle nous vient des accords de commerce. On a combattu hier contre les accords de l'OMC, aujourd'hui contre les accords Canada-Union européenne. Nous avons tous dénoncé l'extrême fluidité du commerce des biens et des services et nous n'avons pas vu que, dans cette logique commerciale, les personnes devenaient du même coup asservies à cette fluidité.



Rémi Leroux

dité. L'ingénieur aéronautique suit l'aile d'avion, le designer suit je ne sais quel produit... Les migrant·e·s, voilà un groupe qui nous laisse perplexes car il est fluide. Comment assurer la portabilité et la fluidité des droits ? Prenons un exemple concret : un travailleur se blesse sur un chantier de construction à Toronto, il perd son permis de travail parce qu'il est accidenté et rentre en Turquie ou au Guatemala. Ce travailleur migrant ne devrait pas perdre ses droits à la rente d'accidenté parce qu'il a quitté le territoire. C'est tout le problème de portabilité des droits. Ce n'est pas parce que le travailleur est parti qu'il n'y a plus de travailleur. Il y a un problème d'ancrage du droit. Or, si l'on continue à focaliser à outrance sur les catégories de migrant·e·s, d'une certaine façon, nous portons atteinte à notre capacité à voir la personne avant le sans-papiers, le « terroriste »,

le réfugié. Le droit fixe les catégories et les statuts alors que le migrant bouge, il aspire à quelque chose qui peut aller à la citoyenneté de son pays d'accueil. Le droit et la réalité du migrant ne fonctionnent plus ensemble.

**ÀB!** : François Crépeau, Rapporteur spécial des Nations unies sur les droits de l'homme des migrants, estime que certains États sont plus toxiques que d'autres du point de vue des politiques migratoires et des régimes juridiques.

**L. L.** : Il y a 240 millions de migrant·e·s qui se déplacent chaque année, qui sont en mouvement, qui cherchent la paix, la sécurité, un boulot... Je ne pense pas que leur grand problème dans la vie soit l'échelle de toxicité du territoire où ils vont atterrir. Que nous nous en préoccupions, soit, mais de là à établir une corrélation

entre d'une part, une affirmation des droits des migrant·e·s et, d'autre part, la toxicité d'un État, j'ai beaucoup de difficulté à m'inscrire dans cette perspective. La logique ultime serait de dire : parce que tel pays est plus toxique, les migrant·e·s vont chercher à l'éviter. Statistiquement, ce n'est pas vrai que des pays toxiques sont désertés par les migrant·e·s. Prenons simplement l'exemple du Royaume-Uni.

Cela étant dit, je pense que le Canada a sa part de responsabilité en matière de privation et de déni des droits économiques et sociaux de la personne. Le récent projet de loi C-43 en est une illustration marquante. Ce que dit le gouvernement fédéral aux provinces, c'est puisque vous avez une âme humanitaire, payez tout seul. Si vous voulez ouvrir les portes de vos hôpitaux et celles de vos écoles aux sans-papiers... soit, mais vous assumerez la facture. Le fédéral ne participera plus. C'est une rupture importante du contrat qui engage depuis toujours le gouvernement fédéral à financer les programmes sociaux au Canada.

**AB ! :** Il existe pourtant des réactions, des résistances à cette posture idéologique.

**L. L. :** Cela nous ramène en effet à la géographie des trajectoires. L'enjeu du territoire est ici important, de plus en plus central. Nous entrons dans une nouvelle fluidité. Lorsque j'ai fait mon droit public, on m'a appris qu'il y avait des compétences fédérales et provinciales. Or, maintenant, les acteurs locaux émergent et ils sont de plus en plus déterminants. Au Canada, 80 % des habitant·e·s vivent dans les villes et proche de la frontière américaine, si l'on exclut les chantiers de type Fort McMurray. La dynamique de mobilité se joue donc au Sud et en milieu urbain. Les villes vont devoir développer leur autonomie et leur posture propre par rapport aux enjeux de migrations. Gatineau et Edmonton le font déjà. Ce sont les deux premières villes d'accueil d'immigration légale au Canada. Elles relèvent des défis importants, engagent des dépenses municipales dans l'éducation, les loisirs, la culture, le logement, les transports. Elles pensent l'intégration, structurent la ville autour de ce projet, lui donnent une dynamique et portent attention aux personnes. Ce niveau d'humanité est rendu plus évident à l'échelon municipal. C'est aussi une façon de dire que la géographie des droits humains des migrant·e·s se joue à une autre échelle que celle de l'État.

**AB ! :** C'est l'idée du « droit à la ville » ?

**L. L. :** C'est une posture politique qui s'inscrit dans cette perspective historique. Les commissions scolaires de Toronto, par exemple, appliquent le « *don't ask, don't tell* » [« ne posez pas de questions, n'en parlez pas », NDLR] depuis longtemps. C'est un héritage direct de leurs traditions de refuge d'église, de leur culture protestante. Quand une école dit « *don't ask, don't*

*tell* », c'est qu'elle ne veut pas savoir. Un enfant quel qu'il soit doit être éduqué, c'est tout. Ces postures locales défient la toxicité nationale. Ce n'est pas bruyant, cela ne fait pas d'éclat, mais il s'agit bel et bien de communautés réunies autour de personnes vulnérables et, en ce sens, c'est une perpétuation de la tradition du sanctuaire dans sa déclinaison contemporaine. C'est comme une extension du sanctuaire à l'espace public. Tantôt l'hôpital, tantôt l'école, tantôt la bibliothèque, tantôt le logement social. Il y a là une reconnaissance des trajectoires de mobilité. Où que l'on soit, nous sommes des personnes. Il est possible que le gouvernement fédéral soit un petit peu débordé par ces villes qui agissent.

C'est aussi le postulat de la Convention des Nations unies sur les droits des travailleurs migrants et de leur famille. Où que le migrant se situe sur sa trajectoire, il a des droits. Inutile de dire que les pays du Nord ne sont pas très excités à l'idée de ratifier cette convention. Mais,

dans le groupe Amérique latine, tous les États l'ont ratifiée. D'une certaine façon, c'est un régionalisme d'avant-garde. Au Chili, les travailleuses domestiques boliviennes font partie du tissu social et économique chilien. Elles sont là, elles accouchent, leurs enfants vont à l'école, elles sont malades. C'est le bon sens, le pragmatisme économique, un peu la recherche de la paix sociale aussi.

**AB ! :** Le Canada a opté pour un régime juridique plus oppressif. Comment l'expliquer ?

**L. L. :** Le Canada est dans une situation un peu particulière. Il a un gros voisin, mais il est aussi très orphelin. Nous ne sommes pas en Europe, nous n'avons pas de directives européennes, nous n'avons pas Schengen. Nous ne contrôlons pas nos frontières dans cette même logique de co-responsabilité entre États. Comme l'Australie, le Canada joue dur parce qu'il est peu



Pierre Rondeau

imputable sur le plan régional. Cela leur permet de carburer avec plus de dureté et de mettre de côté, d'oblitérer l'idée que le migrant est avant tout une personne. Ces pays créent des régimes juridiques oppressifs. Pourtant, les migrations ne diminueront pas. Est-ce que cette réponse du droit marteau, le droit qui refoule, qui dit non, est-ce qu'elle est soutenable ? Je pense que de plus en plus de pays commencent à comprendre qu'elle ne l'est pas. Dans ce registre, le Canada est plus lent que d'autres parce qu'il subit peu de pressions. L'approche par les lois marteau, c'est finalement un bien gros outillage pour un problème, si problème il y a, assez léger au Canada, si on compare la question migratoire canadienne à celle des pays européens. Mais, je refuse l'idée que Harper nous a tous dans sa poche arrière. Cette idée m'énerve. Peut-être sommes-nous déprimés, voire cyniques, mais cette dureté, ce n'est pas notre vision du monde. Je le dis avec toute ma candeur de Canadienne/Québécoise... Cette dureté, ce n'est pas nous. Nous sommes tous des immigrants ici.

**AB! : N'y a-t-il pas tout de même une rupture de l'équilibre historique entre utilitarisme migratoire et accès à la citoyenneté ? Longtemps, le second découlait du premier. Ce n'est plus le cas aujourd'hui au Canada.**

**L.L. :** *Travelling with a bundle of rights...* Je suis attachée à cette idée de pouvoir voyager avec un ensemble de droits. Cela inclut le droit d'aspirer à la citoyenneté. Alors, oui, de ce point de vue, la chaîne est rompue au Canada. Mais c'est précisément là qu'est la lutte : il faut inscrire dans les trajectoires l'idée que je voyage avec tous mes droits, y compris celui de rester chez vous. Le Canada n'est pas obligé de m'accueillir, mais il est mieux d'avoir une bonne raison pour ne pas le faire. C'est pour cela que j'aime l'idée du périmètre des droits ou du sac-à-dos des droits. Je mets dans le sac le droit de rester comme celui de partir. De nombreux travailleurs mexicains ont des relations profondes avec les fermiers canadiens, mais jamais ils ne resteront en hiver au Canada. Leur vie est ainsi construite. Les mou-

vements militants ont parfois jeté le cochonnet dans la mauvaise direction. Tous les migrants ne veulent pas rester.

En empruntant « globalisation » aux Américains, le problème, c'est que nous avons restreint « mondialisation » au panier des mauvaises nouvelles. Mais, il y a des gens qui ont écrit de très belles choses sur la mondialisation des cultures, l'hybridation. Les enfants des migrants méritent une attention particulière, ils ne feront pas les mêmes choix migratoires que leurs parents. Un pays comme le nôtre devrait avoir compris cela. Porter son identité, c'est quelque chose de complexe. Alors, on préfère imposer au migrant un statut de vulnérabilité. Il en découle un ensemble figé de violations des droits. Ce n'est pas porteur pour l'avenir. Une personne est comme le bonheur, elle est partout et nulle part. Le projet des droits humains va avec l'idée d'un monde équitable. Les droits portables, c'est le nouvel enjeu du rôle du droit dans le coffre à outils juridique et je pense que ce coffre peut être plus résilient que, et j'y reviens, la toxicité d'un État. ★

## La santé : un droit pour tous !

Pour répondre à l'absence d'accès aux soins de santé pour une population grandissante de migrant·e·s à statut précaire, Médecins du monde a lancé, en septembre 2011, une clinique anonyme qui leur offre des soins de base. S'opposant aux justifications administratives données pour exclure ces migrant·e·s, l'organisation et les quelque 300 bénévoles qui permettent le fonctionnement de cette clinique plaident pour le droit à la santé de tous et toutes, peu importe leur statut. Nous avons rencontré Véronique Houle, directrice des opérations nationales, et Karine Fonda et Sarah Simmons, respectivement intervenante sociale et infirmière pour le Projet migrants.

Propos recueillis par  
AMÉLIE NGUYEN

**À bâbord ! :** Parlez-nous de la clinique. Comment fonctionne-t-elle ?

**Véronique :** Depuis 1999, Médecins du monde agit localement auprès des personnes qui n'ont pas accès aux soins, comme les travailleuses du sexe, les personnes itinérantes, les jeunes de la rue, les Autochtones. Une clinique mobile nous a permis de rejoindre les gens là où ils étaient. Grâce à ce projet, nous avons vu que plusieurs migrant·e·s n'avaient pas accès aux soins, pour des raisons économiques et administratives, ce qui a été confirmé lors d'un sondage auprès d'une cinquantaine d'organismes partenaires. Personne ne comblait alors ce vide. Le Projet migrants a donc été lancé en 2011.

**Karine :** On traite à la clinique les migrant·e·s précaires, c'est-à-dire les sans statut; les personnes ayant un visa de visiteur, mais qui ne sont pas des touristes – notamment en cas de demande de parrainage, depuis le gel de la couverture pour ce groupe; les migrant·e·s qui attendent la fin du délai de carence de trois mois

avant leur accès aux soins; les étudiant·e·s qui n'ont pas d'assurance privée ou qui ont interrompu leurs études. L'une des situations les plus préoccupantes demeure celle des enfants nés au Canada de migrant·e·s qui n'ont toujours pas régularisé leur statut. Pour ces derniers, l'absence d'accès aux soins est d'une durée indéterminée, car cela dépend du statut de leurs parents.

**Véronique :** Ce n'est pas ce qu'on appelle des « bébés-passeport », qui viennent pour obtenir la citoyenneté, car ces derniers quittent le pays en général par la suite. Lorsque ces enfants ont 8 mois, 2 ans, 5 ans, cela veut dire que leurs parents souhaitent bâtir leur vie ici, et il faut trouver un moyen de leur donner accès aux soins. En fait, selon une étude de Cécile Rousseau, le taux de « bébés-passeport » est incroyablement bas. **Sarah :** Les migrant·e·s doivent nous appeler grâce au numéro disponible en ligne. Une infirmière remplira une feuille de triage avec eux. Les feuilles de triage sont lues par une infirmière et les patient·e·s sont rappelé·e·s pour obtenir plus d'informations, puis pour se présenter

« Comment se fait-il que le Canada ait donné des milliards pour la santé maternelle et infantile à l'étranger, mais qu'il ne fasse rien pour les migrant·e·s ici ? »

à la clinique, dont l'adresse n'est pas connue publiquement. Le seul fait de devoir les contacter deux ou trois fois par téléphone est un défi. Sur place, des infirmières participent à l'accueil et au dépistage; un ou deux médecins, des travailleuses sociales et des stagiaires en psychologie sont aussi présent·e·s.

Le patient rencontrera d'abord une travailleuse sociale pour clarifier son statut et sa possibilité d'accéder à une couverture médicale. La clinique offre des soins de base, mais n'a pas les ressources nécessaires pour répondre aux ur-



Sandradelag

gences. Les problèmes de santé chroniques présentent aussi des défis, puisqu'il est difficile d'offrir un suivi régulier aux patient·e·s. Il demeure coûteux d'avoir accès à des médicaments et à des tests de laboratoire.

**Véronique :** Le lien de confiance est à bâtir avec cette population d'exclu·e·s. Un homme s'est présenté dernièrement avec tous ses biens de valeur à la clinique par peur d'être déporté.

**Karine :** Grâce aux travailleuses sociales, la clinique fournit aussi une assistance pour que ceux et celles qui devraient administrativement avoir accès aux soins, mais qui ne l'ont pas en raison bien souvent d'un manque d'information du personnel traitant ou administratif, y aient accès.

**AB! :** Croyez-vous que cela est avant tout un enjeu administratif ou politique ?

**Véronique :** Les deux. Le gouvernement ne reconnaît pas l'enjeu des migrant·e·s sans statut, c'est comme si c'était inexistant. Ça crée des sous-classes de citoyens. En France, les migrant·e·s ont un accès automatique aux soins. À Toronto, la Ville a décidé de prendre en charge les soins et a implanté une pratique du « *don't ask, don't tell* » au nom du droit à la santé de tous.

Comment se fait-il que le Canada ait donné des milliards pour la santé maternelle et infantile à l'étranger, mais qu'il ne fasse rien pour les migrant·e·s ici ? Il faut aussi prendre en compte le coût de ne pas soigner ces personnes sur le plan de la santé publique, par exemple dans le cas de la tuberculose ou des ITSS [infections transmises sexuellement et par le sang, NDLR].

**AB! :** Comment ces patients sont-ils reçus dans le système de santé régulier ?

**Véronique :** Il y a beaucoup de démagogie, de discrimination. Les gens parlent de « faux migrants » et de migrant·e·s qui « méritent ou ne méritent pas » d'être ici. Par exemple, plusieurs femmes au statut précaire se présentent à l'hôpital pour un accouchement sans papiers ou informations de santé, ce qui frustre les équipes soignantes qui doivent mettre en place toute une gamme de mesures préventives coûteuses et complexes (ex : ITSS, rhésus négatif...).

**Sarah :** Dans ces cas, l'accueil est souvent affreux pour ces femmes sans documents, informations ou carte d'assurance-maladie. Certaines se font même dire par le personnel, alors qu'elles sont à l'hôpital, en position pour accoucher : « *Alors, on dirait que je vais travailler gratuitement aujourd'hui* » ou qu'elles « *abusent de leur gentillesse* ». Certains médecins vont jusqu'à menacer d'appeler le ministère de l'Immigration si elles ne paient pas les soins avant de procéder ou le jour-même, ce qui est illégal.

**Véronique :** Les médecins peuvent facturer ce qu'ils veulent. Pour un accouchement sans complication, ce sont 500 \$ qui sont remboursés par la RAMQ. Ce sont pourtant 3 000 \$ qui doivent être défrayés par les femmes sans couverture médicale. Avec l'ensemble des soins et l'utilisation des infrastructures, ce sont environ 10 000 \$ qu'elles auront à déboursier dans beaucoup de cas, alors que leur condition économique est fragile.

**Karine :** On justifie cette pratique en parlant de « frais pour les résidents et pour les non-résidents ». Les hôpitaux demandent parfois même des dépôts à l'avance. Certains permettent une entente de paiement, mais pas tous. Les femmes attendent parfois en face de l'hôpital en plein travail pour éviter de payer un jour de soins supplémentaire. Pour 30 minutes de plus avant minuit, on leur demanderait 2 400 \$ supplémentaires !

**AB! :** Quels sont les principaux besoins des migrant·e·s et quelles sont vos revendications ?

**Véronique :** Nous défendons avant tout le droit à la santé. Depuis novembre, cinq groupes de plaidoyer ont été approuvés par le conseil d'administration. Ils défendent le droit à une grossesse digne; l'accès aux soins pour les enfants de migrants nés en sol canadien; la reconnaissance du droit à la confidentialité pour tous; et la prise en charge des infections qui menacent la santé publique. Les 300 bénévoles et l'équipe travaillent ensemble à une transformation sociale. Médecins du monde agit là où les autres ne vont pas. Par exemple, les projets locaux visaient initialement les travailleuses du sexe, les Autochtones, les personnes itinérantes. Ensuite, le gouvernement a mis en place des cliniques de proximité qui répondaient mieux à leurs besoins. Depuis trois ans, notre travail est majoritairement auprès des Autochtones en milieu urbain qui ont de la difficulté à accéder aux soins pour des raisons beaucoup plus structurelles et historiques. L'idée est de travailler pour ne plus avoir besoin d'être là. C'est au gouvernement à prendre en charge l'ensemble de la population. Ce n'est pas aux personnes marginalisées de s'adapter à l'État. La santé est un droit humain. ★

Pour joindre la clinique, appelez au 514-609-4197 et une infirmière retournera l'appel.

## LES TIERS PAYS SÛRS POUR LES RÉFUGIÉS

Le 29 décembre 2004, les États-Unis et le Canada mettaient en application l'Accord sur les tiers pays sûrs, par lequel chaque gouvernement a fermé la porte à la plupart des demandeurs·euses du statut de réfugié à la frontière américano-canadienne.

En vertu de cet accord, explique le Conseil canadien pour les réfugiés (CCR) sur son site Internet, « *les États-Unis et le Canada se sont déclarés mutuellement des pays sûrs pour les réfugiés et ont établi comme principe général que les demandeurs d'asile devraient faire leur demande dans le premier de ces pays dans lequel ils arrivent* ». Ainsi, les réfugié·e·s qui sont aux États-Unis doivent faire leur demande dans ce pays, plutôt que solliciter la protection du Canada. Et inversement.

L'Accord suppose également que les personnes « *renvoyées en vertu de l'entente ne peuvent pas être expulsées vers leur pays d'origine sans que leur demande ait été entendue* », peut-on lire dans un rapport du Parlement du Canada de 2008. « *De cette façon, les personnes qui ont véritablement besoin de*

*protection ne subissent pas de répercussions graves.* »

Or, le CCR s'oppose vigoureusement à l'Accord sur les tiers pays sûrs, parce que « *les États-Unis ne sont pas un pays sûr pour tous les réfugiés* ». Le CCR dénonce également le but et l'effet de la réduction du nombre de réfugiés qui peuvent demander la protection du Canada. D'autres organisations de défense des droits des réfugiés considèrent par ailleurs que cette entente affaiblit la protection accordée aux réfugié·e·s et favorise le passage de clandestins. Aux États-Unis, mais aussi dans d'autres pays où cette généralisation est appliquée, cela signifie une discrimination institutionnalisée de groupes marginalisés comme les personnes LGBT, les défenseurs des droits de la personne, les femmes victimes de violence.

Solidarité sans Frontières a lancé une campagne pour informer les personnes touchées de leurs droits et mobiliser la population autour de ces enjeux : [www.solidaritycrossborders.org](http://www.solidaritycrossborders.org) ★

AMÉLIE NGUYEN

# Aides domestiques

## « Personne ne veut devenir esclave »

En novembre dernier, le gouvernement canadien a mis en place une réforme du Programme des aides familiaux qui introduit en particulier la fin de l'obligation pour une travailleuse d'habiter chez son employeur; une situation dénoncée depuis de nombreuses années par les employées pour les abus qu'elle entraîne. Mais ce volet de la réforme ne masque pas une importante restriction de l'accès à la résidence permanente pour les travailleuses et leurs familles, ce que déplorent les femmes de Pinay, une organisation de travailleuses philippines dédiée à la défense et à l'amélioration des droits des femmes migrantes, en particulier les aides familiales. Nous les avons rencontrées au Centre des travailleurs et travailleuses immigrants de Montréal, rue Van Horne. Elles nous ont raconté leurs combats, leurs parcours et leurs espoirs.

RÉMI LEROUX

**A**utour de la table, il y a Evelyn, Jevolyn et Agnès. Delia nous rejoindra un peu plus tard. Toutes les quatre sont Philippines et sont arrivées au Canada à des époques différentes. Evelyn, la plus ancienne, est installée au Québec depuis le milieu des années 1970. Assise à sa droite, Jevolyn, 33 ans, la plus jeune, est arrivée au Québec en 2011. Agnès en 2009 et Delia en 2004. Depuis 40 ans, le Canada a connu plusieurs vagues d'immigration philippine. Salariées de l'industrie textile, travailleuses de la santé, travailleuses domestiques... Au fil du temps, les ressortissant·e·s philippin·e·s se sont adapté·e·s aux exigences des provinces canadiennes, à la réalité du marché du travail, avec toujours en tête l'espoir d'obtenir la résidence permanente.

Dans les années 1970 et jusqu'à la fin des années 1980, le Canada accueillait de nombreux migrant·e·s en provenance des Philippines. Evelyn en faisait partie. Arrivée seule au Québec, elle n'a été rejointe que huit mois plus tard par son mari et leur premier enfant, alors âgé de deux ans et demi. Elle se souvient en particulier de cet agent d'immigration qui lui a expliqué qu'elle allait devoir passer un test de français après une année au Québec. « Rien ne pouvait me décourager, pas même l'apprentissage d'une langue, témoigne-t-elle. Je cherchais un meilleur travail, un meilleur salaire pour soutenir ma famille, alors j'ai répondu : oui, bien sûr, j'apprendrai le français. En fait, je ne savais pas vraiment ce qui m'attendait », explique-t-elle en riant. Le moment du regroupement familial a été difficile, reconnaît Evelyn. La séparation a bouleversé la relation avec son mari : « Il a remarqué que j'avais changé, que mes idées avaient évolué et que j'étais plus indépendante. Il n'a pas aimé cela. Pour moi, c'était très important d'être une femme indépendante. »

### Trajectoires migratoires

Quarante ans plus tard, la trajectoire de migration des femmes philippines prend encore trop souvent l'apparence d'un chemin de croix. Certaines ont travaillé dans plusieurs pays avant d'arriver au Canada, parfois dans des conditions très difficiles. Agnès a travaillé pendant deux ans à Hong Kong en tant qu'aide domestique avant de postuler pour un emploi au Québec où elle est arrivée en 2009. « Aux Philippines, j'avais un bon emploi, raconte-t-elle. Je travaillais pour une municipalité. Mon mari travaillait également pour l'administration. Malgré cela, nous ne pouvions pas offrir un avenir à nos enfants, leur permettre d'étudier dans de bonnes conditions. » Comme des milliers de femmes philippines chaque année, Agnès a donc fait le choix d'émigrer pour tenter d'améliorer le sort des siens.

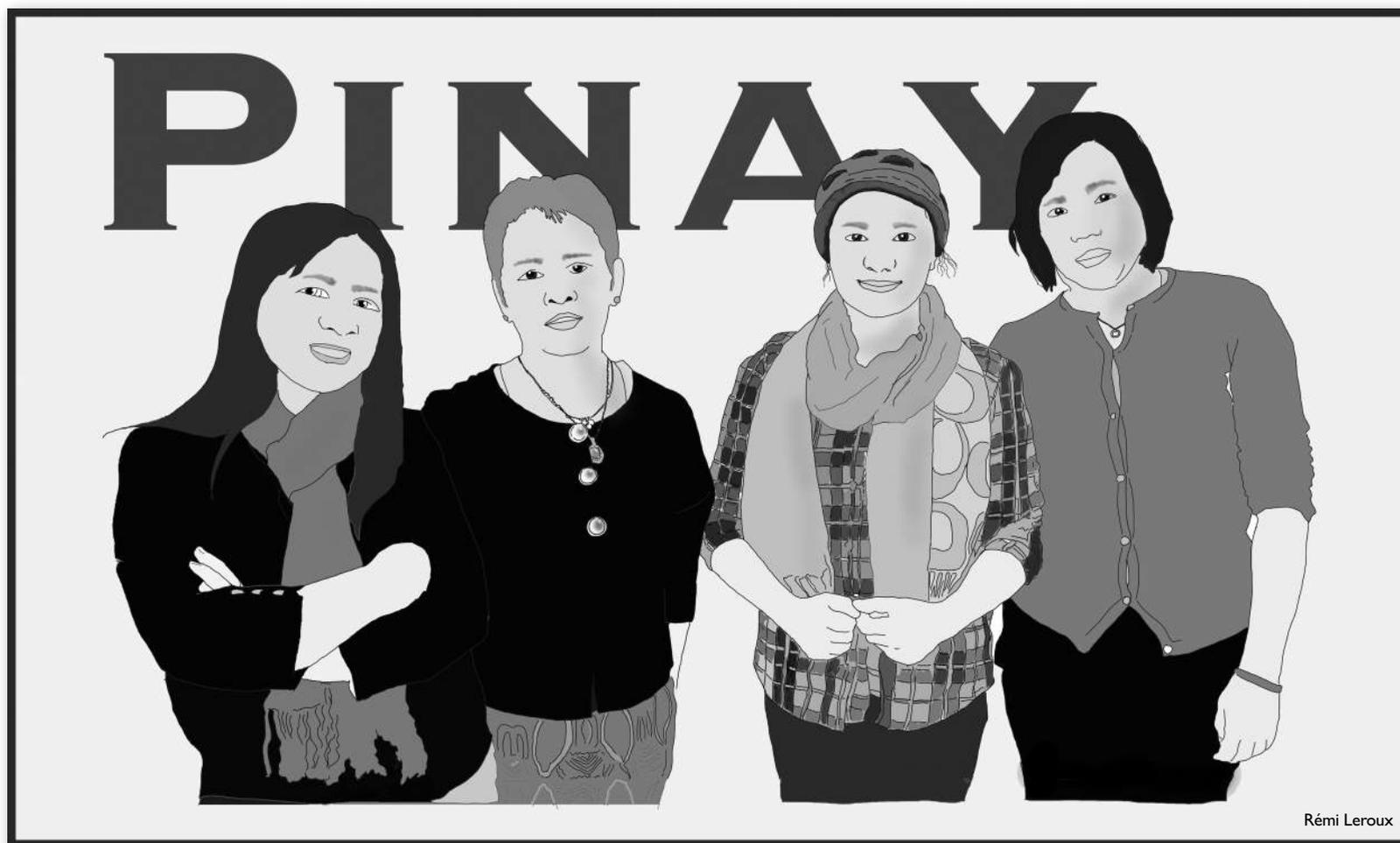
« Nous avons sacrifié beaucoup de choses en quittant notre pays, résume Delia, et nous ne sommes pas parties pour devenir esclaves. Personne ne veut devenir esclave. » Pourtant, depuis sa création il y a une vingtaine d'années, le groupe Pinay a recensé au Canada des dizaines et dizaines de cas d'employeurs qui ont abusé de la vulnérabilité des aides familiales à leur service. Pressions psychologiques, heures supplémentaires jamais rémunérées, violences physiques parfois. Sans oublier cette obligation pour la salariée de résider chez l'employeur pendant deux ans. Pour obtenir un permis « ouvert » et avoir le droit de changer de patron, Agnès n'a pas eu d'autre choix. Nettoyer, préparer à manger, s'occuper des enfants, nettoyer encore, ranger, de l'aube jusqu'à 10 ou 11 heures du soir, tel était son quotidien.

### Une double peine

Des conditions de travail et un isolement devenus insupportables à Delia. « Vous pouvez avoir des rapports avec l'extérieur, mais c'est tellement compliqué. Vous devez finir votre travail parce que, lorsque l'employeur revient, il pose beaucoup de questions. Est-ce que tout a été fait comme j'avais demandé ? » « Vous vous sentez tellement mal à l'aise de devoir répondre : non, je n'ai pas fini ça ». Par peur de perdre notre travail, on ne peut pas se permettre de prendre du temps pour soi. »

Le soir, les femmes montent dans leur chambre et se retrouvent seules et épuisées, explique Evelyn : « On vous dit que vous faites partie de la famille, mais ce n'est pas vrai. Vous êtes différente, vous êtes une employée. En travaillant au contact d'autres salariés, dans une entreprise par exemple, vous communiquez, socialisez, obtenez des informations. Vous apprenez plus vite et vous vous intégrez plus vite. Mais lorsque vous êtes isolée, vous vous sentez simplement ignorante et impuissante. »

Dans le cas de Delia, les conditions de travail étaient telles qu'elle a décidé de porter plainte. Mais là encore, les femmes immigrantes se retrouvent en situation de vulnérabilité face à l'employeur. « Comment prouver ce qui se passe dans la maison, interroge Delia. La justice demande des témoignages. Qui va témoigner des abus que j'ai subis de la part de l'employeur, qui sera le témoin au sein de sa propre famille ? Personne. C'est impensable. » Après être partie, malgré toutes ses craintes, Delia a eu besoin d'une attestation de travail pour trouver un nouvel emploi. Mais qu'attendre d'un employeur avec lequel vous avez été en conflit ? Qu'espérer d'une personne qui, au fond, pense que vous n'appartenez pas à la même humanité ? « Nous sommes les victimes et nous sommes doublement pénalisées », estime Delia. « C'est toujours la même histoire, prolonge Evelyn. Violence, viol... dès qu'une femme est abusée, et elles sont nombreuses dans le monde, c'est toujours à elle de se justifier et de prouver ce qu'elle avance. »



### La carotte et le bâton

Migrante Québec, une alliance d'organisations provenant de la communauté philippine dont fait partie Pinay, réclamait depuis longtemps « que les aides familiales aient droit à un permis de travail "ouvert", c'est-à-dire que l'occupation soit spécifique, mais que l'employeur ne le soit pas. » Un début de réponse a été apporté par la réforme du Programme des aides familiaux (anciennement Programme des aides familiaux résidents – PAFR<sup>(1)</sup>) annoncée fin 2014 par le gouvernement du Canada. Il y est désormais stipulé que « si l'employeur et l'aide familial en conviennent, l'aide familial pourra résider chez son employeur ». À l'inverse, elle pourra également choisir de ne pas habiter sur son lieu de travail.

Mais l'introduction de cette alternative pour la travailleuse n'est qu'un mirage selon Jill Hanley, professeure à l'École de travail social de l'Université McGill et cofondatrice du Centre des travailleurs et travailleuses immigrants. D'abord parce que l'obtention d'un permis « ouvert » pour toutes les travailleuses qui sont déjà en poste reste conditionnée au temps de travail effectué chez un seul employeur. Ensuite parce que, selon M<sup>me</sup> Hanley, « la possibilité de la résidence permanente – auparavant la carotte qui faisait accepter le bâton des conditions sous le PAFR – est encore plus restreinte par la nouvelle réforme, car le gouvernement a établi un plafond de 2 750 résidentes permanentes par année en garde d'enfants (acceptées après 3 900 heures de services) et 2 750 pour celles qui ont offert des services aux adultes avec des besoins médicaux. » C'est donc 5 500 résidences permanentes qui seront accordées cette année. L'Association of Nanny and Caregiver Agencies estimait récemment que le gouvernement avait « silencieusement fait baisser le nombre de demandes pour des aides familiaux en rendant la tâche plus difficile aux familles souhaitant engager un aide familial. »

Autrement dit : la porte se referme. « C'est une tendance globale qui s'applique à la mobilité de l'ensemble des travailleurs migrants, analyse Evelyn. Les gouvernements ne veulent plus de permanents. Tout le monde est travailleur temporaire maintenant. Même aux Philippines, ce sont des jobs contractualisés tous les six mois. Alors, que peut-on vraiment attendre du Canada ? »

### Quel paradis ?

Depuis 2006, les femmes philippines ont également lancé une campagne pour demander à ce que l'ensemble des travailleuses domestiques bénéficie de la protection offerte par le régime de santé et de sécurité du travail, via la CSST. Mais il n'y a rien à faire. « Même si un employeur acceptait de couvrir son employée, la CSST n'accepterait pas », explique Evelyn. C'est la définition juridique du travail domestique qui devra être changée pour permettre aux femmes de recevoir des indemnités en cas de maladie ou d'accident. Un projet de loi avait été déposé en ce sens en 2012 par le gouvernement Charest. Il n'est pas ressorti des cartons depuis.

« Aux Philippines, on nous vend le Canada comme si c'était le paradis, dit Jovelyn dans un sourire. À l'école, dans les médias... il y a toute une propagande. Mais ils ne parlent jamais des difficultés qui vous attendent. » Cinq cents femmes quittent les Philippines chaque jour, avance Evelyn. L'un des objectifs de Pinay est précisément de participer à renforcer l'auto-suffisance économique des Philippines afin de freiner l'émigration : « Cela ne signifie pas qu'il ne faut plus émigrer, bien sûr vous pouvez le faire, mais émigrer devrait être un choix et non une nécessité. » ★

(1) Par ailleurs, il conviendrait plutôt de parler de Programme des aides familiales, puisque ces aides domestiques sont en très forte majorité des femmes.

## TRAVAILLEURS ÉTRANGERS TEMPORAIRES

## Toujours plus précaires

Cela fait plus de 30 ans que les militant·e·s et les chercheurs·euses documentent la vulnérabilité accrue et l'exploitation engendrées par les Programmes de travailleurs étrangers temporaires (PTET) au Canada.

**D**urant les années 1970 et 1980, ce sont les travailleuses domestiques originaires des Caraïbes qui se sont organisées afin de dénoncer leurs conditions de travail et leur dépendance quant à leur statut d'immigration. Les injustices du Programme des aides familiaux résidents (PAFR) étaient déjà bien connues quand le gouvernement fédéral a ouvert le PTET à un énorme éventail d'emplois possibles en 2001, et ce, avec des conditions plus contraignantes pour les travailleurs·euses considérés comme « peu qualifiés ».

## Discrimination et populisme

Le virage vers la migration temporaire dans les dernières années est conforme avec la transformation globale du système d'immigration en général. Les programmes d'immigration qui servaient le développement économique et social du Canada au cours de la deuxième moitié du vingtième siècle, dont le programme d'immigration économique et celui de la réunification familiale, ont connu des changements importants. Pendant que le nombre des travailleurs·euses migrant·e·s temporaires augmentait, il y a eu un resserrement important des possibilités de réunification familiale (âge abaissé de 21 à 18 ans pour les enfants éligibles au parrainage et blocage total pour les parents et grands-parents) ainsi que des attentes infernales (allant jusqu'à sept ans pour certains pays) pour des demandes dans les deux catégories. Quant à notre régime d'asile, le resserrement a aussi été marqué. Résultat final : le Canada est passé d'un pays d'accueil à un pays de travailleurs étrangers temporaires (TET).

Selon les statistiques de Citoyenneté et Immigration Canada (CIC), des entreprises canadiennes ont employé presque 387 000 TET en 2013, ce qui dépasse de loin les 260 000 résidentes et résidents permanents admis. L'augmentation des participant·e·s au programme a été fulgurante dans le reste du Canada (elle a plus que triplé entre 2002 et 2013), mais l'histoire s'est déroulée un peu différemment au Québec; la croissance du programme y a été plus lente. Selon le ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion, la province a admis 37 000 TET en 2013 contre 52 000 résident·e·s permanent·e·s.

JILL HANLEY \*  
MARISA BERRY-MÉNDEZ

Impossible de nier que ce virage de la politique d'immigration a des impacts raciaux et genrés : les candidat·e·s à l'immigration permanente provenant de « pays non blancs » doivent postuler dans des bureaux des visas qui ont moins de ressources par population que ceux trouvés dans des « pays blancs » (comparons l'investissement en personnel de CIC en Europe par rapport à l'Afrique, par exemple), alors que le PTET structure un marché de travail particulièrement racialisé et genré. Tout cela survient dans un contexte mondial d'insécurité économique : l'Europe devient à nouveau une source importante de migrant·e·s économiques, et le gouvernement canadien veut protéger la stabilité relative de l'économie nationale, tout en restant assez populiste dans sa réponse aux crises d'opinion populaire liées au PTET. L'année 2014 a été une montagne russe pour les migrant·e·s, avec tellement de changements que même ceux et celles qui suivent le PTET de façon professionnelle ont eu de la difficulté à suivre ceux-ci. À la lumière des informations disponibles tant sur le Web que par téléphone, il semble que les fonctionnaires fédéraux n'aient pas non plus tous les détails sur la façon dont ces changements seront mis en place...

En avril 2014, un scandale a éclaté sur la place publique avec l'histoire de deux serveuses d'un restaurant de Saskatchewan (avec 14 et 28 ans d'expérience) qui ont été remplacées par des TET. Elles ont contacté les médias et l'histoire a engendré une forte réaction publique. Malheureusement, l'indignation s'enonçait plus

avec des propos tels que « Comment peut-on laisser ces étrangers voler nos jobs ?! » que « Comment peut-on permettre un programme qui crée des conditions de travail si inéquitables ?! » À la suite d'autres problèmes dans des restaurants Tim Hortons et McDonald, le gouvernement fédéral a annoncé un moratoire immédiat sur l'embauche de TET dans le secteur de la restauration. L'objectif était d'apaiser les Canadien·ne·s outré·e·s par l'idée que les emplois soient « volés ». En contrepartie, des milliers de TET dans le secteur de la restauration risquaient de perdre leur emploi ou encore de ne pas obtenir leur permis de travail après avoir souvent investi des milliers de dollars. Les décisions gouvernementales ont évidemment été prises sans études approfondies et sans consultation publique.

## JOUER AVEC LES MOTS ET LES CHIFFRES...

Parmi les récents changements instaurés par le gouvernement fédéral, on trouve une nouvelle restriction : on parle maintenant de TET seulement pour les travailleurs·euses qui sont embauché·e·s avec une EIMT (étude d'impact sur le marché du travail). Tous les autres cas n'exigeant pas d'EIMT tombent désormais dans la case « Programme de mobilité internationale ». Ce petit changement de vocabulaire donne l'impression que le nombre de TET a baissé au Canada, sans que ce soit réellement le cas.





Rémi Leroux

### « Les Canadiens d'abord »

En juin 2014, le gouvernement a ainsi introduit la bien intitulée « Réforme du PTET : Les Canadiens d'abord ». Cette réforme est centrée sur la détection et la punition d'employeurs qui *abusent du programme* – ceux qui l'utilisent pour remplacer des travailleurs canadiens – et non sur la détection et la punition d'employeurs qui *abusent des travailleurs et travailleuses*. La préoccupation pour la protection des droits des travailleurs migrants demeure ainsi absente de la politique canadienne. Non seulement l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) est davantage impliquée dans les inspections (ce qui suggère un danger pour les travailleurs·euses de perdre leur permis de travail quand leur employeur est trouvé fautif), mais on prévoit que le séjour total permis au Canada pour les TET « peu qualifiés » sera écourté en 2015<sup>(1)</sup>. Finalement, l'augmentation annoncée des frais pour l'embauche – un des seuls aspects de la réforme clairement mis en œuvre – serait fort probablement transférée de diverses manières vers les travailleurs·euses.

Par ailleurs, soulignons qu'au Québec, nous avons vu ces dernières années l'annulation du droit des travailleurs·euses agricoles à la syndicalisation – droit qui avait été gagné après une

lutte menée par les Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce du Canada (TUAC) et leurs membres TET<sup>(2)</sup>.

Face à ces changements, les travailleurs migrants se retrouvent dans une situation de grande incertitude et de précarité. Vont-ils pouvoir accéder à la résidence permanente ? Leurs emplois seront-ils stables ?

\* \* \*

Les voix de protestation contre le régime de TET sont de plus en plus nombreuses au Canada. Le Conseil canadien des réfugiés, le Congrès du travail canadien, Migrant Workers Alliance for Change, MIGRANTE Canada et d'autres s'organisent. Au Québec, le Front de défense des non-syndiqués (FDNS) est la principale coalition syndicalo-communautaire revendiquant les droits des TET, avec des groupes populaires comme le Centre des travailleurs et travailleuses immigrants, l'Association des aides familiales du Québec et Pinay<sup>(3)</sup>. Tous ces organismes plaident pour un système d'immigration qui respecte les droits des migrant·e-s, qui offre un traitement égal pour tous et toutes au Canada. L'abolition du permis de travail fermé ainsi qu'une voie claire et courte vers la résidence permanente sont des revendications faisant quasi unanimité. À l'opposé, le

gouvernement fédéral semble gérer le PTET de façon réactionnaire, sans vraie préoccupation pour les droits et la dignité des migrants·e-s. Pour ceux et celles qui tiennent aux droits des travailleurs et aux droits des migrants, il faudra poursuivre la lutte pour la justice. ★

(1) La première vague de migrants atteignant la limite prescrite de quatre ans en juin 2015, il existe un risque que plusieurs travailleurs·euses passent vers l'illégalité s'ils n'ont pas d'autres options pour subvenir à leurs besoins et ceux de leur famille dans leur pays d'origine.

(2) Lire à ce sujet Léa Fontaine, « Le détestable arrêt Fraser », *À bâbord!*, n° 41, octobre-novembre 2011. En ligne : [www.ababord.org/Le-detestable-arret-Fraser](http://www.ababord.org/Le-detestable-arret-Fraser). NDLR.

(3) Voir dans ce même dossier le témoignage de trois femmes militant chez Pinay, p. 32-33. NDLR.

\* J. Hanley : professeure à l'École de travail social Univ. McGill et cofondatrice du Centre des travailleurs·euses immigrants.

M. Berry-Méndez : directrice de la politique en matière d'établissement au sein du Conseil canadien pour les réfugiés.



Pierre Crépô

# Guy Rocher

## *Le réformiste*

« *Tout ordre social est fondé sur un mensonge plus ou moins ridicule...* » – Alfred de Vigny (1797-1863)

Monument de la pensée intellectuelle québécoise, Guy Rocher a été le sujet de plusieurs ouvrages. Loin de nous l'idée d'en faire ici une recension exhaustive, nous entendons plutôt y puiser des informations susceptibles de nous permettre d'esquisser, à grands traits, des éléments de sa vie qui ont été étroitement associés au changement social au Québec et de présenter certains points forts de sa démarche théorique en sociologie.

YVAN PERRIER

Politologue, Cégep du Vieux-Montréal

### D'hier à aujourd'hui

Guy Rocher a vu le jour en 1924. Après de brillantes études classiques, il s'engage à temps plein au sein de la jeunesse étudiante catholique. Il effectue, quelques années plus tard, un retour aux études qui le mènera de l'Université Laval à la prestigieuse Université Harvard où il obtiendra un *philosophiae doctor* (Ph. D.) en sociologie. Au cours de l'entretien qu'il nous a accordé (voir l'encadré *En sons et en images*), il nous a confié que c'est grâce à une bourse d'études de la Confédération des travailleurs catholiques canadiens (l'ancêtre de la CSN) qu'il a été en mesure d'acquiescer ses frais de scolarité américains qui étaient, même à cette époque, exorbitants.

Au début des années cinquante, il est professeur de sociologie, d'abord à l'Université Laval et ensuite à l'Université de Montréal. Des années 1980 jusqu'à tout récemment, il exerce le rôle de professeur-chercheur au Centre de recherche en droit public de la Faculté de droit. Il prend sa re-

traite en 2010 et quelques mois plus tard, on lui décerne le titre de professeur émérite.

Guy Rocher est aussi connu pour sa contribution au sein de la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec, mieux connue sous le nom de commission Parent. C'est cette commission qui allait proposer la démocratisation du système d'éducation au Québec et la création des centres d'éducation générale et professionnelle – les fameux cégeps. Lors de la crise d'Octobre 1970, il décide de rompre certaines amitiés avec des libéraux fédéraux. Il passe alors du nationalisme canadien au nationalisme québécois. Rappelons qu'il a été sous-ministre au développement culturel de 1977 à 1979 et sous-ministre au développement social de 1981 à 1983 au sein de gouvernements péquistes. Il a joué un rôle très important dans la rédaction de la Charte de la langue française au Québec (la loi 101).

Le moins que l'on puisse dire au sujet de Guy Rocher, c'est qu'il est un sociologue au parcours imposant. Il s'est intéressé, entre autres choses, aux objets de recherche suivants : les rapports entre l'Église et l'État; l'évolution des théories

sociologiques de l'action sociale; les aspirations scolaires et les orientations professionnelles des jeunes Québécois(es); la question linguistique; la sociologie du droit; l'éthique dans le domaine de la pratique médicale; la sociologie des réformes, et nous en passons. Certains de ses ouvrages ont été traduits dans de nombreuses langues.

Guy Rocher est un « sociologue citoyen » qui n'a jamais craint, dans sa pratique analytique, « de porter un certain regard sur la réalité sociale <sup>(1)</sup> ». Est-il nécessaire de spécifier que ce « certain regard » n'a jamais été à la remorque des interprétations lénifiantes de la pratique sociale ? Guy Rocher réprouve les mensonges, surtout ceux en provenance des grands acteurs institutionnels (les membres du clergé et les dirigeants politiques surtout). Même s'il se définit comme « un homme d'institution », il mentionnera que dans chacune de celles où il a œuvré (« université, État, famille, Église ») il s'est « comporté en marginal ». La justice sociale est la valeur fondamentale qui l'habite et qui oriente, depuis fort longtemps, ses engagements sociaux.

Intéressons-nous à certains aspects de sa contribution originale en sociologie.

(1) Guy Rocher, *Introduction à la sociologie générale : 1. L'action sociale*, Montréal, HMH, 1962, p. 2.

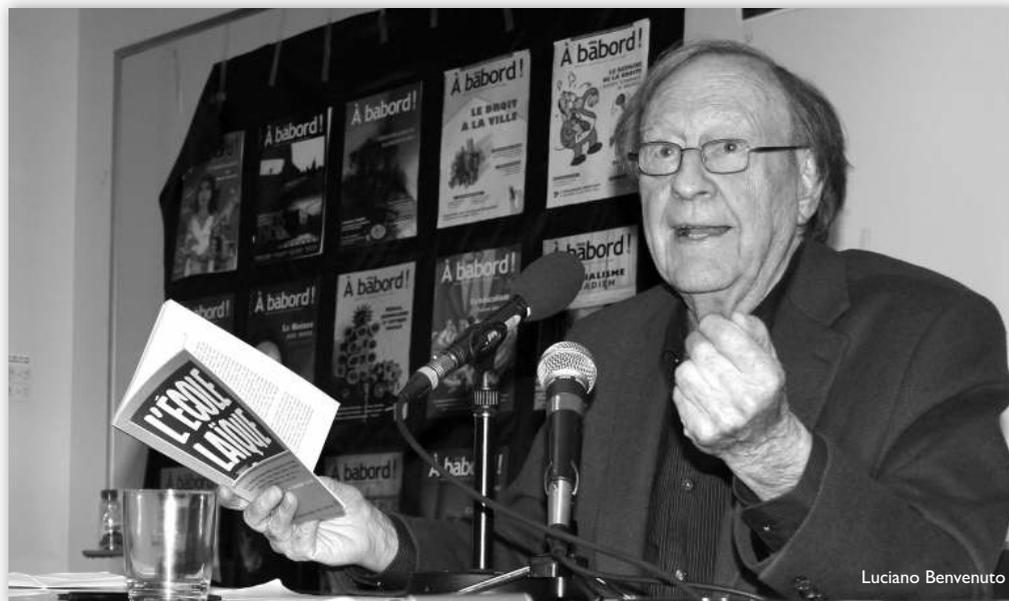
### Le changement social

Le changement social occupe une place de choix dans la démarche analytique de Guy Rocher. De manière plus précise, ce sont les processus qui rendent possible le changement qui l'ont grandement intéressé. Dans ses *Entretiens avec François Rocher*, il explique pour quelles raisons il opte pour une sociologie des réformes (et non des révolutions) pour comprendre l'évolution et les transformations des sociétés occidentales au XX<sup>e</sup> siècle en général : « [N]ous vivons dans une période historique, en Occident, où il n'y a pas eu d'importantes révolutions. La dernière, bien sûr, c'est la révolution bolchevique de 1917. [...] Cela veut dire que les changements planifiés se sont faits davantage par des réformes que par des révolutions, depuis un siècle environ. Pourquoi ? [...] En général, les révolutions ont pu se produire parce que l'État faiblissait, n'était plus en mesure de résoudre les problèmes ni d'assurer le contrôle. Dans les sociétés occidentales d'aujourd'hui, nous vivons avec des États qui sont relativement forts, qui sont établis et dont la légitimité n'est généralement pas contestée. Et cela, parce que ce sont des États de droit, basés sur la rationalité juridique [...]. Ce genre d'État de droit se prête à des réformes plutôt qu'à des révolutions. »

Guy Rocher déplore que les sociologues actifs durant les années 1960-1970 ne se soient pas intéressés davantage à la sociologie des réformes. Ces derniers semblaient préférer les luttes révolutionnaires comme authentique vecteur du

changement social ou de la transformation sociale. N'allons pas croire cependant que Guy Rocher mésestime l'apport de Marx en regard du développement de la pensée en Occident. À Georges Khal, il dira : « *Le marxisme a certainement contribué [...] à la pensée du XIX<sup>e</sup> et du XX<sup>e</sup> siècles. Avec le freudisme ou la psychanalyse, le marxisme fut une des grandes révolutions intellectuelles, sociales et culturelles de la pensée occidentale moderne. Il a donné à la philosophie et à la pensée politique des bases beaucoup plus solides et beaucoup*

*plus ancrées dans la réalité. Le grand mérite de la pensée de Marx, [...] c'est d'avoir jeté un éclairage nouveau sur les relations entre la pensée, la culture et la vie matérielle, d'avoir renversé les perspectives du vieil idéalisme et mis en valeur le rôle des conditions matérielles de vie, des rapports de travail et de la technologie dans l'histoire humaine.* » Rocher indiquera : « *Je suis ouvert à la pensée de Marx et d'Engels, mais pas à celle de Lénine.* » Il reprochera à ce dernier, avec raison d'ailleurs, d'avoir instauré « *un État et une société totalitaires* ».



Guy Rocher, invité d'honneur lors du Colloque sur la laïcité organisé par À bâbord ! en 2008.

### La sociologie du droit

Constatant que le pouvoir politique s'exprime, pour l'essentiel, à travers des lois, des règlements et des normes écrites qui concourent, à l'occasion, à réformer la société, Guy Rocher y va de sa contribution au développement d'une théorie sociologique du droit. C'est à l'aide des concepts de pluralisme juridique, d'ordres juridiques, d'inter-normativité, d'efficacité et surtout d'effectivité qu'il théorise le droit. Au sujet de ces deux derniers concepts il énonce ce qui suit : « *L'efficacité, c'est la façon dont le droit a des effets qui correspondent à l'intention de celui qui le fait, qu'il s'agisse du législateur, d'un tribunal ou de contractants. Par ailleurs, il y a ce que j'appelle l'effectivité : ce sont les effets qui n'étaient pas prévus, ou des effets à très long terme.* » Il y a pour lui deux moments dans le

droit : celui où « *l'on crée le droit* » et ensuite celui « *où on l'applique* ». Le concept d'effectivité est nécessaire pour comprendre comment le droit évolue. Il porte à notre attention que « *[I]es juristes ont beaucoup d'imagination, soit pour inventer du nouveau droit, soit pour faire dire à des lois ou des règlements ce qu'on n'avait pas pensé qu'ils allaient vouloir dire* ». Le droit est « *le bras de l'État* » qui se prête à des « *dérives* ». Guy Rocher nous incite à rester vigilants face au droit. Celui-ci peut être sans effets réels ou se transformer en son contraire.

### Prospectives sociologiques

La vie sociale ne nous confronte pas à un changement linéaire. À l'heure où l'idéologie néolibérale triomphe et où les acquis sociaux issus de la période keynésienne sont frontalement remis en

question par les gouvernements de droite qui dirigent les pays avancés, il importe de créer une nouvelle branche de la sociologie. La preuve est faite, les partis politiques qui un jour ont prôné le changement progressiste se sont permutés en forces d'inertie. L'esprit réformiste qui habitait jadis le Parti libéral s'est volatilisé. *Idem* pour le Parti québécois. Dans la foulée des travaux de Guy Rocher, il faut penser maintenant à une sociologie de ces forces d'inertie – des forces de résistance, comme les a appelées le sociologue – hostiles au social-réformisme. Nous devons aussi travailler à l'expansion d'une « *grille d'analyse à la fois systématique et critique du droit* », ainsi qu'à mettre au point une sociologie... des sociétés animales.

En effet, invité par la prestigieuse revue *Commentaire* à indiquer des avenues futures de recherche pour la sociologie, Guy Rocher y est allé d'une étonnante réponse qui illustre à merveille que même nonagénaire il reste original. Il est d'avis que « *la sociologie ne s'est pas encore souciée de l'immense champ de recherche des sociétés animales, des plus petites aux plus grandes, des terrestres et des maritimes. La collaboration entre la sociologie et les savants de la faune est encore à venir* ». C'est peut-être là, au sein de certaines sociétés animales, qu'il est possible de trouver la clef des rapports de coopération au lieu des rapports de combat et de compétition qui caractérisent les sociétés humaines. ★

### En son et en images

À bâbord ! s'est mis au cours des derniers mois à la production – modeste pour l'instant – de vidéos. Ainsi vous pouvez regarder un entretien de 45 minutes avec Guy Rocher mené par Normand Baillargeon et Yvan Perrier, et produit par Gérald McKenzie, Jacques Leduc et Vincent Guignard.



La vidéo se trouve sur notre compte Vimeo : <http://vimeo.com/user34107219>.

# Le Mexique, un pays sûr ?

## ***Demandez aux étudiants d'Ayotzinapa !***

Plusieurs, au Québec, connaissent Acapulco ou encore les belles plages de la côte du Pacifique au Mexique. Peu d'entre eux savent toutefois que cette ville touristique prisée à la fois par les Mexicains et les étrangers depuis des décennies est située dans l'État du Guerrero, où se trouve la petite ville d'Iguala, site des événements dramatiques touchant les étudiants de l'École normale Raúl Isidro Burgos de la localité d'Ayotzinapa. Cet État est l'un des plus pauvres au Mexique; sous la pression des industries extractives, sa population s'appauvrit de plus en plus d'ailleurs. Tout comme l'Abitibi, le Guerrero a « un ventre en or », et les minières internationales, dont les canadiennes comme Goldcorp, l'ont bien compris.

MARIE FRANCE LABRECQUE \*

**L**e 26 septembre 2014, quelque 120 étudiants de l'École normale d'Ayotzinapa se sont rendus à la ville d'Iguala située à environ 150 kilomètres de là. Il s'agissait d'effectuer une collecte de fonds et réquisitionner des autobus de la compagnie locale de transport pour se rendre à Mexico quelques jours plus tard. Ces étudiants prévoient participer à la commémoration du massacre de plus de 300 étudiants et étudiantes dans le quartier de Tlatelolco qui a eu lieu le 2 octobre 1968, juste à la veille des Olympiques. À la fin de l'après-midi du 26 septembre, alors que les autobus et leurs passagers sortaient de la ville d'Iguala pour retourner à l'école, ils se sont butés à un barrage routier tenu par des policiers municipaux, apparemment à la demande du maire de la ville, José Luis Abarca. Les policiers ont ouvert le feu sur les autobus et les étudiants, tuant trois d'entre eux et trois autres personnes qui se trouvaient par hasard sur les lieux.

### **¡ Fue el Estado !**

La suite est relativement confuse. On sait toutefois que l'affrontement a continué, qu'il y a eu de nombreuses personnes blessées dans la nuit du 26 au 27 septembre, que l'un des étudiants assassinés sur place a eu la peau du visage et les yeux arrachés – une technique propre au crime organisé –, et qu'enfin les policiers municipaux ont détenu 43 des étudiants qui n'ont pas réussi à se cacher et les ont remis à des membres de la bande de narcotrafiquants *Guerreros Unidos*. Ces derniers auraient mené les étudiants à un dépôt, les auraient brûlés vifs, puis auraient



Les nombreux massacres et les exécutions sommaires au Mexique ne sont pas des accidents de parcours ou des faits isolés. Ils sont systématiques, tout comme l'est l'impunité.

rassemblé les cendres dans des sacs de plastique et s'en seraient débarrassés en les jetant dans la rivière. C'est du moins ce que trois membres de la bande auraient avoué, selon les affirmations du procureur général de la République, Jesús Murillo Karam, lors d'une conférence de presse le 7 novembre 2014.

Or, les choses ne sont ni aussi claires ni aussi plausibles. D'une part, on sait que la torture est souvent pratiquée par les autorités mexicaines; d'autre part, il y a de multiples incongruités dans les déclarations des suspects. Les parents des étudiants ne sont d'ailleurs pas dupes et réclament depuis le début le retour de leurs fils en vie. Des centaines de milliers de personnes à travers le Mexique et dans tout le monde se sont ralliées à leur exhortation : « ¡ *Vivos se los llevarón, vivos los queremos!* » (« Vous les avez emportés vivants, nous les voulons vivants ! »). Plusieurs hypothèses circulent sur

la disparition des étudiants, mais toutes pointent vers l'implication du maire José Luis Abarca et de son épouse dont les liens avec le crime organisé sont avérés. Après une fuite qui les incriminait d'emblée comme auteurs intellectuels du massacre, ils ont été arrêtés, tout comme les policiers ayant participé à l'assaut.

La tragédie d'Ayotzinapa n'est pourtant pas la seule (ni la pire) s'étant produite ces dernières années au Mexique. Les victimes viennent s'ajouter aux 100 000 personnes mortes et aux 20 000 disparues depuis 2006 dans le sillage de la guerre impliquant le gouvernement et les cartels de la drogue. Au-delà de la tristesse qu'entraînent la mort ou la disparition de jeunes personnes qui normalement ont toute la vie devant elles, la raison pour laquelle Ayotzinapa soulève autant d'indignation tant au Mexique qu'ailleurs dans le monde réside notamment dans le fait

que cette fois, l'État est directement impliqué et clairement responsable (de là le cri de ralliement « ¡Fue el Estado ! » : « C'est l'État ! »). D'une part, si la tragédie a pu se produire, c'est que les policiers municipaux étaient inféodés aux groupes locaux du crime organisé – c'était ces derniers qui payaient leur salaire; d'autre part, le Parti de la révolution démocratique (PRD) savait depuis au moins 2013 que le maire et son épouse étaient liés au cartel de la drogue et pourtant il a fermé les yeux – le gouverneur de l'État de Guerrero, Ángel Aguirre Rivero, également du PRD, a d'ailleurs très rapidement démissionné après la disparition des étudiants. Sur le plan plus global, parmi les facteurs qui indiquent une responsabilité de l'État, il faut mentionner la corruption et surtout l'impunité généralisée dont jouissent les délinquants dans tous les domaines, le même type d'impunité qui a permis au féminicide de sévir dans ce pays depuis les années 1990 sans avoir, hélas, suscité une telle indignation.

### Les exigences du capitalisme néolibéral

Les nombreux massacres et les exécutions sommaires, que ce soit de jeunes, de femmes ou encore de migrant·e·s, ne sont pas des accidents de parcours ou des faits isolés. Ils sont systématiques, tout comme l'est l'impunité. Mais comment cette impunité peut-elle se produire et être entretenue ? Et surtout, à quoi et à qui peut-elle servir ? Pour comprendre l'horreur, il est indispensable de regarder du côté des exigences mêmes du capitalisme néolibéral et des corporations sur lesquelles il s'appuie. L'État du Guerrero regorge de richesses naturelles dont des minerais précieux et indispensables à l'industrie. La population est ni plus ni moins de trop sur le territoire, les nombreuses et nombreux déplacés en sont la preuve. Les compagnies extractives soit cooptent la population, soit l'éliminent; ce qui permet d'ailleurs d'affirmer qu'être vivant dans



ces régions est un acte subversif. Les étudiants d'Ayotzinapa font partie de cette population pauvre, racialisée et, comme dans leur cas, souvent résistante.

Il faut savoir que les Écoles normales rurales comme celle d'Ayotzinapa, fondées dans les années 1920 et fortement promues dans le sillage du régime de gauche des années 1934-1940, ont comme vocation la formation d'étudiants d'origine modeste et souvent autochtone. L'idéologie véhiculée dans ces écoles sans frais de scolarité est nettement progressiste et les jeunes se destinent à la formation des écoliers des nombreuses localités rurales souvent abandonnées et négligées par le pouvoir central. Depuis plusieurs années, ces institutions n'ont plus la cote et leur financement public a été considérablement réduit. Les jeunes doivent se débrouiller non seulement pour se former, mais aussi pour vivre et vaquer à leurs activités solidaires. De là la réquisition de moyens de transport (une pratique habituelle et qui n'avait pas soulevé autant de hargne à d'autres occasions) et la collecte de fonds à laquelle ils se sont livrés le 26 septembre dernier. Leur effe-

vescence a parfois choqué les bien-pensants de telle sorte que certains les accusent d'activités subversives et de complicité avec les groupes guérilleros qui sillonnent l'arrière-pays.

L'État mexicain, désireux de faire partie du club des grands, adhère tout à fait aux mesures néolibérales de réduction du financement de l'éducation publique. Contrairement à ce que le président de l'Uruguay a affirmé dans un cri du cœur qu'il a ensuite nuancé, le Mexique n'est pas un État en déroute (*Estado fallido*), mais au contraire tout à fait typique de ce que peut être l'État néolibéral. La spécificité de l'État mexicain, c'est qu'il est un partenaire commercial privilégié des États-Unis. Certes, la demande pour la drogue dans ce pays y est insatiable, mais l'avidité pour les produits manufacturés à bas coût de production l'est encore davantage. Et si l'on parle de partenariat commercial, on doit souligner le fait que le Mexique fait partie de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA). Le Canada est donc partie prenante, pour ne pas dire complice, de toute cette dynamique néolibérale meurtrière. C'est sans doute la raison pour laquelle le gouvernement canadien est complètement muet sur les événements d'Ayotzinapa et qu'il continue à prétendre que le Mexique est un pays sûr.

Le 6 décembre dernier, les restes de l'un des étudiants, Alexander Mora, ont été formellement identifiés. Les parents n'en continuent pas moins de réclamer le retour en vie des 42 autres étudiants. Le plan émis par le président Enrique Peña Nieto pour enrayer la corruption et qui vise entre autres les policiers municipaux ne convainc nullement la multitude qui continue de réclamer sa démission. Plutôt que d'envisager des changements en profondeur dans la machine d'État, il préfère s'acharner sur les manifestantes et manifestants des grandes marches du 20 novembre et du 1<sup>er</sup> décembre 2014 en les jetant en prison. C'est ainsi qu'il prétend renforcer l'État de droit. ★

\* Anthropologue, auteure de *Féminicides et impunité : le cas de Ciudad Juárez* (Écosociété, 2012).



La raison pour laquelle la tragédie Ayotzinapa soulève autant d'indignation réside notamment dans le fait que cette fois, l'État est directement impliqué et clairement responsable.

# Afrique

## L'autonomie au féminin

Le 1<sup>er</sup> novembre 2014, l'Afrique célébrait la Journée de la jeunesse africaine. Alors que la problématique de l'égalité des sexes occupe une place prépondérante dans les préoccupations exprimées par diverses organisations, des voix de plus en plus nombreuses s'élèvent en Afrique pour réclamer l'amélioration de la condition féminine.

GHISLAINE SATHOUD

Dans un continent où certaines traditions enferment les femmes dans des clichés rétrogrades, les jeunes filles, elles, veulent prendre en main leur avenir; elles veulent être perçues comme des actrices du développement. Une évidence s'impose : d'une manière générale, la jeunesse de ce continent, où 40 % de la population a moins de 15 ans, souhaite devenir acteur de sa destinée.

### Un bref historique

En poussant plus loin nos réflexions, nous pouvons dire que les responsables politiques manifestent – théoriquement du moins – la volonté de porter un regard plus attentif sur les discriminations sexistes. C'est dans cette optique que s'est déroulée la 9<sup>e</sup> édition de la Journée de la jeunesse africaine ayant pour thème « Autonomiser les jeunes filles à travers l'Agenda 2063 ».

Il fut un temps où l'autonomie économique des femmes était reléguée au second plan. C'est d'ailleurs l'une des raisons pour lesquelles la scolarisation des filles n'était pas une priorité. Cette situation contribuait à renforcer les inégalités entre les Africaines et les Africains. Ce n'est pas pour rien que des organisations montent au créneau pour réclamer des changements. C'est à cette exigence que répondent enfin les autorités africaines. En agissant ainsi, elles s'attaquent à des phénomènes sociaux longtemps décriés. Au fond, cette initiative montre l'ampleur de la mobilisation sur la problématique du respect des droits des femmes.

Notons que c'est l'Union africaine qui se trouve à l'origine de cette Journée, organisation politique qui regroupe tous les pays du continent à l'exception du Maroc. Parmi ses réalisations, on peut citer l'adoption en 2013 de la Déclaration d'Addis-Abeba sur l'élimination de la discrimination et de la violence contre les filles en Afrique. L'objectif est alors clairement exprimé : garantir sans distinction les droits fondamentaux

de la jeunesse. Avec ces nouvelles réalités, peut-on s'attendre à des changements concrets dans la vie quotidienne des Africaines ?

### Des divergences basées sur le genre

Comme c'est le cas dans plusieurs endroits sur la planète, les filles en Afrique endurent bien des épreuves. Dans ce contexte, les frustrations s'accumulent. En tout cas, il faut souligner que dans les situations de conflit armé les filles sont à coup sûr exposées à des violences – les attaques perpétrées par Boko Haram n'en sont que les plus récentes illustrations. Dans le même ordre d'idée, Olara Otunnu, ancien Secrétaire général adjoint et Représentant spécial du Secrétaire général, avait abordé à maintes reprises les exactions commises en Sierra Leone quand il exerçait ses fonctions. Des organismes comme Amnesty internationale et bien d'autres évoquent également ces problématiques. On peut aussi nommer le triste sort des filles atteintes d'albinisme, cette maladie qui se caractérise par la dépigmentation de la peau et des yeux.

Il n'y a aucun doute, certaines coutumes – pas toutes, heureusement ! – sont préjudiciables à l'épanouissement de la gent féminine. Un fait mérite d'être mentionné : l'Afrique est plurielle. Ce qui revient à dire que les us et coutumes varient selon les pays, une analyse homogène et englobant toute l'Afrique serait un raccourci. Cependant, il y a un fait presque immuable : mal-

gré les différences, les filles reçoivent moins de privilèges que leurs congénères masculins à l'échelle du continent.

Les discriminations sexistes commencent très tôt et elles se poursuivent tout au long de la vie des Africaines. Par exemple, les mariages précoces sont des faits souvent évoqués quand vient le temps de s'intéresser aux difficultés qu'éprouvent les filles. Ces dernières années, avec la mondialisation, on assiste également à un essor de la pornographie infantile, du tourisme sexuel et de la traite des enfants. D'où la nécessité de renforcer les mécanismes de protection juridique.

\* \* \*

En définitive, le moins que l'on puisse dire, c'est que la jeunesse veut prendre sa place dans la société. Qu'il s'agisse de la vie politique ou des questions relatives au développement du continent, les jeunes, tous genres confondus, occupent les tribunes pour revendiquer leurs droits. Une chose est sûre, il est important de poursuivre la sensibilisation afin de trouver des réponses appropriées aux difficultés constatées sur toute l'échelle du continent.

C'est la raison pour laquelle la volonté des autorités africaines de porter un regard sur la condition de cette population, qui subit des inégalités liées au genre, fait souffler un vent d'espoir. Peut-on penser que les Africaines sont à présent libérées des multiples influences qui les confinent dans des rôles secondaires ? ★

« Il y a un fait presque immuable : malgré les différences, les filles reçoivent moins de privilèges que leurs congénères masculins à l'échelle du continent. »



Programmefam.fr

# The Good Lie

## Une imagerie d'Épinal

À la suite de l'impressionnant succès international remporté par *Monsieur Lazhar* (2011), Philippe Falardeau s'est vu offrir un attrayant contrat par la compagnie californienne Alcon Entertainment pour tourner un film à gros budget en territoire américain. C'est pourquoi Falardeau a réalisé *The Good Lie* (2014), dont l'action se déroule surtout dans la ville de Kansas City, au Missouri.

PAUL BEAUCAGE

Sommairement, cette œuvre de fiction à dimension interculturelle relate l'histoire de quatre jeunes Noirs d'origine soudanaise, lesquels, ayant fui la guerre qui sévissait dans leur pays, cherchent à s'établir aux États-Unis peu de temps avant les attentats du 11 septembre 2001. Évidemment, la chose ne va pas sans mal attendu que la réalité nord-américaine est très différente de celle de l'Afrique du Nord... Toutefois, le quatuor de compagnons témoigne d'une remarquable bonne volonté en tentant de s'intégrer à son pays d'accueil.

Le titre du film de Falardeau se réfère explicitement à un aphorisme du célèbre roman picaresque de Mark Twain *The Adventures of Huckleberry Finn* : dans cette œuvre, l'écrivain américain définissait « le bon mensonge » comme étant un propos sciemment erroné qui comportait une justification morale puisqu'il évitait qu'une (grave) injustice ne se produise. Or, c'est en s'inspirant d'un tel principe que les protagonistes du film de Falardeau parviendront à composer avec l'adversité à laquelle ils seront confrontés.

### Les poncifs du mélodrame

Fidèle à lui-même, Philippe Falardeau établit ici une mise en scène soignée, qui lui permet de proposer au spectateur une représentation multidimensionnelle de la réalité. Dans cette perspective, le cinéaste orchestre les composantes plastiques et sonores de la narration de façon à circonscrire un axe spatiotemporel éminemment évocateur. La première partie du film décrit avec élégance et véracité les épouvantables épreuves vécues par les quatre protagonistes, alors qu'ils ne sont que des enfants. Le cinéphile ne manquera pas d'apprécier l'habileté avec laquelle Falardeau utilise les procédés stylistiques du retour en arrière et de l'ellipse pour nous montrer l'accablante traversée du Soudan effectuée par les héros.

Toutefois, la maîtrise grammaticale du réalisateur ne suffit pas à cacher les graves lacunes du scénario écrit par Margaret Nagle, qui a choisi de construire une histoire essentiellement réconfortante, voire un inoffensif mélodrame, plutôt que d'élaborer un drame réaliste et démystificateur. Cela explique que les auteurs de *The Good Lie* brossent un portrait erroné, trompeur des États-Unis contemporains. Dès lors, il n'est pas surprenant qu'un spectateur politisé récuse l'imagerie d'Épinal de la nation américaine que promeuvent Falardeau et Nagle dans cette œuvre. Plutôt que de poser un regard critique sur le peuple américain ainsi que sur le système politique qui le régit, le cinéaste et sa collaboratrice dépeignent de manière démesurément laudative l'attitude que les États-Unis ne s'adoptent face aux étrangers. Par conséquent, il n'est pas étonnant de constater que le film de Philippe Falardeau ne comporte aucune scène traduisant la xénophobie ou le racisme dont peuvent faire preuve des membres de la majorité blanche à l'égard de représentant·e·s des minorités visibles au pays de l'Oncle Sam. Les Américaines et Américains de souche que côtoient les quatre réfugiés d'origine soudanaise sont généralement des gens bien intentionnés, qui sympathisent avec les nouveaux venus et cherchent à les aider plutôt que de tenter de leur nuire. Compte tenu des incidents à caractère raciste qui ont lieu aux États-Unis jour après jour, une telle reconstruction du réel apparaît particulièrement inadéquate. Du reste, l'américanisme dans lequel verse le long métrage de Falardeau dénature déplorablement la réalité que lui et sa scénariste auraient dû reconstituer.



### La portée de la narration de Philippe Falardeau

Par le biais de ce récit, le réalisateur a tenté de traduire une vision du monde humaniste, optimiste, mettant en relief les sentiments de solidarité qui existent entre les humains. Malheureusement, il n'a pas su transcender les faiblesses de son intrigue afin d'atteindre ce noble objectif. En d'autres termes, le mélodrame de Philippe Falardeau se révèle trop artificiel, trop pétri de bons sentiments pour emporter l'adhésion du cinéphile averti. Sur le plan dramaturgique, les composantes narratives de l'œuvre de Falardeau apparaissent poussives puisqu'elles reposent presque exclusivement sur les petits problèmes quotidiens que vivent les principaux personnages de *The Good Lie*, après être arrivés aux États-Unis. En outre, le réalisateur dépeint ceux-là de manière stéréotypée plutôt que d'analyser l'évolution de leurs psychés respectives. Ce parti pris explique que les relations interculturelles qu'établissent différents personnages de la narration se résument à peu de choses significatives.

En dépit de ses importantes faiblesses, on remarquera que *The Good Lie* comporte quelques beaux moments narratifs, comme la scène au cours de laquelle Jeremiah choisit de quitter le supermarché dans lequel il travaillait parce que son superviseur était mécontent que l'homme d'origine soudanaise ait désobéi à ses ordres en donnant de la nourriture à une femme sans-abri, plutôt que de la jeter aux ordures. Cependant, de telles séquences demeurent trop rares pour faire en sorte que le film de Falardeau soit globalement appréciable. Incontestablement, le carcan du système de production hollywoodien s'avère pernicieux pour la créativité de Philippe Falardeau. En conséquence, il faut souhaiter que la réalisation, au Québec, du prochain long métrage de Falardeau, *Guibord s'en va-t-en guerre*, lui permettra de renouer avec un cinéma plus pénétrant que celui qui a caractérisé ses débuts à Hollywood. ★

# La tyrannie de la valeur

## Peur et pensée politique

ÉMILIE BERNIER \*

La crise du capitalisme n'est plus épisodique et conjoncturelle. À la suite de l'effondrement des mécanismes de l'endettement, qui avaient eux-mêmes remplacé la social-démocratie pour en contenir l'effet désintégréateur, la crise est devenue « structurelle ». Cette fois, c'est plus grave : l'anticapitalisme est aussi entré en crise. Ce que l'action politique de gauche et sa théorie nomment liberté ne serait plus que la condition d'une plus cruelle pénétration des marchés. Toute issue semble ouvrir sur l'accélération des moteurs. À moins que... de nouvelles valeurs soient proclamées, qui aboliraient le capitalisme une bonne fois pour toutes !

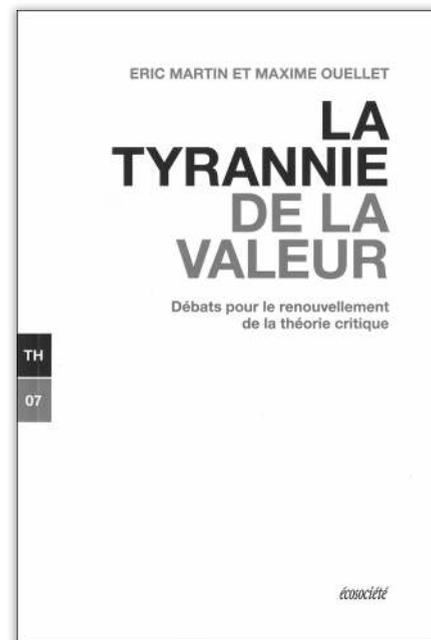
Ce présupposé que partagent les contributions réunies par Éric Martin et Maxime Ouellet dans l'ouvrage collectif *La tyrannie de la valeur* (Écosociété, 2014) veut que « les discours critiques les plus répandus à gauche » soient devenus les meilleurs alliés de la domination capitaliste. Leurs flèches visent d'abord le plus retentissant d'entre eux, celui du mouvement Occupy. Ainsi que le révèle la formule fortement médiatisée « *Nous sommes les 99 %* », cette critique ne semble dénoncer que la mauvaise allocation des ressources et des bénéfices d'une économie globalisée, tout en laissant indemnes les catégories sur lesquelles repose l'exploitation. Fidèle au « marxisme traditionnel », elle tiendrait le travail pour une activité naturelle et anhistorique, et la valeur pour son éternel résultat.

Ainsi, ces indignés poursuivraient sans le savoir ce vieux rêve bourgeois de voir l'augmentation de la productivité diminuer le fardeau du travail et augmenter la masse de richesse à se partager. Pour Martin et Ouellet, vaine est la dénonciation du rapport de force défavorable à la masse ruinée par de grands financiers sans vergogne (le « 1 % »), car elle ferait siennes des conceptions qui sont surgies d'une organisation aliénée des rapports sociaux. N'améliorant pas le tableau, la théorie politique qui sévit à travers des succès de librairie tels que la série *Empire, Multitude* et *Commonwealth* de Michael Hardt et Antonio Negri renfermerait une forme plus insidieuse de la crise de l'anticapitalisme. Cette approche fonde la résistance dans le dynamisme d'une « multitude » organisée en réseaux, dont la liberté se saisirait comme subjectivité productive de communication, d'information et de flux affectifs. Sa faute impardonnable serait de nier l'existence d'une totalité sociale par laquelle et en vue de laquelle celle-ci communiquerait, travaillerait, existerait.

Si le marxisme traditionnel insistait sur l'opposition entre les volontés contradictoires de classes sociales opposées, cette solution de rechange ne vaut guère mieux : elle tient pour émancipatrice la forme de conscience même que la domination capitaliste s'est constituée pour les besoins de sa cause. À preuve, elle refuse la sanction d'un ordre souverain et se déclare foncièrement rebelle à tout enracinement identitaire et territorial. Voilà bien ce que craignent Martin et Ouellet : que les « liens faibles sur lesquels s'appuient ces réseaux rendent difficile, voire impossible, l'institutionnalisation politique de nouvelles valeurs, ou de formes politico-institutionnelles durables <sup>(1)</sup> ». Or, que les aspirations qui se donnent à entendre dans la théorie et l'action politique anticapitaliste n'impliquent aucune espèce de structure hiérarchique ne suffit pas à les disqualifier comme inaptés à destituer les pratiques dévastatrices autour desquelles la société capitaliste s'est organisée. Du moins, l'ouvrage ne parvient pas tout à fait à nous en convaincre.

### Le travail : un fétiche

Le retour au Marx sociologue et philosophe, qui fonderait une critique adéquate de ces pratiques, serait le fait de Robert Kurz et Anselm Jappe, théoriciens du courant allemand de la critique de la valeur (*Wertkritik*), et de l'historien canadien Moishe Postone. Une lecture attentive des désormais célèbres manuscrits des *Grundrisse* permet à ces auteurs de démystifier le rapport social qui se cache derrière les réalités économiques telles que le travail, la valeur, la marchandise. Marx y explique en effet que ce n'est que le travail organisé en vue de dégager un profit qui engendre la valeur. C'est pourquoi la poursuite capitaliste de la valeur exige la prestation d'un travail supplémentaire, et enferme la vie ouvrière dans un cercle infernal. L'idée de « travail libre », qui fonde en droit cette



domination directe et glaciale, peut se présenter comme un affranchissement par rapport aux liens traditionnels de dépendance et à leurs divers accoutrements, elle ne demeure pas moins basée sur le dépouillement des individus par rapport à leurs conditions de subsistance.

Il ne peut suffire à la critique de s'opposer à la dérèglementation des marchés comme dérive idéologique et de réclamer un retour au compromis keynésien (du travail pour tous et toutes et une meilleure redistribution), car le travail est la forme de la domination sous le capitalisme. En tant que catégorie fétichisée, il structure véritablement les pratiques et les formes de conscience. Un marxisme conséquent ne propose pas une économie politique alternative, mais bien l'abolition des catégories de l'économie politique. « *Créer une société où la production et la circulation des biens ne passe plus par la médiation autonomisée de l'argent et de la valeur, mais sont organisées selon les besoins* <sup>(2)</sup> », telle est la tâche qui occupe la théorie critique aujourd'hui : définir le niveau de la nécessité.

De son propre aveu, Jappe aspire à découvrir des formes « moins ruineuses » de satisfaction des besoins, recherche qu'approfondissent les auteurs du collectif. Pour Gilles Labelle, s'il n'y a pas de théorie positive du politique chez Marx, on y trouve néanmoins, à travers le motif de la *praxis*, quelques balises pour penser une liberté, concrète



et située, qui puisse « *combattre et résister* » en se faisant médiation d'une totalité. Cette précision confère à la proposition sa teneur et sa cohérence. Le dépassement de **médiations sociales** trop « *ruineuses* » se produirait par la découverte de formes objectives et universelles où puisse se réfléchir la société, qui trouverait alors sa liberté dans un univers culturel et symbolique qui lui forgerait un contenu particulier. La société des producteurs-consommateurs ne réaliserait son humanité que dans « *une communauté saisie politiquement d'elle-même* <sup>(3)</sup> ». Sans l'institution du pouvoir politique, toute existence se vouerait irrévocablement à la dissolution de l'horizon humain de signification et à la reproduction effrénée du cirque des marchandises. Comment cette critique du capitalisme somme toute conservatrice (ou peut-être *tory* ?) envisage-t-elle ce sain enracinement ?

### Glossaire

**Valeur** : Forme abstraite de la richesse, qui représente le temps de travail socialement nécessaire à sa production, lorsque le travail est organisé en vue d'engendrer un profit, et non en vue de la satisfaction des besoins ou de la consommation immédiate.

**Catégorie fétichisée** : Qui apparaît comme ayant une réalité naturelle, masquant de ce fait le rapport social qui l'institue comme réalité. Le fétiche fait passer pour une nécessité historique ce qui est l'effet de pratiques sociales aliénées.

**Médiations sociales** : Instances par lesquelles une totalité sociale est constituée par ses parties, qui se trouvent elles-mêmes simultanément constituées par la totalité. Ce processus de synthèse dialectique correspond, dans la pensée de l'histoire inaugurée par le philosophe Hegel (1770-1831), au principe par lequel les communautés inscrivent leur liberté dans des institutions sociales et politiques assurant à leur devenir des formes universelles.

Par la recension des ennemis à abattre : le « pluralisme libéral » est brandi comme une insulte, la défense de la social-démocratie comme la preuve d'une faillite analytique. En présumant que les « *têtes d'affiche de la gauche* » ne réclament qu'une extension de la logique des « droits de l'homme », et persistent dans le fantasme moderne de la croissance à l'infini, les auteurs révèlent une réception bien expéditive du mouvement Occupy et de sa trainée d'Indigné·e·s, mais également des féminismes, du discours politique des communautés racialisées, de la pensée autochtone et postcolonialiste. Affirmer que tous ces anticapitalismes sont coupables « *d'avoir contribué [au] plein développement [de la forme-valeur]* <sup>(4)</sup> » exige pour le moins, dans un ouvrage qui prétend offrir, ainsi que l'annonce le sous-titre, des « *débats pour le renouvellement de la théorie critique* », que soit restitué leur argumentaire. Il faudrait également que les auteurs expliquent de quelle manière l'obtention de droits sociaux pour les marginalisé·e·s les priverait de l'imagination des formes que prendrait une société postcapitaliste et de l'énergie nécessaire pour pouvoir lutter pour elle. Comme si ce n'était que du plus creux de la plus profonde crise que serait révélé – comme une grâce – que le travail n'est pas une réalité naturelle et inévitable, et que la valorisation capitaliste en a assuré une organisation trop « ruineuse ». S'il s'agit de destituer les principes qui légitiment et reconduisent la domination – ce qui est un travail de connaissance –, n'est-il pas plus à craindre que le chômage et la misère étouffent, chez les individus et les communautés, le potentiel nécessaire à l'expression de la dévastation que leur fait subir cette dite « tyrannie de la valeur » ?

La critique proposée ici ne s'en inquiète pas. Et pour résoudre l'épineuse question de la satisfaction des besoins, elle présente au public québécois cette noble proposition : retrouver, sous les décombres d'une civilisation décadente, la forme idéale d'humanité où se fondent toutes les pratiques salutaires ; mettre en sûreté « *une humanité commune en voie d'être irrémédiablement détruite par le capital* <sup>(5)</sup> ».

### D'une tyrannie à l'autre

La grande faute commise par cet effort bien senti de définir les formes d'une société postcapitaliste, c'est de déconsidérer en bloc un ensemble de courants plus marginaux, sous prétexte qu'il serait périlleux de laisser ségosiller celles et ceux qui refusent de se projeter dans l'institutionnalisation d'un système de valeurs. Or, substituer « des valeurs » à « la valeur », ce n'est pas, comme on dirait, un processus révolutionnaire éprouvé. Si cette théorie politique ne calme pas sa peur devant des formes imprévisibles et jamais « idéales » de vie humaine, si elle ne parvient pas à mettre en résonance toutes ces paroles politiques et à composer avec elles des tonalités heureuses, ne sabote-t-elle pas les conditions même de la pensée et de la connaissance ?

Par son insistance sur la nécessité de ce qu'il nomme des « *médiations culturelles et symboliques* », le sociologue et philosophe Michel Freitag, sous l'autorité duquel s'inscrit une bonne part des contributions, suggère-t-il de renouer avec des valeurs conservatrices ? Ou prescrit-il plutôt un soin des communautés de parole et du fragile tissu des interactions humaines ? La pensée est à proprement parler une pratique, et la pratique qui prétend s'en passer est vouée à la bêtise. Voilà la substance des beaux exergues qui ouvrent cet ouvrage collectif. Comment des valeurs engendrées dans la peur sauraient-elle mettre sur le chemin de cette essentielle méditation ? ★

\* Praticienne de la pensée politique

1. Éric Martin et Maxime Ouellet, « La crise du capitalisme est aussi la crise de l'anticapitalisme », *La tyrannie de la valeur. Débats pour le renouvellement de la théorie critique*, Montréal, Écosociété, 2014, p. 35.

2. Anselm Jappe, « Une histoire de la critique de la valeur à travers les écrits de Robert Kurz », *Ibid.*, p. 66.

3. Martin et Ouellet, p. 42.

4. Jappe, p. 66.

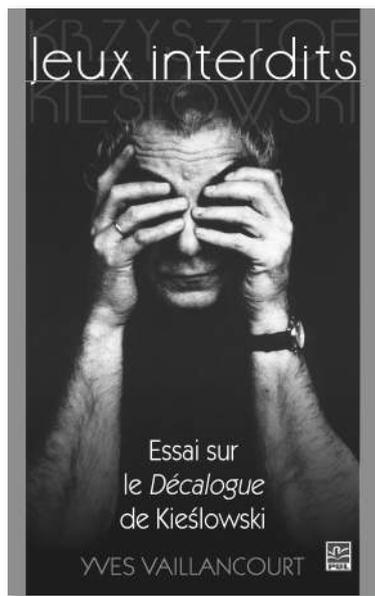
5. Martin et Ouellet, p. 40.

**Jeux interdits. Essai sur le Décalogue de Kieslowski, Yves Vaillancourt, Québec, Presses de l'Université Laval, 2014.**

Dans le monde francophone, peu de penseurs se sont attardés à l'analyse du *Décalogue*, un chef-d'œuvre du cinéma réalisé par le cinéaste Krzysztof Kieslowski (1941-1996). Aussi, on ne peut que se réjouir qu'un philosophe québécois, Yves Vaillancourt, comble brillamment un tel vide avec cet ouvrage.

Mais d'abord, pour ceux et celles qui n'ont pas eu la chance de fréquenter ce grand réalisateur polonais, le *Décalogue* constitue une série de dix films librement inspirés par les dix commandements transmis, selon la tradition biblique, de Dieu à Moïse sur le mont Sinaï. Produits par la télévision polonaise en 1988, on raconte que la Pologne entière s'arrêtait lors de leur télédiffusion et que chacun des dilemmes moraux mis en scène était au centre des discussions privées et publiques pendant plusieurs semaines. Ni juge ni moralisateur et usant intelligemment de plusieurs dispositifs cinématographiques légués par ses illustres prédécesseurs (pensons à Hitchcock et à Bergman dans le n° 6), Kieslowski adopte une perspective anti-hollywoodienne extrêmement féconde comme nous le prouve excellemment Vaillancourt dans son essai.

Prenant appui sur la théorie de l'anthropologue René Girard éclairant le mimétisme humain, l'auteur de *Jeux interdits* poursuit deux objectifs. Premièrement, il vise à rendre compte, à l'aide de



maints exemples pertinents, de la structure mimétique du *Décalogue* : « *Mimétisme comme modus operandi de la transgression, certes, mais aussi de l'apprentissage des interdits à respecter afin que prévalent les valeurs de l'amour et de la vie.* [...] *Dans un monde séculier comme le nôtre, où les formes légitimes d'autorité ont été affaiblies, l'on a substitué aux rapports verticaux de trans-*

*endance ceux, horizontaux, du mimétisme. À la place de Dieu ou de ses représentants livrant les messages moraux, nous n'avons que les messages moraux, nous n'avons que les effets miroirs des hommes dans leurs rapports mutuels à l'interdit. Si nous pouvons apprendre, c'est les uns des autres.* » Son argumentaire est fort convaincant : « *le mal, écrit-il, se réalise le plus souvent par la dynamique du désir mimétique* » et les motivations profondes des personnages comme l'amour, la compréhension et la quête de chaleur humaine sont impuissantes à empêcher la transgression.

Dans un deuxième temps, Vaillancourt cherche à approfondir l'étude du symbolisme religieux de l'œuvre; symbolisme compris comme héritage culturel (des parallèles sont certainement à faire entre la Pologne catholique de Kieslowski et le Québec de Bernard Émond) par lequel il explore le problème du bien et du mal dans des sociétés sécularisées comme la nôtre. Contrairement à plusieurs films d'Émond, la parabole religieuse est tracée finement. Vaillancourt a très bien vu comment les allusions à des épisodes de l'Ancien Testament ou des personnages bibliques « *ouvrent à ce mystère qu'on appelle communément le sacré* ». Écrit dans une belle langue, je ne saurais trop vous recommander la lecture de *Jeux interdits*. ★

BENOIT GAULIN

**L'Économie participaliste, Pascal Lebrun, Montréal, Lux, 2014.**

Depuis l'implosion des régimes politiques de l'ancien bloc soviétique et la conversion de la Chine aux vertus du marché, la gauche semble orpheline sur le plan des modèles économiques. La planification économique centralisée de même que l'État-providence de type keynésien ont donné naissance à des monstres bureaucratiques (assez différents), tout en perpétuant les inégalités sociales et économiques, et l'économie sociale se définit elle-même comme un tiers secteur qui n'aspire aucunement à devenir la totalité de l'organisation économique. Une proposition économique qui allie organisation économique et autogouvernement des populations est donc la bienvenue.

Dans cet ouvrage, Pascal Lebrun entreprend, dans un premier temps, de nous présenter les grandes lignes du projet d'économie participaliste (traduction de l'expression *participatory economics*) développé par deux militants états-uniens, Michael Albert et Robin Hahnel. Il en situe les fondements et les principaux éléments, le rattache à une vision

générale de la société, fait état des critiques qui ont été formulées à son endroit, analyse quelques expériences nécessairement restreintes et se pose la question de la faisabilité du projet. Le tout en moins de 300 pages, ce qui représente un travail de synthèse remarquable.



L'intérêt de l'économie participaliste, c'est qu'elle préconise des modes de coordination économique (conseil de travailleurs et travailleuses, d'une part, conseil de consommation, de l'autre) qui s'inspirent du mécanisme politique de conseils locaux et qui se réseautent et se fédèrent, dans un mode faisant que les impulsions viennent de la base et non du sommet. Le modèle repose sur quatre valeurs principales : l'équité, l'autogestion, la solidarité et la diversité. Ces valeurs sont complétées par l'égalité entre les femmes et les hommes et l'inclusion, de même que par une

sensibilité écologique. Ce qui est le plus étonnant pour une proposition économique de gauche, c'est qu'elle inclut dans ses principes fondateurs la notion de l'efficacité économique.

Comme le modèle se veut holiste, il veut arrimer cette proposition économique à une vision de l'organisation politique qui s'inscrit, *grosso modo* dans la tradition de l'autogouvernement, mais qui distingue les dimensions législatives, judiciaires et coercitives, tout en accordant un rôle important à l'existence de médias de qualité afin de faire circuler l'information nécessaire à ce programme d'autogestion généralisée dans l'ensemble de la société.

Pour tous ceux et celles qui se posent la question d'une alternative radicale au néolibéralisme, qui constitue la figure actuelle du capitalisme, cet ouvrage s'avère important. Il nous donne des pistes pour une autre forme d'organisation politique et économique qui repose sur la coopération, plutôt que la compétition, tout en tentant de faire une large place à la liberté des personnes et des collectivités. Si les expériences d'éco-par qui nous sont présentées sont assez limitées (un café ou une maison d'édition), le projet a le mérite d'être articulé théoriquement tout en permettant des expérimentations pratiques. Surtout, l'ouvrage nous donne le goût de pousser plus avant nos investigations. ★

DIANE LAMOUREUX

## BD

### François et Emmanuel Lepage, *La Lune est blanche*, Futuropolis, 2014.



Après Tchernobyl, Lepage, accompagné de son frère photographe, démontre une force peu commune en BD reportage en retournant dans la région polaire avec une mission scientifique. Outre un dessin réaliste et organique, Lepage étoffe son reportage avec : les aléas d'une telle aventure, les pionniers de l'exploration du sixième continent qu'est l'Antarctique, un résumé des prétentions étatiques toujours en litige et de saisissants portraits étayant la métaphore lunaire de la blanche immensité.

### Philippe Girard, *La grande noirceur*, Mécanique générale, 2014, 87 p.



Inexorablement, loin d'un chemin balisé et d'une série, Girard tisse depuis une douzaine d'albums une œuvre qui tient à la fois d'un reflet de la québécoisité et, au moins autant, d'une quête de sens humaniste en apportant sa contribution au domaine de l'autofiction révélatrice. Ici, avec pour point de départ sa grand-mère immigrante italienne, nous plongeons dans une troublante perspective du poids de la religion dans notre société. Sa liseuse, qui passe de la Bible à des livres à l'index, évoque un grand pas en avant tandis que nous sommes submergés de livres dépourvus de moelle...

### Marion Barraud, *Entre parenthèses*, coll. Shampooing, Delcourt, 2014, 124 p.



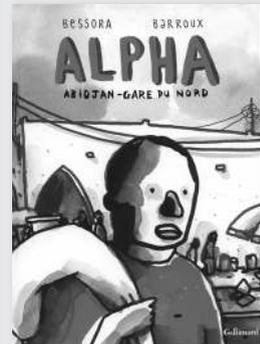
Émouvant, déroutant et vachement rafraîchissant sont des qualificatifs qui vont bien ensemble pour dépeindre ce livre BD proche de l'illustration, avec ses encres et aquarelles suspendant le temps et évoquant des sentiments mitigés survenant parfois après une séparation. Marion-mmm, le blogue de cette artiste adepte d'un certain dépouillement, permet de tomber en amour avec elle... et son travail !

### Pixel Vengeur et Monsieur le chien, *Les Caniveaux de la gloire*, Fluide Glacial, 2014.



Premier livre d'une nouvelle collection destinée à des artistes plus *underground* qui, en plusieurs histoires courtes, témoigne de gens ordinaires mais complètement cinglés à leur manière... À la clef, sous le crayon scalpel du grandiloquent Pixel Vengeur, des thématiques sont prétextes à de fabuleuses dérapes : adoption internationale, exhibitionnisme, surdouance, elfes et autres fredaines.

### Bessora et Barroux, *Alpha – Abidjan-Gare du Nord*, Gallimard, 2014, 128 p.



Le tandem créatif est l'addition d'une écrivaine aux origines multiples, dont africaines, pleine de verve ayant dévié du commerce vers l'anthropologie, avec un dessinateur-choc utilisant le marqueur et le format carte postale. Un voyage d'immigration pour quelques personnes, des hommes, une femme et un enfant, qui s'avère des plus hasardeux à cause de lois iniques qui maintiennent les trois quarts de la planète sous le joug de la pauvreté. Un livre irradiant !

## CD

### Les Rejets d'Satan,

*Enfer toute une histoire*, autoprod., 2014

Ils sont six à endiabler un brouet musical évoquant le punk d'Arseniq 33 avec son saxophone. On appréciera tout autant les envolées folk trash et les voix à l'unisson. Outre une imagerie de squelettes pour la pochette signée Karianne, les textes, dangereusement libertaires, sont un peu fous !.



### Guillaume Beauregard,

*D'Étoiles, de pluie et de cendres*, La Tribu, 2014

Après le groupe punk rock Brutal Chéri, voici le projet solo de Guillaume des Vulgaires Machins. Il chante comme pour reprendre son souffle à l'aune de la vie : « *Laisser le feu embraser / Notre amour comme la lumière / Renégocier le bonheur* ». Un peu journal personnel et hiatus au combat, « *même si la terre est à feu et à sang* ».

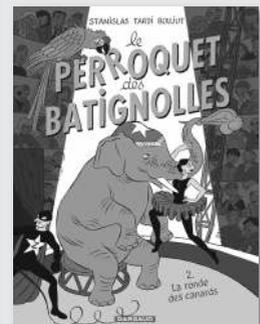


### Stanislas, Tardi, et Boujut,

*Le Perroquet des Batignolles, 2.*

*La Ronde des canards*, Dargaud, 2014, 48 p.

À l'origine un feuilleton radio, ce polar cultivé – il convie entre autres le cinéaste Bertrand Tavernier –, est de retour en splendide version BD dont le dessin a été confié à un maître de la nouvelle ligne claire : Stanislas. Ce choix a le mérite de présenter des pages aérées malgré l'aspect verbomoteur de ce qui sera, à terme, un triptyque.



### Blonk, *23h72*, Pow Pow, 2014, 112 p.

Pour le moins fantaisiste et doté de couleurs pétaradantes, ce livre du québécois Blonk taquine la vie avec un mort-vivant qui revient auprès d'amis et de sa copine pour tenter de reprendre le fil des choses. Humour noir et gravité afin de réfléchir au sens de la vie qui va.



# À bâbord!

## Coupon d'abonnement\*

(Taxes et frais de poste inclus)

- Abonnement individuel 1 an/5 numéros : 40 \$
- Abonnement individuel 2 ans/10 numéros : 70 \$
- Tarif étudiant 1 an (+ photocopie de carte étudiant) : 30 \$
- Abonnement organisationnel 1 an/5 numéros : 60 \$
- Abonnement international 1 an/5 numéros : 85 \$
- Don de soutien à la revue de \_\_\_\_\_
- Version numérique seulement, 1 an/5 nos : 25 \$

\* L'abonnement papier donne accès à la version numérique de la revue.

Nom \_\_\_\_\_

Organisme/Institution \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Ville \_\_\_\_\_ Code postal \_\_\_\_\_

Tél. \_\_\_\_\_ Courriel \_\_\_\_\_

Débuter l'abonnement au numéro \_\_\_\_\_

Faites parvenir votre coupon et votre chèque libellé à l'ordre de  
**La revue À bâbord !**

5819, De Lorimier, Montréal, QC, H2G 2N8

info@ababord.org • www.ababord.org

Sept.-14

WWW.COUPDGRIFFE.ORG

# COUP d'Griffe



COOPÉRATIVE DE TRAVAIL

## plateaux vélo-garage

1270, rue St-Grégoire  
Montréal  
(514) 522-8356



le transport de demain a maintenant son garage



Un autre monde  
est nécessaire...

www.quebec.attac.org

## PUBLICITÉ et ACHAT GROUPÉ



Si votre organisme désire  
soutenir la mission d'À bâbord!  
en s'affichant dans nos pages  
ou en faisant un achat groupé  
de revues à un tarif préférentiel :

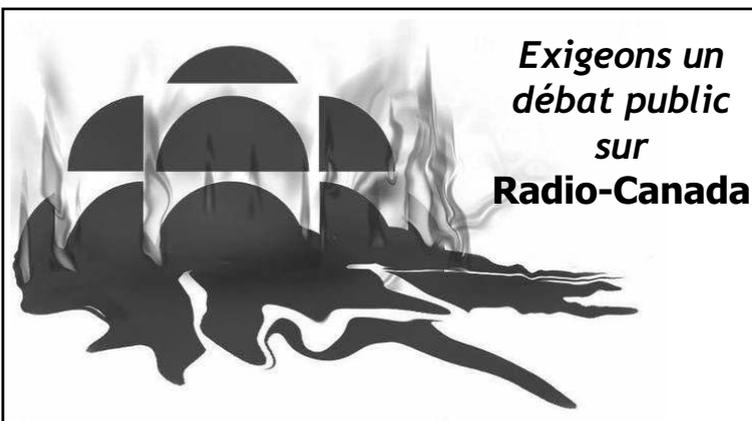
Contactez-nous :  
info@ababord.org



Institut de recherche  
et d'informations  
socio-économiques

1710 Beaudry, bureau 2.0  
Montréal, Québec, H2L 3E7  
secretariat@iris-recherche.qc.ca  
514.789.2409

appuyez l'IRIS, devenez membre  
www.iris-recherche.qc.ca/membres



**Exigeons un  
débat public  
sur  
Radio-Canada**



Député de Mercier

Adresse de circonscription  
1012, avenue du Mont-Royal Est, # 102  
Montréal (Québec) H2J 1X6  
Téléphone : 514 525-8877  
Courriel : akhadir-merc@assnat.qc.ca



AMIR KHADIR

# ReLations

Pour qui veut une société juste

EN KIOSQUES

**À VENIR EN MARS-AVRIL :  
UN DOSSIER ET  
UNE JOURNÉE D'ÉTUDE  
SUR L'ÉCONOMIE VERTE**

[www.revuerelations.qc.ca](http://www.revuerelations.qc.ca)

*Conseil central* 

**DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN CSN**

**f** Conseil central du Montréal métropolitain - CSN

Site Web : [www.cmm-csn.qc.ca](http://www.cmm-csn.qc.ca)

**Pour se syndiquer : 1-800-947-6177**

**SCFP** 

Syndicat canadien de la fonction publique 

**SUIVEZ-NOUS**

 [scfp.qc.ca](http://scfp.qc.ca)  SCFP-Québec Infos

 @SCFPQuebecInfos  SCFPQuebecInfos

[www.sauvonspostescanada.ca](http://www.sauvonspostescanada.ca) twitter: @sttp

# Sauvons Postes Canada

- Envoyez une lettre à votre députée ou député fédéral
- Lisez le plan du STTP en faveur d'un meilleur service postal public
- Imprimez et placez une affiche dans votre fenêtre

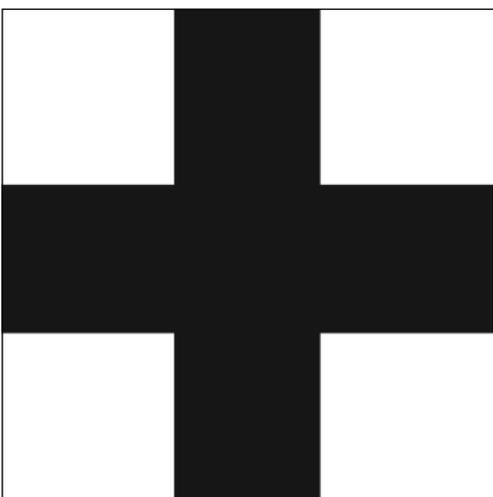
LE SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DES POSTES 

La liberté d'expression n'a de valeur que si l'on a une opinion.



L'école, c'est pour apprendre à penser.

— ALLIANCE DES PROFESSEURS ET PROFESSEURS DE MONTRÉAL — 



[www.fsss.qc.ca](http://www.fsss.qc.ca)

**de 125 000 personnes à la défense des services publics**

**f** **FSSS** 



**L'AUSTÉRITÉ DÉTRUIT**

**L'AUSTÉRITÉ EST UN ÉCHEC**

**L'AUSTÉRITÉ N'EST PAS UNE SOLUTION**






[refusons.org](http://refusons.org)



Centrale des syndicats du Québec

**CSQ**



Une **Centrale** au service des **personnes**, en **mouvement** avec son **temps**



 [facebook.com/lacsq](https://facebook.com/lacsq)  
 [twitter.com/csq\\_centrale](https://twitter.com/csq_centrale)

csq.qc.net

1213-31

*Se faire* **respecter**

*S'ouvrir sur le* **monde**

*Défendre nos* **idées** *Combattre les* **préjugés**

*Partager notre* **passion** *Agir pour la* **société**

ENSEIGNER · MILITER · PROGRESSER



[www.fneeq.qc.ca](http://www.fneeq.qc.ca)  
 FneeqCSN  
 FneeqCSN





**SFPQ**

42 000 PERSONNES DÉVOUÉES AU PUBLIC

# Ça suffit.

## LAISSEZ-NOUS SOIGNER.

Nous sommes 65 000 infirmières, infirmières auxiliaires, inhalothérapeutes et perfusionnistes, qui nous battons chaque jour pour exercer notre profession pleinement : prodiguer des soins sécuritaires et de qualité.

La surcharge de travail et les ratios soignantes/patients insensés minent notre profession et – surtout – votre santé. Pouvoir prodiguer des soins sécuritaires et de qualité, c'est notre lutte et votre droit.

Appuyez-nous.



FÉDÉRATION  
INTERPROFESSIONNELLE  
DE LA SANTÉ DU QUÉBEC

[fiqsante.qc.ca](http://fiqsante.qc.ca)



[lafae.qc.ca](http://lafae.qc.ca)

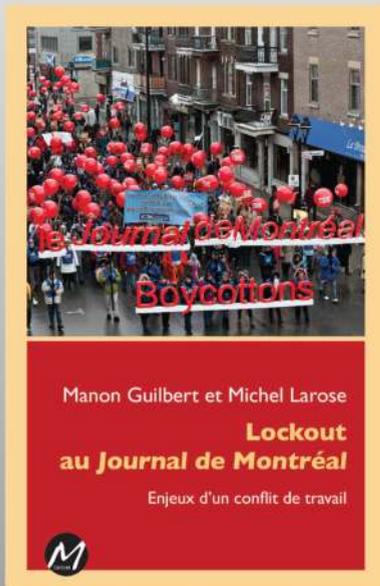


FÉDÉRATION  
AUTONOME DE  
L'ENSEIGNEMENT

# NOUS CRÉONS L'AVENIR

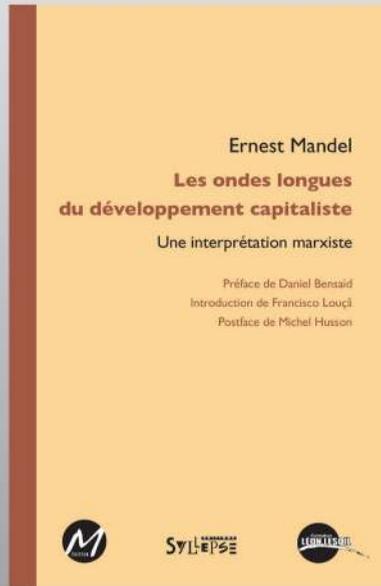


C.P.221  
 Saint-Joseph-du-Lac (Québec)  
 Canada J0N 1M0  
 m.editeur@editionsm.info  
 www.editionsm.info/



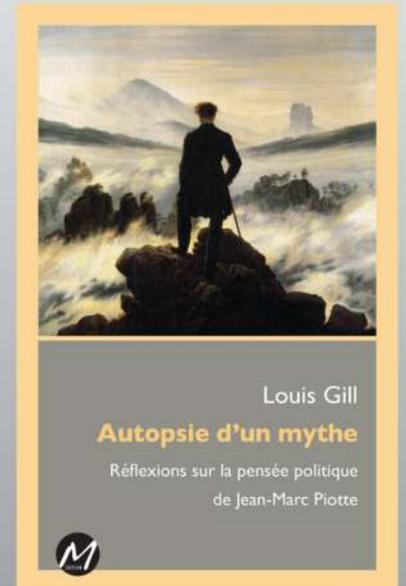
Devant le capitaliste Goliath, le travailleur David a dû s'avouer vaincu. L'histoire troublante du lockout au *Journal de Montréal*.

Collection Mouvements  
 184 pages, 18,95 \$  
 en librairie en février



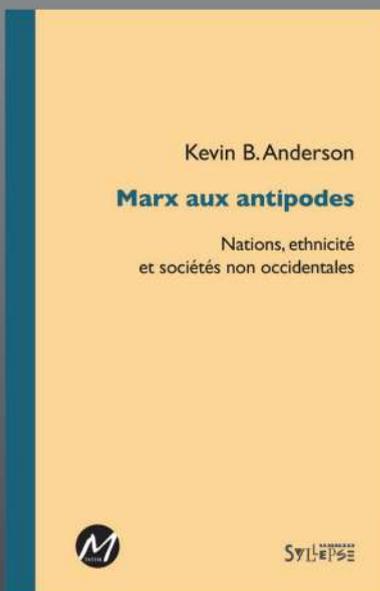
Une œuvre fondamentale d'Ernest Mandel enfin disponible en français. Une analyse qui fournit les clés indispensables à la compréhension du fonctionnement historique du capitalisme.

Collection Marxismes  
 coédition avec Syllepse et Formation Léon Lesoil  
 250 pages, 24,95 \$  
 en librairie en février



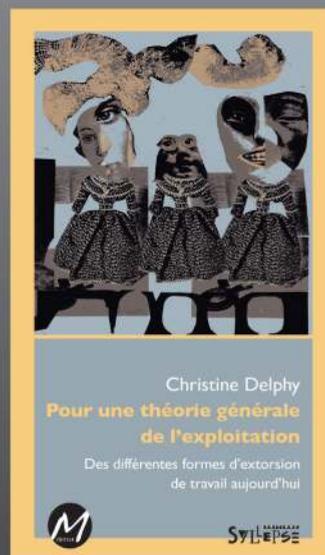
Un débat salutaire à gauche sur le syndicalisme, le partenariat social, le socialisme, la laïcité et l'indépendance du Québec.

Collection Marxismes  
 144 pages, 16,95 \$  
 en librairie en mars



Une analyse inédite et novatrice des rapports nationaux, raciaux et coloniaux dans l'œuvre de Marx, de l'Irlande à la Pologne, des États-Unis à l'Algérie...

Collection Marxismes  
 coédition avec Syllepse  
 environ 400 pages, 34,95 \$  
 en librairie en avril-mai



Une analyse de l'enchevêtrement du mode de production capitaliste et du mode de production patriarcal. Le poids important du travail gratuit dans les sociétés.

Collection Marxismes  
 coédition avec Syllepse  
 128 pages, 12,95 \$  
 en librairie en mars



L'assaut contre les régimes de retraite a connu une accélération ces derniers mois, ce qui suscite des luttes et l'avancée de propositions démocratiques pour les sauver.

Collection Mégaphone  
 168 pages, 16,95 \$  
 en librairie en avril